

CHOCOLAT CHAUD : **COMMENT LE CACAO A ALIMENTÉ** **LE CONFLIT EN CÔTE D'IVOIRE**

UN RAPPORT DE GLOBAL WITNESS, JUIN 2007



Avec le soutien financier (en partie) de:
the Foundation Open Society Institute (Zug), Irish Aid,
the Sigrid Rausing Trust, and the Doen Foundation

Sommaire

	Acronymes	p2
1.	Résumé	p3
2.	Recommandations	p6
1	À l'attention du président Gbagbo et du gouvernement ivoirien	p6
2	À l'attention des institutions de la filière cacao	p6
3	À l'attention des Forces Nouvelles (FN)	p6
4	À l'attention des gouvernements des pays voisins, en particulier du Burkina Faso, du Togo, du Ghana et du Mali	p7
5	À l'attention des entreprises qui opèrent en Côte d'Ivoire	p7
6	À l'attention des entreprises qui achètent du cacao en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Togo, et des fabricants de chocolat qui s'approvisionnent dans ces pays	p7
7	À l'attention du Conseil de sécurité de l'ONU	p7
8	À l'attention des bailleurs de fonds et des institutions financières internationales	p8
9	À l'attention des gouvernements des États membres de l'OCDE	p8
10	À l'attention des gouvernements, des organisations et des individus participant aux efforts de médiation	p9
	<i>Chronologie des Événements Clés en Côte d'Ivoire depuis 2002</i>	<i>p10</i>
3.	Contexte	p12
4.	Vue d'ensemble du commerce du cacao	p17
1	Le rôle de la Côte d'Ivoire sur le marché international	p17
2	Les prix	p17
3	Les destinations des exportations	p18
4	Les entreprises qui exportent ou achètent du cacao de Côte d'Ivoire	p18
5	Les institutions de la filière cacao depuis 2000 : une augmentation des taxes et prélèvements	p19
5.	Cacao, conflit et instabilité politique	p24
1	L'utilisation faite par le gouvernement du commerce du cacao pour financer le conflit armé	p24
1.1	<i>Dons de la filière cacao au gouvernement et aux forces de sécurité</i>	p24
1.2	<i>Recettes du cacao contrôlées directement par le gouvernement</i>	p27
1.2.1	<i>Don et prêt émanant du Fonds de Régulation et de Contrôle du Café et Cacao</i>	p27
1.2.2	<i>Des fonds du FDPCC dont il est impossible de rendre compte</i>	p28
1.3	<i>Liens entre la BNI et un négociant en armes</i>	p29
1.4	<i>Des hélicoptères contre du cacao ? L'affaire Gambit</i>	p32
2	Recettes du cacao : utilisation et abus perpétrés par les Forces Nouvelles	p34
2.1	<i>Argent dégagé du cacao : la prolifération des taxes</i>	p34
2.2	<i>« Tout l'argent, on sait pas où ça rentre. »</i>	p36
2.3	<i>Enrichissement personnel du commandant de la zone de Korhogo</i>	p38
3	Exportations de cacao depuis la zone contrôlée par les FN	p39

3.1	<i>Le blocus sur le cacao imposé par les FN</i>	p39
3.2	<i>Le rôle du Burkina Faso</i>	p39
3.3	<i>Le rôle du Togo</i>	p41
3.3.1	<i>Les exportations de cacao</i>	p42
3.3.2	<i>Les réexportations de cacao</i>	p44
3.3.3	<i>Le transport</i>	p44
3.3.4	<i>Les taxes au Togo</i>	p44
3.4	<i>Le rôle du Ghana</i>	p45
3.5	<i>Le rôle du Mali</i>	p45
6.	Le cacao : une histoire de mauvaise gestion	p46
1	<i>La filière cacao jusqu'en 2000</i>	p46
2	<i>Mauvaise gestion et troubles dans la filière cacao</i>	p47
2.1	<i>Une filière opaque</i>	p47
2.2	<i>Nominations politiques par le FPI au sein des institutions de la filière cacao</i>	p49
2.3	<i>Des postes lucratifs au sein des institutions de la filière cacao</i>	p51
2.4	<i>Favoritisme dans les prélèvements parafiscaux à l'exportation : certaines entreprises sont plus égales que d'autres</i>	p52
2.5	<i>La colère des producteurs : légitime ou « télécommandée » ?</i>	p54
7.	Dangereux cacao : une filière régie par la violence et la peur	p56
8.	Conclusion	p58
	Annexe I : Institutions de la filière cacao depuis 2000	
	Annexe II : Quantités de cacao et estimation des recettes générées par le cacao dans la zone contrôlée par les FN	
	Sources	p64

Acronymes

ARCC	Autorité de Régulation du Café et du Cacao
BCC	Bourse du Café et Cacao
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest
BNI	Banque nationale d'investissement
DDR	Démobilisation, désarmement et réinsertion
FN	Forces Nouvelles
FDPCC	Fonds de Développement et de Promotion des Activités des Producteurs de Café et Cacao
FPI	Front Populaire Ivoirien
FRC	Fonds de Régulation et de Contrôle du Café et Cacao
FGCCC	Fonds de Garantie des Coopératives Café et Cacao
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
RDR	Rassemblement des républicains

1. Résumé

La Côte d'Ivoire est le plus gros producteur mondial de cacao, le principal ingrédient du chocolat. Or, bien que le chocolat compte des milliards de consommateurs à travers le monde, peu d'entre eux ont conscience du rôle joué par le commerce du cacao dans le conflit armé et la crise politique qui sévissent en Côte d'Ivoire depuis quelques années.

« Le cacao, en Côte d'Ivoire, c'est la même chose que ce que représentaient autrefois le bois ou les diamants au Liberia. »ⁱ

Source diplomatique à Abidjan, juin 2006.

En 2006, la Côte d'Ivoire comptait pour environ 40 % de la production mondiale de cacao. Le cacao est la principale ressource économique du pays, représentant en moyenne 35 % de la valeur totale des exportations ivoiriennes, soit environ 750 milliards de CFAⁱⁱ par an (1,4 milliard de dollars US).¹ Sur une population totale de 16 millions, 3 à 4 millions de personnes travaillent dans la filière cacao.² Environ 10 % du cacao du pays est cultivé dans la zone contrôlée par les rebelles au nord du pays; le reste est cultivé dans la zone sud, qui est contrôlée par le gouvernement.

Le présent rapport – le premier que Global Witness consacre à la filière cacao en Côte d'Ivoireⁱⁱⁱ – rend compte, d'une part, de la façon dont les revenus dégagés du commerce du cacao ont contribué à financer le conflit armé et, d'autre part, des opportunités d'enrichissement dont ont bénéficié le gouvernement et les FN, à travers des pratiques corrompues et l'utilisation abusive des bénéfices du cacao, et qui continuent de compromettre la résolution de la crise.

Les informations contenues dans ce rapport reposent sur des enquêtes approfondies menées sur le terrain en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Togo en juin et juillet 2006. Le personnel de Global Witness a interrogé un large éventail de sources à Abidjan dans la zone contrôlée par le gouvernement ; à Bouaké et Korhogo dans la zone contrôlée par les FN ; à Bobo-Dioulasso, au Burkina Faso, pays voisin de la Côte d'Ivoire, et à Lomé, la capitale du Togo. Parmi les personnes interrogées figurent des représentants officiels de la filière cacao, des exportateurs de cacao, des fonctionnaires, des diplomates, des universitaires, des membres d'organisations non gouvernementales et des journalistes. Des études complémentaires ont été menées en France et au Royaume-Uni en 2006.

Informations de fond sur le conflit

Autrefois géant économique de l'Afrique de l'Ouest et jouissant d'une relative stabilité par rapport à certains de ses voisins comme le Liberia, la Côte d'Ivoire traverse, depuis le coup d'État militaire de 1999, une période prolongée d'instabilité et de tension. Après une rébellion menée par l'armée en septembre 2002, un accord de paix conclu en 2003 a conduit à la mise en place d'un gouvernement de réconciliation nationale, au sein duquel des représentants du groupe de rebelles des Forces Nouvelles (FN) occupent des postes ministériels. Cependant, trois années plus tard, la Côte d'Ivoire reste divisée entre la zone nord, aux mains des rebelles, et la zone sud, contrôlée par le gouvernement, ces deux zones étant séparées par une zone démilitarisée contrôlée par les Français, la « zone de confiance ». En octobre 2006, des élections présidentielles, au départ prévues pour 2005, ont été à nouveau repoussées de 12 mois. Le pays reste fragile et profondément divisé, une situation qui contribue à l'instabilité régionale au sens plus large. Un nouvel accord politique a été signé à Ouagadougou (Burkina Faso) en mars 2007 entre le président Laurent Gbagbo et le secrétaire général des FN, Guillaume Soro, qui a ensuite été nommé premier ministre. À la date de rédaction du présent rapport, il est encore trop tôt pour savoir si cet accord sera effectivement mis en œuvre et quel sera son impact.³

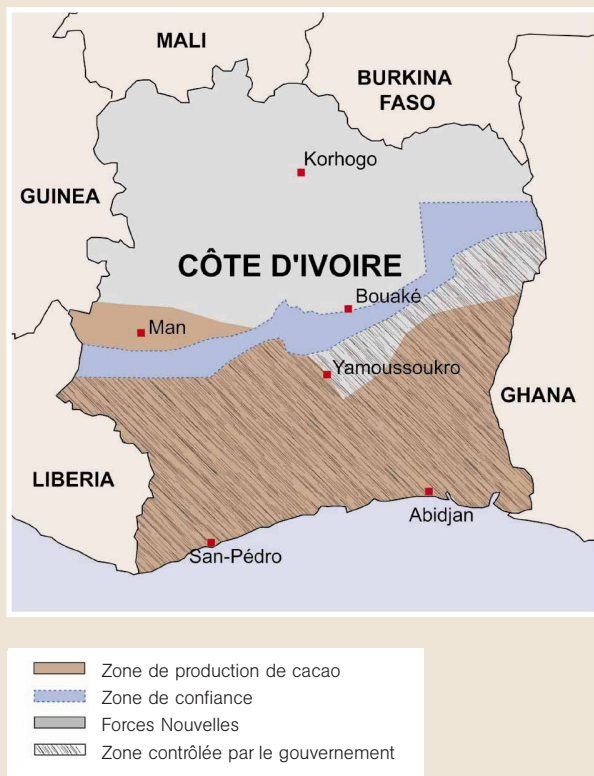
Il est essentiel de s'attarder sur les bénéfices que retire chaque partie de ce commerce pour bien comprendre pourquoi les principaux protagonistes ne se sont pas davantage engagés en faveur de la résolution de la crise politique au cours des quatre années et demie passées. Du côté du gouvernement, les institutions nationales qui régissent la filière cacao, dont la majorité ont été mises en place après l'arrivée au pouvoir du président Laurent Gbagbo en 2001, ont apporté une contribution directe à l'effort de guerre chiffrée au moins à 10,6 milliards de CFA (20,3 millions de dollars US). Par ailleurs, l'organisation professionnelle des gros exportateurs de cacao et de café, le Groupement Professionnel des Exportateurs de

ⁱ Le bois et les diamants ont joué un rôle central dans le financement du conflit au Liberia, comme l'indiquent les rapports de Global Witness *Sur mesure pour Taylor*, publié en septembre 2001, et *Les suspects habituels*, publié en mars 2003.

ⁱⁱ Le franc CFA est la devise commune à l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest francophone.

ⁱⁱⁱ Le rapport de Global Witness intitulé *Pour un fonctionnement effectif du Processus : Pourquoi le Processus de Kimberley doit faire plus pour mettre fin aux diamants du conflit*, publié en novembre 2005, comprenait des informations sur les diamants du conflit de Côte d'Ivoire.

Cacao en Côte d'Ivoire



Café-Cacao (GEPEX), qui compte parmi ses membres des multinationales telles que Cargill et des sociétés européennes comme ED & F Man Holdings Ltd, siégeait au conseil d'administration de la Bourse du Café et Cacao (BCC), l'une des institutions nationales régissant la filière cacao qui a décidé d'apporter cette contribution à l'effort de guerre (Chapitre 5.1.1). Le président ivoirien Laurent Gbagbo et son entourage, qui conservent le contrôle des institutions nationales financières et de la filière cacao, se sont servis sur les bénéfices de l'industrie, utilisant au moins 20 milliards de CFA (38,5 millions de dollars US) des bénéfices du cacao pour financer leur effort de guerre (en plus des 10,6 milliards de CFA mentionnés plus haut). Comme l'a déclaré une source interne : « Bien sûr que le gouvernement s'est servi de l'argent du cacao pour acheter des armes. Sa seule erreur a été d'essayer de le cacher. Il n'aurait pas dû le dissimuler. »^{iv} (Chapitre 5.1.2).

La corruption et l'ingérence politique dans la filière cacao ne sont pas des phénomènes nouveaux en Côte d'Ivoire, mais le conflit leur a conféré un nouvel élan. La structure délibérément complexe de la filière cacao, la nomination d'alliés du président aux postes stratégiques des directions des institutions nationales financières et de la filière cacao, et le manque de transparence qui en résulte, ont donné au gouvernement de nombreuses opportunités d'utiliser les bénéfices issus de ce commerce d'une manière inappropriée (Chapitre 6). Indépendamment de la question de la légitimité des tentatives du gouvernement visant à

défendre son territoire des groupes rebelles, le détournement par l'État des recettes de la filière cacao pour financer le conflit armé ne saurait être justifié.

La détermination avec laquelle le gouvernement s'accroche à cette richesse dérivée du cacao s'illustre à travers différents actes d'intimidation perpétrés à l'encontre de ceux qui tentent de mettre ces abus en lumière : des journalistes, des auditeurs et des enquêteurs indépendants ont fait l'objet de menaces et d'attaques. Parmi les cas à signaler, citons l'enlèvement d'un juriste français qui effectuait un audit de la filière cacao et la disparition du journaliste Guy-André Kieffer. L'inspection des comptes de la filière n'a pas entraîné une amélioration de la transparence (Chapitre 7).

De l'autre côté de la zone de confiance, Global Witness estime la moyenne annuelle des recettes issues du cacao accumulées par les FN depuis 2004 à 15,1 milliards de CFA (30 millions de dollars US)^v, les compagnies qui exportent du cacao depuis cette zone devant s'acquitter d'une taxe à l'exportation et d'une taxe d'enregistrement (Chapitre 5.2.1 et Annexe II). Les FN, bien que faisant partie du gouvernement de réconciliation nationale mis en place au titre de l'accord de paix^{iv}, ont progressivement mis en œuvre leur propre système fiscal parallèle, notamment dans la filière cacao, ce qui a permis au mouvement de survivre et aux officiels des FN de s'enrichir. Les FN ont imposé un blocus sur le cacao pour empêcher que le cacao produit dans le nord du pays ne puisse être transporté vers le sud à travers la zone de confiance, ce qui leur permet ainsi d'empocher elles-mêmes les taxes (Chapitre 5.3.1). Les officiels politiques et militaires des FN ont recueilli des sommes considérables à travers une multitude de taxes officielles et non officielles sur le cacao et d'autres marchandises. D'après les estimations de Global Witness, au moins 77 500 tonnes de cacao seraient exportées chaque année depuis la zone FN, d'abord vers le Burkina Faso, puis vers le Togo (Chapitres 5.3.2 et 5.3.3).

L'industrie du chocolat se doit de veiller à ce que les produits qu'elle vend n'ont aucun rapport avec les conflits. Elle ne peut se contenter d'être un acteur passif et devrait en effet jouer un rôle positif et proactif. Ainsi, les entreprises devraient user de leur influence pour s'assurer que l'argent issu des prélèvements parafiscaux sur le cacao n'est pas utilisé de manière abusive ou détournée. Cela impliquerait de soumettre à une vérification approfondie tous leurs achats de cacao en provenance de la région afin de démontrer publiquement qu'elles ne fournissent pas par mégarde des fonds qui sont détournés au profit des factions belligérantes. Les entreprises devraient également exiger que les comptes de toutes les institutions de la filière cacao fassent l'objet d'un audit et soient publiés, afin de veiller à ce que les redevances payées par les exportateurs ne contribuent pas au financement du conflit.

Les entreprises exportatrices de cacao se doivent d'œuvrer en toute transparence et de publier les paiements qu'elles adressent aux institutions de la filière cacao et au gouvernement ivoiriens. Dans la zone contrôlée par le gouvernement, certaines entreprises, par exemple des

^{iv} Le gouvernement national de réconciliation réunit les principaux partis politiques ivoiriens ainsi que les rebelles.

multinationales américaines telles que Archer Daniels Midland (ADM) et Cargill, continuent de mener leurs opérations commerciales sans sembler s'interroger sur la façon dont sont utilisés les taxes et prélèvements importants qu'elles versent au gouvernement et aux structures de la filière cacao. La publication de leurs paiements contribuerait à améliorer la façon dont les recettes du cacao sont gérées par le gouvernement et les institutions de la filière cacao, ainsi qu'à accroître la responsabilité du gouvernement envers le peuple ivoirien, qui est en droit de savoir comment ses ressources naturelles sont utilisées.

Enfin, les entreprises devraient inspecter leur chaîne d'approvisionnement afin de connaître l'origine précise des marchandises qu'elles achètent. À titre d'exemple, il est possible que les sociétés qui achètent du cacao au Togo, pays voisin de la Côte d'Ivoire, par lequel est exportée une grande partie du cacao ivoirien provenant de la zone contrôlée par les FN, achètent en réalité du cacao ivoirien. Les entreprises spécialisées dans le négoce du cacao produit dans la zone contrôlée par les FN sont susceptibles de commettre une infraction aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, selon lesquels les entreprises sont tenues de « s'abstenir de toute ingérence induite dans les activités politiques locales »⁶. Dans la zone contrôlée par les FN, le fait que les entreprises soient prêtes à payer les FN pour pouvoir commercialiser les produits en provenance de la zone constitue un élément supplémentaire qui incite les FN à conserver leur mainmise sur le cacao du nord et à résister à la réunification du pays.



© Tim A. Hetherington/ Panos

Membres de la milice des Jeunes Patriotes opérant un barrage routier dans une zone pro-Gbagbo, Issia, 1 octobre 2002.

Le présent rapport fournit encore un exemple supplémentaire d'une ressource naturelle qui contribue au conflit et l'alimente. La communauté internationale se doit de s'atteler à cette question des ressources du conflit de manière plus systématique, non pas simplement ressource par ressource ou pays par pays. Une définition du concept de « ressources du conflit » par le Conseil de sécurité des Nations Unies permettrait de déclencher une réaction cohérente et proportionnée à ce type de commerce, reposant notamment sur des sanctions ciblées et sur le gel des avoirs financiers, le cas échéant (voir l'encadré : « Nécessité d'inciter à une action internationale de lutte contre le financement du conflit à partir des ressources naturelles »). La communauté internationale devrait également exiger une surveillance de l'exploitation des ressources naturelles par les missions de maintien de la paix et par la nouvelle commission de consolidation de la paix de l'ONU lorsque les ressources naturelles sont l'un des facteurs d'un conflit.

© Jacob Silberberg



Fèves de cacao après la récolte

Bien que certaines sources, notamment diplomatiques, reconnaissent de manière non publique les liens entre le commerce du cacao et la crise politique, les pourparlers et les accords de paix en Côte d'Ivoire ont pour le moment fait

abstraction de la question des ressources naturelles, ainsi que de celle de la corruption et de la mauvaise gestion qui règnent dans la filière et qui ont contribué à alimenter le conflit. Global Witness estime que les gouvernements et les organisations intergouvernementales, telles que les Nations Unies, qui participent à la médiation et à la résolution du conflit en Côte d'Ivoire devraient directement s'attaquer aux agendas économiques des deux parties, car ce sont ces agendas qui sont à la base de la crise actuelle ; une discussion plus ouverte sur ces motivations économiques constituerait un premier pas important vers une solution durable.

Entre-temps, encouragées par une culture d'impunité, les deux parties récoltent les bénéfices financiers associés à la crise. Nombre des acteurs clés ont profité activement de la division effective du pays : la division politique a entraîné une division économique, et les deux parties se partagent le gâteau. À long terme, ces divisions menacent gravement l'avenir de la Côte d'Ivoire, son économie et le bien-être de sa population.



© Tim A. Hetherington/ Panos

Soldat du groupe rebelle MPCJ (Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire) donne des ordres à la foule dans le centre de Bouaké, 1 octobre 2002.

2. Recommandations

1 À L'ATTENTION DU PRÉSIDENT GBAGBO ET DU GOUVERNEMENT IVOIRIEN

Cacao et conflit :

Veiller à ce que les institutions de la filière cacao s'acquittent de leur rôle officiel et que les prélèvements qu'elles perçoivent ne servent pas à financer le conflit. Plus particulièrement, ces prélèvements ne devraient pas servir à financer les activités des milices ou l'achat d'armes et autres équipements militaires.

Transparence :

Instaurer un degré plus élevé de transparence et de responsabilité dans l'industrie du cacao. Plus particulièrement, toutes les institutions de la filière cacao devraient faire savoir publiquement où ils détiennent des comptes en banque et publier leurs rapports annuels, y compris les audits financiers, avec des détails sur leurs activités et investissements. Ces rapports et audits devraient être rendus publics.

Publier l'audit juridique réalisé par l'Union européenne dans la filière cacao et entreprendre un nouvel audit financier indépendant couvrant la période 2003-2006. Il serait également bon de lancer un examen plus complet des aspects que l'audit financier de l'UE n'a pas pu couvrir sur la période 2000-2003. Le gouvernement ivoirien devrait prendre des mesures basées sur les recommandations émises au titre des audits existants et futurs.

Instaurer une transparence et une responsabilité accrues au sein de la Banque nationale d'investissement (BNI) et de ses relations avec les institutions nationales de la filière cacao.

Enquêter sur l'existence de liens qui ont été signalés entre la BNI, la société Lev-Ci et le négociant en armes Moshe Rothschild ; si des preuves substantielles de pratiques abusives sont identifiées, veiller à ce que la BNI cesse toute relation avec cette société.

Adopter le projet de loi sur la prévention de l'enrichissement illicite et veiller au respect de la législation anti-corruption nationale existante. Veiller à ce que toutes les allégations de corruption faites à l'encontre de représentants officiels du gouvernement, d'institutions nationales de la filière cacao et de la BNI fassent l'objet d'enquêtes indépendantes et que les individus trouvés responsables soient traduits en justice.

Enquêter sur les cas d'extorsion dans le secteur du commerce du cacao qui auraient été perpétrés par des membres des forces de sécurité et suspendre immédiatement les responsables.

Droits de l'homme :

Veiller à ce que les journalistes, auditeurs et autres individus et organisations chargés d'enquêter sur ou d'exposer les abus perpétrés dans la filière cacao puissent mener leurs activités légitimes sans être intimidés ni craindre pour leur sécurité.

Lancer rapidement des enquêtes sur l'ensemble des attaques, enlèvements et menaces à l'encontre de personnes perçues comme portant un jugement critique sur la filière cacao ; faciliter les enquêtes déjà en cours sur les incidents et y coopérer.

2 À L'ATTENTION DES INSTITUTIONS DE LA FILIÈRE CACAO (ARCC, BCC, FRC, FDPCC, FGCCC)

Assumer leur rôle officiel, qui comprend la surveillance et la réglementation de l'industrie, l'amélioration et la promotion de la production, la collecte de statistiques exactes sur la production et l'exportation, et le soutien aux producteurs de la filière cacao, notamment en leur garantissant un prix minimum pour leur cacao.

3 À L'ATTENTION DES FORCES NOUVELLES (FN)

Lever le blocus imposé au cacao en provenance de la zone contrôlée par les FN et destiné à être expédié vers le sud du pays.

Étant donné que les FN sont représentées au sein du gouvernement de réconciliation nationale, veiller à ce que les profits issus de l'exploitation du cacao et d'autres ressources naturelles de la zone FN aboutissent dans les caisses du budget national et contribuent au développement, aux services publics et à d'autres aspects bénéfiques pour la population de tout le pays. Ces profits ne devraient pas servir à financer le conflit armé ou à récompenser des commandants ou des soldats individuels.

▼ Loi n° 77-427 du 29 juin 1977

Divulguer les recettes générées par les taxes sur le cacao et d'autres produits dans toute la zone FN et publier des informations sur la façon dont cet argent a été utilisé jusqu'à maintenant.

Enquêter sur tous les cas de violation des droits de l'homme et d'extorsion qui auraient été perpétrés par des officiels des FN et suspendre immédiatement les responsables.

4 À L'ATTENTION DES GOUVERNEMENTS DES PAYS VOISINS, EN PARTICULIER DU BURKINA FASO, DU TOGO, DU GHANA ET DU MALI

Produire et publier des chiffres précis et complets relatifs à l'importation, à l'exportation et à la réexportation de cacao, indiquant l'origine et la destination du cacao exporté et faisant la distinction entre la production nationale, les exportations de cacao entièrement en provenance de Côte d'Ivoire, et les exportations associant production nationale et cacao ivoirien.

Rendre publique la valeur des exportations et des réexportations de cacao.

5 À L'ATTENTION DES ENTREPRISES QUI OPÈRENT EN CÔTE D'IVOIRE

Soumettre l'ensemble des achats de cacao de la région à une vérification approfondie afin de démontrer publiquement que ces entreprises ne fournissent pas par mégarde des fonds qui sont détournés au profit des factions belligérantes.

Publier tous leurs paiements adressés au gouvernement et aux institutions de la filière cacao, y compris à l'ARCC, à la BCC, au FRC et au FDPCC.

Tirer parti de leur influence, surtout au travers des syndicats d'exportateurs siégeant aux conseils d'administration des institutions de la filière cacao, afin de veiller à ce que les fonds issus des prélèvements parafiscaux sur le cacao ne fassent pas l'objet d'une utilisation abusive ou d'un détournement.

Exiger que soient contrôlés et publiés tous les comptes des institutions de la filière cacao afin de vérifier que les redevances versées par les exportateurs ne contribuent pas au financement du conflit.

6 À L'ATTENTION DES ENTREPRISES QUI ACHÈTENT DU CACAO EN CÔTE D'IVOIRE, AU BURKINA FASO ET AU TOGO, ET DES FABRICANTS DE CHOCOLAT QUI S'APPROVISIONNENT DANS CES PAYS

Soumettre à une vérification approfondie tous leurs achats de cacao en provenance de la région afin de démontrer publiquement que ces entreprises ne fournissent pas par mégarde des fonds qui sont détournés au profit des factions belligérantes.

Publier des informations sur l'origine exacte du cacao qu'elles achètent, en particulier sur la quantité qui provient de la zone contrôlée par les FN dans le nord de la Côte d'Ivoire.

Veiller à ce que leurs activités commerciales soient conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Effectuer un suivi de leur chaîne d'approvisionnement pour vérifier qu'elle est conforme aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

7 À L'ATTENTION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

Imposer des sanctions, telles que le gel des avoirs financiers et des restrictions de déplacement à l'étranger, conformément à la Résolution 1572 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU, aux individus qui alimentent le conflit en Côte d'Ivoire, qui sont responsables d'abus graves des droits de l'homme et qui détournent les revenus du commerce du cacao afin de perpétuer la crise. Ces individus devraient inclure des proches du président Gbagbo et des dirigeants politiques ou militaires des FN.

Veiller à ce que les institutions de la filière cacao ivoirienne apportent leur entière coopération au panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire.

Convenir d'une définition commune de l'expression « ressources du conflit » afin d'engendrer une réaction cohérente et proportionnée à ce type de commerce, reposant notamment sur des sanctions ciblées et sur le gel des avoirs financiers, le cas échéant (voir encadré). Global Witness propose la définition suivante de l'expression

« ressources du conflit » : « ressources naturelles dont l'exploitation et le commerce systématiques, dans le contexte d'un conflit, favorisent ou provoquent des violations graves des droits de l'homme, des violations des lois humanitaires internationales ou des violations considérées comme des crimes selon les lois internationales, ou prospèrent dans de telles circonstances ».

Exiger une surveillance de l'exploitation des ressources naturelles par les missions de maintien de la paix et par la nouvelle commission de consolidation de la paix de l'ONU lorsque les ressources naturelles sont impliquées dans un conflit.

8 À L'ATTENTION DES BAILLEURS DE FONDS ET DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Insister sur une transparence accrue à la fois dans la filière cacao et dans le secteur financier, y compris sur la déclaration publique des niveaux de production, d'exportation et de recettes du cacao, et sur la mise en place de mécanismes permettant de rendre compte de la façon dont les revenus du commerce du cacao ont été dépensés.

Encourager une culture de la transparence, et ce, en soutenant les initiatives anti-corruption issues du gouvernement et de la société civile.

Veiller à l'application rigoureuse des exigences en matière de vérification de tous les accords de prêt, notamment en ce qui concerne la BNI.

9 À L'ATTENTION DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'OCDE

Enquêter afin de savoir si des entreprises de leur pays ayant des intérêts commerciaux en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Togo ont enfreint les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en particulier les Principes généraux II.1, II.2 et II.11 :

- « Contribuer aux progrès économiques, sociaux et environnementaux en vue de réaliser un développement durable » ;
- « Respecter les droits de l'homme des personnes affectées par leurs activités, en conformité avec les obligations et les engagements internationaux du gouvernement du pays d'accueil » ;
- « S'abstenir de toute ingérence indue dans les activités politiques locales ».

10 À L'ATTENTION DES GOUVERNEMENTS, DES ORGANISATIONS ET DES INDIVIDUS PARTICIPANT AUX EFFORTS DE MÉDIATION

S'intéresser à l'agenda économique des parties au conflit – notamment aux intérêts directs des deux parties dans le commerce du cacao – et l'inclure dans les discussions portant sur les solutions à apporter à la crise politique.

Veiller à ce que la société civile ivoirienne soit représentée dans les débats portant sur l'avenir politique et économique du pays.

NÉCESSITÉ D'INCITER À UNE ACTION INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU CONFLIT À PARTIR DES RESSOURCES NATURELLES

Les guerres ont besoin d'argent. Le présent rapport illustre l'une des manières dont, depuis la fin de la Guerre froide, l'exploitation des ressources naturelles joue un rôle de plus en plus prééminent dans ce financement. Auparavant, nombre des conflits mondiaux étaient financés par des superpuissances rivales. Or ces idéologies ralliant désormais un soutien bien plus rare, et la guerre demeurant une affaire onéreuse, les belligérants se sont tournés vers la richesse facilement accessible liée à l'exploitation des minéraux, du bois et d'autres ressources naturelles. Ils se sont par là même livrés à des crimes de guerre et ont commis des atteintes brutales aux droits de l'homme. Dans certains cas, ils ont ravagé l'infrastructure des nations concernées à un tel point que la démarche de reconstruction et de remise en état, déjà difficile, semble désormais pratiquement impossible.

Certains éléments indiquent qu'une abondance des ressources naturelles (qui s'identifie en calculant le rapport entre les exportations de produits primaires et le PIB) constitue en réalité le facteur le plus important pour signaler les possibilités de guerre civile dans un pays.⁷ L'analyse de données recueillies sur 47 guerres civiles qui se sont déroulées entre 1960 et 1999 a permis de souligner une différence majeure au niveau du risque de guerre civile entre les pays pauvres en ressources et les pays riches en ressources : à considérations égales, la probabilité qu'un pays qui n'exporte pas de ressources naturelles connaisse une guerre civile était de 0,5 % sur cette période, alors que les pays pour lesquels les exportations de ressources naturelles représentaient 26 % du PIB enregistraient un risque de guerre civile de 23 %.⁸

Les ressources naturelles entretiennent des liens particulièrement étroits avec les conflits en Afrique de l'Ouest – prenons par exemple le cacao qui assure 30 % des dépenses militaires du gouvernement ivoirien entre septembre 2002 et décembre 2003 et environ 30 millions de dollars US par an aux Forces Nouvelles depuis 2004, les diamants qui permettent de financer les Forces Nouvelles en Côte d'Ivoire, le Front révolutionnaire uni (RUF) en Sierra Leone et la machine de guerre de Charles Taylor au Liberia, ou encore le bois qui a assuré un financement supplémentaire à Charles Taylor. Ces conflits se sont propagés jusqu'aux pays voisins, déstabilisant ainsi la région ; le conflit qui sévit actuellement en Côte d'Ivoire menace d'en faire tout autant.⁹ Les combattants pourraient en effet étendre leur action au-delà des frontières poreuses du Liberia ou de la Guinée.¹⁰

Une telle instabilité est synonyme de coûts considérables pour la communauté internationale. Le coût total des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest depuis septembre 1993 se monte à l'heure actuelle à plus de 4 milliards de dollars¹¹ et ces opérations ont entraîné la mort de 306 soldats de l'ONU, sans parler des centaines de milliers de victimes qui ont péri dans les conflits.

L'opinion générale s'accorde désormais à dire que les revenus des ressources naturelles ont contribué à assurer la logistique de guerre nécessaire à des pays tels que l'Angola, le Cambodge, le Liberia et la Sierra Leone, et, pourtant, la communauté internationale n'a pas encore mis en œuvre de stratégie dissuasive efficace pour répondre à ce problème.

Global Witness estime qu'en raison de l'appui international croissant accordé au concept de la « responsabilité de protéger », le Conseil de sécurité a désormais un rôle plus important et plus systématique à jouer dans la protection des populations civiles ciblées délibérément lors des conflits financés en partie par l'exploitation des ressources naturelles. La première démarche favorable à une telle stratégie consiste à faire adopter par la communauté internationale une définition commune du concept de « ressources du conflit ». Cette définition pourrait être avalisée dans le cadre d'une résolution du Conseil de sécurité puis servir à promouvoir une action internationale, depuis la mise en place de réponses préliminaires telles que la nomination de panels d'experts de l'ONU jusqu'à l'organisation d'enquêtes sur la situation, en passant par des réponses ultérieures telles que des interventions ciblées. Une définition commune pourrait également jouer un rôle important en encourageant les vérifications approfondies des entreprises, et servirait d'indicateur d'alarme par rapport aux entreprises et individus qui exercent des activités dans les zones de conflit.

Global Witness propose la définition suivante des « ressources du conflit » dans le cadre d'un appel à l'action internationale :

Les ressources du conflit sont des ressources naturelles dont l'exploitation et le commerce systématiques, dans le contexte d'un conflit, favorisent ou provoquent des violations graves des droits de l'homme, des violations des lois humanitaires internationales ou des violations considérées comme des crimes selon les lois internationales, ou prospèrent dans de telles circonstances.

vi Des exportations de matières premières représentant 32 % du PIB posent en fait le risque optimum pour un pays. Au-delà de 32 %, comme c'est le cas de quelques pays extrêmement riches en pétrole, la probabilité d'une guerre civile baisse.

vii En décembre 2006, le panel d'experts de l'ONU au Liberia a signalé que la Guinée servait de point de transit à l'entraînement de mercenaires pro-Gbagbo.

viii Des combattants ou anciens combattants libériens ont été utilisés durant le conflit ivoirien et demeurent présents dans l'ouest de la Côte d'Ivoire au sein d'une milice pro-gouvernement au moins, les LIMA FS.

Chronologie des Événements Clés en Côte d'Ivoire depuis 2002⁹

Septembre 2002	D'anciens membres de l'armée lancent une tentative de coup d'État pour renverser le président Laurent Gbagbo, ce qui entraîne la division de facto du pays. Le nord du pays est contrôlé par l'opposition armée (rebaptisée « Forces Nouvelles ») et, le sud, par les forces du gouvernement. Les forces de sécurité du gouvernement réagissent en lançant de lourdes opérations de sécurité à Abidjan, entraînant le déplacement de 12 000 personnes.
Octobre 2002	Des troupes françaises sont déployées pour intervenir entre le sud et le nord du pays.
Novembre 2002	Les exportations officielles de diamants sont interdites par décret ministériel.
Janvier 2003	Cessez-le-feu surveillé par les troupes de la France et de la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest). Signature de l'accord de paix Linas-Marcoussis à Paris par les différents groupes de l'opposition armée et partis politiques. Les parties à l'accord s'engagent à former un gouvernement d'unité nationale, à lancer ainsi un processus de désarmement et à soumettre des lois destinées à la résolution du conflit, notamment relativement à l'éligibilité à la présidence, aux conditions à remplir pour acquérir la nationalité ivoirienne et à la réforme des droits à la propriété des terres agraires.
Avril 2003	Un gouvernement de réconciliation nationale est mis en place et Seydou Diarra est nommé premier ministre.
Mai 2003	Les FN signent un cessez-le-feu intégral. Une mission de l'ONU, la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI), est créée pour faciliter la mise en œuvre de l'accord de paix de Linas-Marcoussis.¹⁰
Juillet 2003	Le président Gbagbo et les FN déclarent la fin de la guerre.
Septembre 2003	Les FN se retirent du gouvernement, accusant le président Gbagbo de ne pas honorer l'accord de paix.
Décembre 2003	Dix-neuf morts lors d'attaques armées perpétrées par des assaillants non identifiés contre le bâtiment de la télévision d'État à Abidjan. ¹¹
Mars 2004	Au moins 120 personnes sont tuées et 274 autres blessées par les forces ivoiriennes, et 20 autres personnes sont portées disparues, lors d'une manifestation à Abidjan.
Mars-juin 2004	L'ONU signale des violations des droits de l'homme dans le nord du pays, la région contrôlée par les FN, notamment des actes d'extorsion, des collectes de taxes arbitraires, des enlèvements et des exécutions sommaires. ¹²
Avril 2004	Le journaliste franco-canadien Guy-André Kieffer, qui enquêtait sur la corruption, disparaît à Abidjan. Les troupes de maintien de la paix de l'ONU, œuvrant au titre de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), remplacent le personnel de la MINUCI et intègrent 1 300 troupes de la CEDEAO.
Juin-août 2004	L'ONU fait part d'une insécurité croissante dans le nord à la suite d'affrontements qui ont lieu les 20 et 21 juin entre les factions rivales des FN à Bouaké et Korhogo, et de violations des droits de l'homme perpétrées par les FN à la suite de ces affrontements. ¹³
Août-décembre 2004	L'ONU signale une hausse du nombre de violations flagrantes des droits de l'homme à travers le pays, tant dans les zones contrôlées par le gouvernement que par les FN, ainsi que dans la zone de confiance. ¹⁴
Novembre 2004	Les forces du gouvernement lancent des attaques dans le nord ; neuf soldats français sont tués à Bouaké. En guise de représailles, les troupes françaises détruisent la majeure partie des avions militaires ivoiriens, entraînant de graves affrontements entre les militaires français et les militaires et civils ivoiriens. 57 personnes sont tuées à Abidjan lors d'affrontements entre les Jeunes Patriotes (une milice pro-Gbagbo) et les troupes françaises. La Résolution 1572 du Conseil de sécurité de l'ONU impose un embargo sur les armes.

Décembre 2004 - mars 2005	L'ONU signale qu'« un climat d'impunité à l'égard des atteintes aux droits de l'homme règne à travers le pays, et l'administration de la justice, fortement compromise, permet aux auteurs de ces crimes – notamment membres de l'armée et personnes chargées du maintien de la loi, différentes milices et groupes armés non identifiés – de mener leurs activités librement »¹⁵. Quelque 17 000 personnes tentent de se réfugier en Guinée et au Liberia.
Mars-juin 2005	L'ONU signale de graves violations des droits de l'homme à travers le pays, y compris des exécutions sommaires et extrajudiciaires, des viols, des violences sexuelles et des actes d'extorsion perpétrés par les FN et les milices affiliées, les forces de sécurité nationales, les milices pro-gouvernementales et d'autres groupes armés. ¹⁶
Avril 2005	Un nouvel accord est conclu entre le gouvernement et les FN à Pretoria, en Afrique du Sud.
Mai-juin 2005	Au moins 70 personnes trouvent la mort et plus de 100 autres sont blessées par des assaillants non identifiés ; 9 000 personnes sont déplacées à l'ouest. ¹⁷
Juin-septembre 2005	L'ONU signale que 500 000 personnes sont déplacées à l'intérieur du pays. ¹⁸
Décembre 2005	Charles Konan Banny, gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO), est nommé premier ministre par intérim. Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la Résolution 1643 qui interdit les importations de diamants bruts depuis la Côte d'Ivoire, renouvelle l'embargo sur les armes et crée un panel d'experts chargé de surveiller l'embargo sur les diamants et les armes.
Janvier 2006	Au moins dix personnes sont tuées lors d'attaques lancées par des assaillants non identifiés sur deux camps militaires d'Abidjan. La jeunesse pro-gouvernement manifeste à Abidjan pour réclamer le départ des troupes de maintien de la paix de l'ONU et de la France. Cinq personnes sont tuées, dix autres sont blessées et plusieurs bureaux de l'ONU sont incendiés lors de manifestations anti-ONU qui ont lieu à Guiglo, une ville située à l'ouest du pays. 400 membres du personnel de l'ONU sont évacués du pays.
Février 2006	Onze personnes tuées par balles ou à l'arme blanche par des assaillants non identifiés dans l'ouest du pays. 200 troupes chargées du maintien de la paix de la mission de l'ONU au Liberia sont dépêchées en Côte d'Ivoire pour une période de deux mois. Le Conseil de sécurité de l'ONU impose un gel des avoirs financiers et une interdiction de déplacement aux dirigeants des milices pro-gouvernementales Charles Blé Goudé et Eugène Djué, ainsi qu'à un commandant des FN, Martin Fofié Kouakou.
Août 2006	Les FN se retirent du programme de démobilisation, de désarmement et de réinsertion (DDR). L'ONU annonce que les élections présidentielles prévues pour octobre 2006 sont susceptibles d'être repoussées.
Septembre 2006	Huit personnes trouvent la mort et 44 000 autres sont hospitalisées à la suite de la pollution environnementale résultant du déchargement de déchets toxiques à Abidjan. Le scandale amène le cabinet à démissionner et un nouveau cabinet est mis en place ; Banny reste premier ministre. Le dirigeant du Front populaire ivoirien (FPI, le parti du président Gbagbo) exige le retrait des troupes françaises.
Octobre 2006	À Bouaké, ville du nord du pays entre les mains des rebelles, des centaines de manifestants réclament le départ du président Gbagbo.
Novembre 2006	La Résolution 1721 de l'ONU réintègre le président et le premier ministre pour une durée de 12 mois supplémentaire.
Mars 2007	Un accord politique est signé à Ouagadougou entre le président Gbagbo et Guillaume Soro. Guillaume Soro est nommé premier ministre.

3. Contexte

« Si la crise perdure, il y aura un drame économique et social. » »

Pierre Schori, responsable sortant de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), janvier 2007. ¹⁹

Bien qu'un accord de paix entre le gouvernement du président Laurent Gbagbo et le groupe rebelle des Forces Nouvelles (FN) ait été signé en 2003, menant à la mise en place d'un gouvernement de réconciliation nationale, la population ivoirienne et l'accès aux ressources naturelles, y compris au cacao, restent divisés entre les deux zones. Autrefois géant économique de l'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire n'est plus un îlot de stabilité entouré de pays en proie à des conflits, mais un pays lui-même en crise qui constitue une menace pour la sécurité dans la région. Le conflit a engendré une modification des réalités politiques et économiques et une forte polarisation nord/sud. Le bien-être de la population et le développement du pays ont été les premières victimes de la crise. La part de la population désœuvrée est passée à 42-44 %²⁰, et, en 2006, la Banque mondiale a ajouté la Côte d'Ivoire à sa liste d'« États fragiles ».

Bien qu'officiellement, les combats aient pris fin en mai-juillet 2003, et qu'aucune attaque par les forces du gouvernement ou les FN n'ait été signalée depuis novembre 2004, une reprise des hostilités reste une réelle possibilité. Sachant que leur statut manque de légitimité, le président, dont le mandat a été prolongé une seconde fois en 2006, et les rebelles des FN, qui continuent de détenir la moitié du territoire par des moyens militaires, pourraient facilement recourir à nouveau à la violence s'ils se sentent en danger de perdre une partie de leur pouvoir actuel. Élément primordial, le statu quo, et le manque de responsabilité qui lui est associé, satisfont les intérêts économiques des deux parties, procurant aux principaux acteurs des possibilités d'accumuler plus de richesse, notamment au travers du commerce lucratif du cacao.

Déclenché par une rébellion dirigée par l'armée en septembre 2002, le conflit ivoirien est né en partie de la colère de la population du nord à l'égard de la discrimination omniprésente à laquelle la soumettaient les Ivoiriens du sud, en particulier les forces armées ivoiriennes. Selon de nombreux habitants du nord, le traitement dont a fait l'objet Alassane Dramane Ouattara, dirigeant du Rassemblement des républicains (RDR), le parti



Démobilisation, désarmement et réintégration (DDR) dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, 3 août 2006

© ONUCI-Piorky Chung

d'opposition, illustre une tendance à la discrimination sur la base de l'identité. Après avoir été exclu des élections présidentielles de 1995, Alassane Ouattara n'a pas été autorisé à se présenter aux élections de 2000, sous prétexte qu'il n'était pas ivoirien. Les élections ont finalement été remportées par Laurent Gbagbo, un homme du sud, dirigeant du parti socialiste, le Front populaire ivoirien (FPI), et dirigeant de l'opposition sous l'ancien président, Félix Houphouët-Boigny.

Le rôle de la France

Après le soulèvement de septembre 2002, les troupes françaises se sont positionnées entre les factions belligérantes.^{ix} Les troupes françaises, portant le nom de Force Licorne, ont ainsi été chargées de garder la zone de confiance, la zone démilitarisée située entre le nord, aux mains des FN, et le sud, contrôlé par le gouvernement. Le rôle de la France dans le conflit a été controversé. La France a refusé d'intervenir pour aider le gouvernement à écraser le soulèvement armé de septembre 2002, préférant servir de médiateur lors des pourparlers de paix, qui ont abouti en 2003 à la signature de l'accord de paix de Linas-Marcoussis. Cet accord avait pour but de réunifier le pays, de désarmer les factions belligérantes et de permettre l'organisation d'élections en octobre 2005. Les rebelles et le camp présidentiel ont tous perçu l'intervention de la France comme un acte partisan et l'ont accusée de se ranger du côté de leurs opposants. Des troupes de maintien de la paix de

^{ix} La France, l'ancienne puissance coloniale de la Côte d'Ivoire, disposait déjà de troupes militaires basées de manière permanente dans le pays.

l'ONU ont été envoyées en Côte d'Ivoire en avril 2004, mais les forces françaises sont restées dans le pays. Leur présence a donné au camp présidentiel un prétexte pour mobiliser les jeunes Ivoiriens dans le cadre d'attaques antifrancophones. En novembre 2004, les forces ivoiriennes ont attaqué plusieurs positions des FN dans le nord ; des raids lancés dans la ville de Bouaké ont entraîné la mort de neuf militaires français et d'un civil américain. La France a riposté en détruisant la majeure partie des avions militaires de la Côte d'Ivoire. À l'issue de ces événements, la tension et la violence se sont accrues en Abidjan, entraînant les affrontements entre les troupes françaises et les militaires et civils ivoiriens les plus graves que le pays ait connus depuis son indépendance en 1960.

Tension et violence à l'ouest

Les tensions entre la population du nord et du sud du pays ont trouvé un écho particulier dans l'ouest du pays, où est cultivée la plupart du cacao ivoirien. En décembre 1998, les questions de l'identité et de l'accès aux ressources ont abouti à la mise en vigueur d'une nouvelle loi foncière réservant la propriété des terres aux Ivoiriens.²¹ Cette loi remplaçait le décret adopté par Houphouët-Boigny en 1967, en vertu duquel « la terre appartient à celui qui la met en valeur »²², conférant ainsi une légitimité aux populations du nord qui avaient migré vers les régions productrices de cacao afin de s'adonner à cette culture. Lorsque l'économie ivoirienne est entrée dans une période de crise pendant les années 1980, la concurrence autour de la propriété des terres et des recettes issues du cacao s'est intensifiée. Un taux de chômage urbain élevé a incité de nombreux jeunes à regagner leurs villages du sud-ouest. Cependant, une grande partie des terres de leurs familles avait déjà été attribuée à des étrangers et à des gens du nord, désignés par le terme de « allogènes », et il leur était pratiquement impossible de vivre de la terre. Les allogènes sont devenus des boucs émissaires pour les difficultés financières rencontrées par les populations indigènes et de fortes pressions ont été exercées sur eux pour les faire partir.²³ Après avoir perdu le droit de vote en 1990, les non-Ivoiriens se sont retrouvés privés de leurs droits fonciers. L'annonce de la promulgation de la loi a engendré un fort mécontentement dans les zones rurales. Fin 1999, environ 15 000 Burkinabés et Ivoiriens du nord ont quitté le sud à la suite d'affrontements sanglants entre « étrangers » et « indigènes » à Tabou, dans le sud-ouest du pays.²⁴

Ces tensions ethniques ont pris une dimension régionale lors du conflit de 2002. En novembre 2002, lors de la guerre civile au Liberia, le gouvernement ivoirien et les groupes

x Ce terme désigne les individus d'autres régions de Côte d'Ivoire et des pays voisins, surtout du Burkina Faso, venus travailler dans les plantations de cacao et de café. Voir le rapport d'Amnesty International : Côte d'Ivoire : Un avenir lourd de menaces, 26 octobre 2006

Principaux acteurs politiques

© Privé



Laurent Gbagbo - président de Côte d'Ivoire

Laurent Koudou

Gbagbo: président de la Côte d'Ivoire depuis 2000 ; ancien président du parti socialiste ivoirien, le Front populaire ivoirien (FPI) ; professeur d'histoire emprisonné à deux reprises sous l'ancien président, Félix Houphouët-Boigny.

Charles Konan Banny: ancien premier ministre par intérim et ministre des Finances (décembre 2005-mars 2007) ; ancien gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), 1994-2005.

Alassane Dramane Ouattara

(également appelé « ADO ») : président du parti d'opposition, le Rassemblement des républicains (RDR) ; ancien directeur général adjoint du Fonds monétaire international (1994-99), premier ministre de Côte d'Ivoire (1990-93) et gouverneur de la BCEAO (1988-90).

Guillaume Kigbafori Soro

premier ministre depuis le 29 mars 2007 ; secrétaire général des Forces Nouvelles (FN) et ancien ministre de la Reconstruction et de la Réinsertion au sein du gouvernement de réconciliation nationale ; ancien responsable du syndicat d'étudiants FESCI, lié au FPI (1995-98).



Guillaume Soro, secrétaire général des Forces Nouvelles

© Privé

Henri Konan Bédié: président de la Côte d'Ivoire de 1993 à 1999 ; président du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), l'ancien parti unique.

rebelle auraient fait appel aux mercenaires libériens pour étoffer leurs rangs. Des actes de violence d'une nature rappelant la guerre au Liberia, avec notamment des assassinats, des mutilations, des violences sexuelles à l'égard des femmes et des petites filles et des travaux forcés, ont été perpétrés contre la population de l'ouest.²⁵ Selon les Nations Unies, entre 1 500 et 2 500 Libériens se sont battus pour le gouvernement de Côte d'Ivoire, tandis que près de 1 000 se seraient battus dans les rangs des rebelles ivoiriens.²⁶ Les deux parties ont recruté des enfants pour les combats.²⁷



Blé Goudé, leader de la milice des Jeunes Patriotes, chez lui après quatre jours de manifestations violentes, portant un T-shirt de Nelson Mandela pour rencontrer la presse. Son groupe, qui soutient le président Gbagbo, était descendu dans les rues d'Abidjan pour protester contre ce qu'ils voyaient comme une interférence des Nations Unies dans les affaires internes du pays, Abidjan, 20 janvier 2006

La partie occidentale du pays reste marquée par l'instabilité et la violence, en partie instiguées par plusieurs groupes de milices pro-Gbagbo qui se décrivent comme étant des « unités d'autodéfense ». Des combattants ou anciens combattants libériens restent présents au sein d'au moins une milice pro-gouvernement, les LIMA FS.²⁸ En janvier 2006, après plusieurs journées d'émeutes anti-ONU à Abidjan et à Guiglo, une ville de l'ouest du pays, menées par des jeunes en colère contre la décision des médiateurs internationaux de mettre un terme au mandat parlementaire, près de 400 membres du personnel des Nations Unies ont été évacués du pays.²⁹ Des attaques lancées contre le personnel de l'ONU ont poussé le Conseil de sécurité de l'ONU à envoyer en Côte d'Ivoire 200 troupes de Casques bleus faisant partie de la mission de l'ONU au Liberia pour une durée de deux mois.³⁰

Lors du conflit, les FN et le gouvernement ont fait appel à des milices qui ont été à l'origine de graves violations des droits de l'homme.³¹ Les milices pro-gouvernement, en particulier, continuent de bénéficier de capacités et d'un potentiel importants leur permettant de semer troubles et insécurité. D'après des allégations, le camp présidentiel aurait financé certains des groupes de milices pro-gouvernement responsables d'actes de violence. Mi-juin 2006, deux jours après des incidents de nature violente imputables au Groupement des patriotes pour la paix (GPP), une milice pro-gouvernement, certains membres de l'Assemblée nationale ivoirienne ont remis environ 2 millions de CFA (3 850 dollars US) aux « mouvements patriotiques », notamment aux milices dirigées par Charles Blé Goudé et Eugène Djué, qui font tous les deux l'objet de sanctions de

l'ONU. Ce montant a été réparti entre les mouvements suivants, chacun d'entre eux recevant 500 000 CFA (970 dollars US) : les Femmes patriotes, la Conareci, l'Alliance des jeunes patriotes (le groupe de Blé Goudé) et le Front national de libération totale de la Côte d'Ivoire (la branche militaire de l'UPLTCI, le groupe de Djué).³² Un mois après ce paiement, sous les ordres du président du FPI, Pascal Affi N'Guessan, des membres de l'Alliance des jeunes patriotes ont semé le trouble lors d'audiences publiques organisées dans le cadre du processus d'identification³³. Des partisans de l'opposition ont usé de représailles, et les incidents ont fait deux morts.³³ Eugène Djué a déclaré à Global Witness : « Des personnes gentilles, qui ne sont pas forcément toutes ivoiriennes, nous donnent des armes pour nous défendre. » Interrogé sur les sources de son financement, il a affirmé que c'était Dieu qui lui donnait de l'argent et des armes.³⁴

L'accord de Pretoria conclu en 2005 exige de toutes les parties le désarmement et le démantèlement des milices. Le panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire, qui est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, a signalé que peu d'armes avaient été remises par les milices pro-gouvernement de l'ouest du pays au titre de cette mesure de désarmement – environ une arme pour dix combattants.³⁵ Chaque personne qui se soumet au processus de démobilisation, de désarmement et de réinsertion (DDR) reçoit une prime de désarmement de 970 dollars US, une somme suffisamment généreuse pour permettre d'acquérir au moins une arme à feu de plus. Il est probable que de nombreuses armes soient encore en circulation.

De bonnes raisons d'être optimistes ?

En décembre 2005, Charles Konan Banny, gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a été intronisé premier ministre par intérim à l'issue de négociations difficiles visant à l'identification d'un premier ministre « acceptable par tous » – cet événement a suscité de nombreux espoirs.³⁶ Banny a été chargé de la mission difficile consistant à unifier la Côte d'Ivoire, à organiser un processus d'identification de millions de personnes sans papiers d'identité et à désarmer les milices et les FN, conformément à l'accord de paix de 2003 – le tout avant les élections prévues pour octobre 2006.³⁷ Afin de former son

xi Les audiences publiques font partie du processus consistant à fournir des papiers d'identité à des millions d'Ivoiriens qui n'en ont pas (une initiative recommandée au titre de l'accord de paix de Linas-Marcoussis de 2003).

gouvernement, il a également dû batailler pour gagner le contrôle du ministère de l'Économie et des Finances, placé sous l'autorité de Paul Antoine Bouhoun Bouabré, membre influent du FPI, le parti du président Gbagbo, depuis 2001.³⁸ En guise de cadeau de bienvenue, Banny a reçu le soutien de l'ONU sous la forme de la Résolution 1584 du Conseil de sécurité, qui renouvelait un embargo sur les armes existant qui interdisait les importations de diamants bruts de Côte d'Ivoire.³⁹ Cependant, à en croire les manifestations anti-ONU qui ont eu lieu en janvier 2006, les progrès ont semblé régresser. Réagissant à cet état de fait, le Conseil de sécurité de l'ONU a imposé un gel des avoirs financiers et une interdiction de voyager à trois personnalités politiques : les dirigeants des milices pro-gouvernement Charles Blé Goudé et Eugène Djué, et le commandant des FN à Korhogo, Fofié Kouakou.⁴⁰ À ce jour, le Conseil de sécurité de l'ONU n'a pas imposé de sanctions à d'autres individus. Malgré ces démarches de l'ONU, les deux parties au conflit ont continué de retarder et d'entraver le processus d'identification et le programme de DDR. Les FN se sont retirées du programme de DDR en août 2006, se plaignant de ce que le président Gbagbo avait modifié les règles applicables au processus d'identification. Les acteurs et les observateurs internationaux reconnaissent de plus en plus que des acteurs ivoiriens clés ont fait traîner les choses, n'ayant que peu d'intérêt à retirer d'une résolution de la crise ou d'une réunification de leur pays.

L'ONU en a conclu qu'il serait impossible d'organiser des élections pour octobre 2006, et le scrutin a donc été repoussé de 12 mois. Suite aux recommandations de la CEDEAO et de l'Union africaine, il a été décidé que le président Gbagbo reste au pouvoir pour une durée supplémentaire de 12 mois et le premier ministre a reçu des pouvoirs étendus.⁴¹

« Il y a des avantages financiers, il y a la corruption, il y a le trafic de toutes sortes. Je dirais que vous avez certainement des gens qui se sont installés dans des situations confortables et profitables du fait de l'absence de loi, de l'absence de l'autorité de l'État. »⁴²

Gérard Stoudmann, haut représentant des Nations Unies aux Élections en Côte d'Ivoire, novembre 2006.

Toutefois, en mars 2007, le président Gbagbo et le secrétaire général des FN, Guillaume Soro, ont signé un nouvel accord politique à Ouagadougou, au Burkina Faso, réclamant, entre autres, la suppression de la zone de confiance.⁴³ L'accord précise que des élections devraient se dérouler d'ici dix mois. À la fin du mois de mars, Guillaume Soro a été nommé premier ministre et le mois d'avril a vu le début du démantèlement de la zone de confiance. L'optimisme est de retour, mais, malgré l'accord de paix signé entre le gouvernement et les FN et l'embargo sur les armes imposé par l'ONU, les deux parties continuent de disposer de troupes, d'argent et d'armes,^{xii} et l'identification et le désarmement n'ont toujours pas eu lieu. À la date de rédaction du présent rapport, il est encore trop tôt pour savoir dans quelle mesure cet accord sera mis en œuvre et quel sera son impact.

xii Bien que la majeure partie de la force aérienne ivoirienne ait été détruite lors de l'attaque lancée par la France en novembre 2004, le rapport du panel d'experts de l'ONU de 2006 a souligné qu'un Mi-24 faisait l'objet de maintenance/d'entretien et d'essais par les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI), l'armée nationale.



Processus de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR) dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, 3 août 2006



Robes en chocolat au Salon du Chocolat, Paris, octobre 2006



Cavosses de cacao de Côte d'Ivoire au Salon du Chocolat, Paris, octobre 2006



Robe en chocolat au Salon du Chocolat, Paris, octobre 2006

Économie de guerre et importance des ressources naturelles

Les agendas économiques des deux parties au conflit ont compté parmi les principaux obstacles à une résolution durable de la crise. Le nouveau prolongement du mandat du président Gbagbo lui a permis, ainsi qu'à son entourage, de continuer de jouir des avantages de ce qu'un observateur a appelé une « dictature constitutionnelle ».⁴⁴ Dans la zone détenue par le gouvernement, le cacao, le pétrole, le bois et le café représentent une part significative du budget du gouvernement. L'économie ivoirienne et les finances nationales ont toujours souffert d'un manque de transparence, mais la crise actuelle a facilité encore davantage la corruption et le manque de responsabilité dans l'exploitation des ressources naturelles.

Le report des élections a également profité aux FN. Les élections présidentielles, lorsqu'elles auront enfin eu lieu, entraîneront la fin de la division du pays, ce qui mettra en péril les perspectives politiques et économiques des FN. Le nord du pays, actuellement contrôlé par les FN, compte des ressources significatives, la division du pays ayant entraîné la division de la ceinture du cacao. D'après les estimations, 10 % de la production de cacao ivoirien est désormais contrôlée par les FN. Les FN bénéficient également de la

production de coton (majoritairement cultivé dans le nord), de café, et surtout de diamants, qui fournissent « un revenu important » aux FN, d'après le rapport du panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire de 2005.^{xiii} Une enquête réalisée précédemment par Global Witness a révélé que les diamants provenant des zones contrôlées par les FN étaient vendus aux pays voisins que sont le Mali et la Guinée et présentés comme provenant de ces pays et non de Côte d'Ivoire – ce qui constitue une violation flagrante du Processus de Kimberley, le dispositif international de certification des diamants.⁴⁵ Les FN nient dégager un « bénéfice direct de la production de diamants ».⁴⁶ Néanmoins, la Centrale, la structure de gestion économique et financière de la zone FN, est dotée d'un département chargé de la surveillance des diamants, et le Panel d'experts de l'ONU a signalé avoir décelé une opération de production de diamants organisée de manière militaire à Bobi, dans la zone FN. Les diamants provenant de la zone FN sont soumis à l'embargo des Nations Unies, mais le panel d'experts de l'ONU a constaté en 2006 que des diamants de la zone FN continuaient de quitter la Côte d'Ivoire pour être vendus sur le marché international, notamment via le Ghana.⁴⁷

Ressources naturelles de la Côte d'Ivoire

Cacao
Pétrole
Coton
Diamants
Café



Processus de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR) dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, 3 août 2006

^{xiii} Le panel d'experts de l'ONU a produit deux rapports, l'un en 2005 et l'autre en 2006, consacrés à des thèmes tels que la circulation des armes et le financement du conflit au moyen de ressources naturelles telles que le cacao et les diamants.

4. Vue d'ensemble du commerce du cacao

1 Le rôle de la Côte d'Ivoire sur le marché international

La Côte d'Ivoire est le plus gros producteur mondial de fèves de cacao, le principal ingrédient du chocolat.⁴⁸ En 2005-2006, la production ivoirienne représentait environ 40 % de la production mondiale – soit environ 1,38 million de tonnes, non issues de l'agriculture biologique et ne faisant pas partie du commerce équitable.⁴⁹ Le cacao est récolté deux fois par an, la principale récolte ou « campagne » s'étalant d'octobre à mars. Malgré le conflit, les niveaux de production de la Côte d'Ivoire n'ont pas beaucoup changé. Le cacao est la principale ressource économique du pays, représentant en moyenne 35 % de la valeur totale des exportations ivoiriennes, soit 750 milliards de CFA (1,4 milliard de dollars US) par an.⁵⁰ Sur une population totale d'environ 16 millions, 3 ou 4 millions de personnes travaillent dans la filière cacao.⁵¹

Après avoir été légèrement nettoyées et séchées en Côte d'Ivoire, environ 83 % des fèves de cacao récoltées⁵² sont exportées depuis les ports de San-Pédro et d'Abidjan vers les principaux centres de traitement d'Europe et d'Amérique du Sud, où elles sont transformées (torréfiées et broyées). Les Pays-Bas et les États-Unis sont les deux plus importants pays au monde à transformer le cacao ; il s'agit également des principales destinations du cacao ivoirien. Les fèves de cacao torréfiées sont broyées afin d'obtenir une pâte de cacao, qui est chauffée jusqu'à devenir une liqueur de cacao. La liqueur de cacao est ensuite pressée pour en faire, d'une part, du beurre de cacao et, d'autre part, de la pâte de cacao, qui sera par la suite transformée en poudre de cacao. Le chocolat est le résultat de la liqueur de cacao à laquelle on ajoute du beurre de cacao, ainsi que d'autres ingrédients tels que du lait, du sucre, des agents émulsifiants et de l'huile végétale.

Environ 17 % de la production de cacao ivoirienne est traitée en Côte d'Ivoire, avant d'être exportée sous forme de liqueur, de beurre ou de poudre de cacao.⁵³ Quatre grandes entreprises multinationales – les américaines ADM et Cargill, la française CEMOI et la suisse Barry Callebaut – ainsi que la société ivoirienne Pronibex ont investi dans des capacités de traitement du cacao en Côte d'Ivoire, à la suite de politiques gouvernementales destinées à encourager les exportations de produits semi-finis. Certaines des entreprises participant à cette initiative bénéficient d'allègements fiscaux et peuvent être dispensées des limites de tonnage applicables aux exportations de fèves de cacao non transformées.

Le développement du cacao sous le régime colonial français

La Côte d'Ivoire produisait déjà du cacao avant de devenir une colonie française en 1893. Après s'être intéressées à l'exploitation du bois, puis du coton, les autorités coloniales françaises se sont concentrées sur le cacao en tant que produit d'exportation.⁵⁴ La production de cacao s'est développée au début des années 1900, les autorités françaises corrompant les chefs locaux, expulsant les communautés des forêts du sud du pays et déplaçant de force des dizaines de milliers d'individus principalement dans le nord du pays et en Haute-Volta (aujourd'hui Burkina Faso) pour les faire venir travailler dans les plantations de cacao. De petits producteurs de cacao ivoiriens ont protesté contre les prix plus élevés du cacao payés aux propriétaires français de plantations, ainsi que contre l'appropriation française de la main-d'œuvre. Ils ont fini par trouver leur porte-parole en Félix Houphouët-Boigny, lui-même producteur de cacao, qui a formé le Syndicat agricole africain (SAA) en 1944. En l'espace de moins d'un an, il était élu représentant de la Côte d'Ivoire au Parlement français et créait une loi mettant fin au travail forcé en 1946. Il est ensuite devenu le premier président de la Côte d'Ivoire indépendante, en 1960.

L'ICCO

L'Organisation internationale du cacao (ICCO) regroupe à la fois des pays producteurs et consommateurs de cacao. Créée en 1973 et basée à Londres, l'ICCO vise la durabilité de l'économie mondiale du cacao.⁵⁵ Son organe décisionnaire est le Conseil international du cacao. La contribution de la Côte d'Ivoire au budget de l'ICCO s'élève à environ 20 %.⁵⁶ Le panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire a signalé que l'ICCO a été peu disposée à rencontrer le panel, et qu'elle n'envisageait pas d'inclure la transparence des revenus dans son agenda.⁵⁷

2 Les prix

Étant donné la position prédominante du pays sur le marché international du cacao, l'apparition du conflit en Côte d'Ivoire a entraîné une forte hausse du prix du cacao, certes pour une courte durée seulement. En octobre 2002, immédiatement après la tentative de coup d'État, alors que les rebelles avançaient vers les ports d'Abidjan et de San-Pédro, le prix du cacao a atteint son niveau le plus élevé depuis les années 1970 et 1980 (2 367 dollars US la tonne).⁵⁸

Cette forte hausse est également à mettre en rapport avec une baisse des réserves mondiales de fèves de cacao.

Depuis, les prix mondiaux du cacao n'ont pas accusé d'autres perturbations. La persistance de l'instabilité et de la violence en Côte d'Ivoire fin 2004 n'a entraîné qu'une légère hausse des prix. En octobre 2006, le prix du cacao sur le marché mondial oscillait autour de 1,52 dollar (780 CFA) par kilo.⁵⁹

Le prix perçu par les producteurs de cacao ivoiriens, appelé « prix bord champ », est fixé à titre indicatif à 400 CFA (0,70 dollar)/kg⁶⁰ mais, en réalité, les producteurs touchent entre 200 CFA (0,35 dollar)/kg et 320 CFA (0,56 dollar)/kg, selon le stade de la récolte.⁶¹

3 Les destinations des exportations

Plus de 90 % du cacao ivoirien est exporté vers l'Europe^{xiv} et l'Amérique du Nord. L'Union européenne constitue la principale destination, représentant plus de 60,1 % des exportations sur la période 2005-2006. En ce qui concerne la campagne allant d'octobre 2005 à septembre 2006, les cinq plus gros importateurs de cacao ivoirien étaient les Pays-Bas (30,6 %)⁶², les États-Unis (21,3 %)⁶³, la France (10,9 %)⁶⁴, l'Estonie (8,2 %)⁶⁵ et la Belgique (4,8 %).⁶⁶

4 Les entreprises qui exportent ou achètent du cacao de Côte d'Ivoire

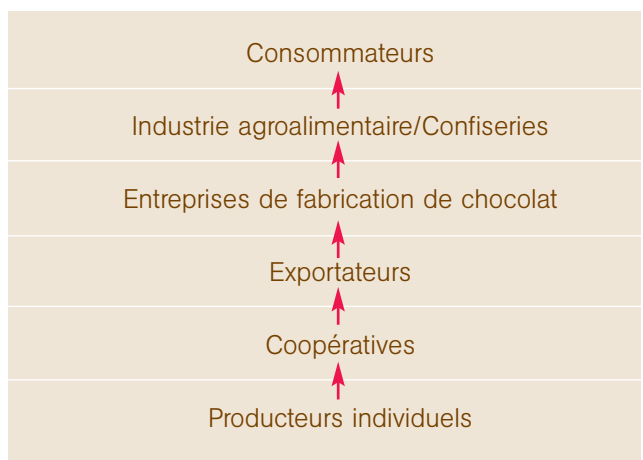
Quatre-vingt-dix entreprises se sont vu attribuer des agréments d'exportation en 2005 pour la campagne 2005-2006.^{xv 67} À eux seuls, dix de ces exportateurs représentaient plus de la moitié des achats, achetant 60,1 % de la récolte, soit 623 815 tonnes.⁶⁸

Les plus gros exportateurs sont regroupés au sein d'une association, le Groupement Professionnel des Exportateurs de Café-Cacao (GEPEX), tandis que les entreprises exportatrices de plus petite envergure sont réunies au sein de l'Union des Opérateurs de Café-Cacao (UNOCC). Quant aux coopératives exportatrices ivoiriennes, elles font partie de l'Union des Coopératives Exportatrices de Côte d'Ivoire (UCOOPEXCI).

Au regard de la législation ivoirienne, un exportateur ne peut acheter qu'un tonnage limité de fèves de cacao lors de la grande récolte, soit environ 20 % de la production totale. Il n'existe pas de limites pendant la petite campagne, qui s'étale d'avril à septembre.⁶⁹ En ce qui concerne la campagne 2005-2006, Outspan Ivoire SA, une filiale d'Olam, une société du Groupe Kewalram Chanrai, dont le siège social se trouve à Singapour, était le principal exportateur, maniant près de 107 700 tonnes de fèves de cacao.⁷⁰ Le deuxième plus gros exportateur était Cargill West Africa, une filiale de l'entreprise américaine Cargill.⁷¹ Le plus gros exportateur européen, Tropival, une filiale de la société britannique ED & F Man Holdings Ltd, se classe en troisième position, tandis qu'une autre compagnie américaine, ADM, occupe le quatrième rang.⁷² PROCI, qui appartient au groupe français Touton, et la Cipexi, qui appartient à la société néerlandaise Continaf Holding B.V, qui fait elle-même partie du groupe Amtrada Holding BV, étaient quant à elles les cinquième et sixième plus grosses sociétés exportatrices de la campagne 2005-2006.⁷³ Le graphique ci-après fournit des chiffres relatifs à la première moitié de la campagne 2005-2006 (octobre – mars) et offre par conséquent une image qui diffère légèrement du classement des exportateurs.

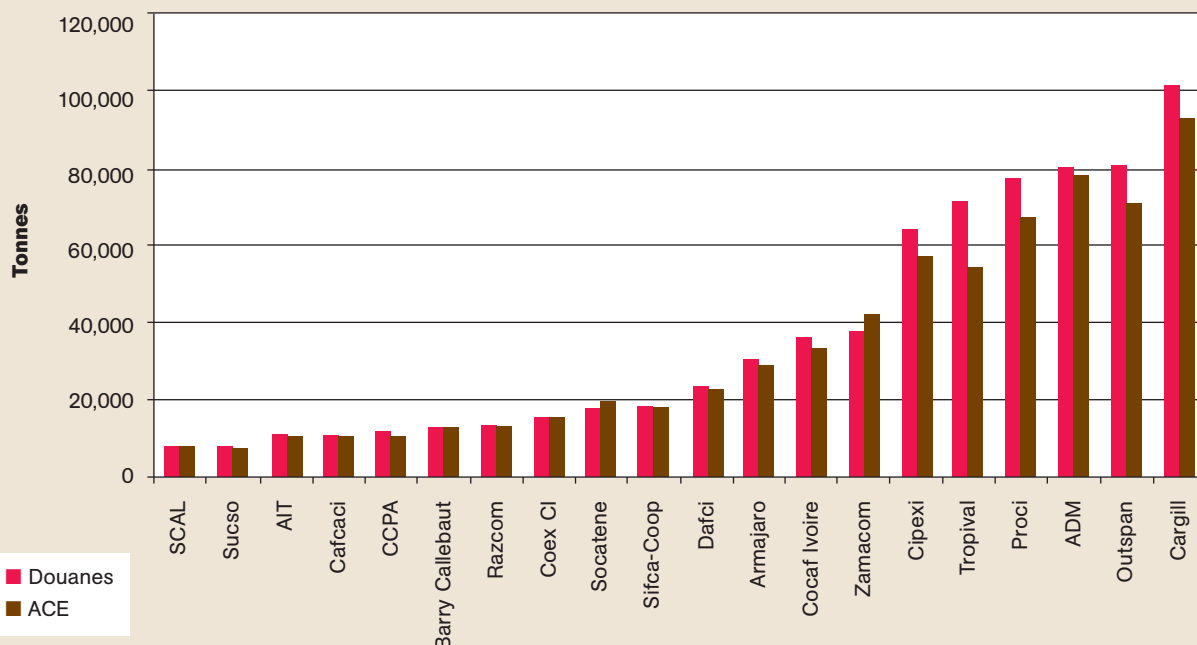
Le plus gros transporteur et transitaire de cacao ivoirien, qui assure le transport de près de 55 % du marché, est SAGA-CI, qui fait partie du groupe français Bolloré.⁷⁴

Les entreprises de fabrication de chocolat approvisionnent en général l'industrie en mélanges de cacao, aux origines diverses, que ce soit sous la forme de poudre, de beurre, ou de produit fini, c'est-à-dire de chocolat. Par conséquent, dans la plupart des cas, il est extrêmement difficile d'affirmer qu'un produit donné est fabriqué exclusivement à partir de cacao ivoirien. Cependant, étant donné que le cacao ivoirien représente une part très importante de la



^{xiv} En 2005-2006, les exportations vers les États membres et non membres de l'UE s'élevaient à 73,63 %.

^{xv} Aucune donnée n'est disponible sur les activités d'achat ou d'exportation de 32 de ces sociétés.

Exportations de fèves de cacao depuis les ports d'Abidjan et de San-Pédro, octobre 05-mars 06

Sources : Douane ivoirienne ; Rapport ACE sur le contrôle du poids du cacao à l'exportation

production mondiale et qu'il est inclus dans de nombreux mélanges, il est probable qu'il soit utilisé, dans une certaine mesure, dans de nombreux produits différents vendus aux consommateurs du monde entier.

À titre d'exemple, Unilever est le plus gros fabricant de crèmes glacées au monde, avec un chiffre d'affaires annuel de 5 milliards d'euros.⁷⁵ Sous le nom Heartbrand (le nom de marque de Wall's au Royaume-Uni), la société vend des glaces Carte d'Or, Cornetto, Ben & Jerry's et autres dans près de 40 pays. L'une de ses plus grosses ventes est le Magnum, avec environ un milliard d'unités vendues chaque année.⁷⁶ Un représentant de Barry Callebaut, une entreprise suisse qui achète environ 10 % de la production de cacao ivoirien, a déclaré à Global Witness fournir du chocolat à Unilever, y compris pour la marque Magnum.⁷⁷

Global Witness a demandé à plusieurs chocolatiers si certains de leurs chocolats venaient de Côte d'Ivoire. Plusieurs ont affirmé à Global Witness que c'était effectivement le cas, et que parmi leurs fournisseurs figuraient Valrhona, une société française,⁷⁸ et Cocoa Barry, une filiale de Barry Callebaut.⁷⁹

CEMOI, une entreprise française qui a transformé 24 500 tonnes de produits de cacao dans son usine d'Abidjan en 2005-2006, emploie du chocolat ivoirien pour fabriquer des

confiseries telles que l'Ourson, de la guimauve en forme d'ourson enrobée de chocolat, un produit populaire en France.⁸⁰ Elle approvisionne également les fabricants de chocolat en produits industriels.

L'un des rares produits à spécifier qu'il est en partie d'origine ivoirienne est une barre de chocolat appelée « Afrique de l'Ouest », fabriquée par Jeff de Bruges, le numéro un des franchises de boutiques de chocolat en France.⁸¹ L'emballage précise que la Côte d'Ivoire et le Ghana sont ses pays d'origine.⁸²

5 Les institutions de la filière cacao depuis 2000 : une augmentation des taxes et prélèvements

En août 2000, un décret relatif à la mission de l'État dans la commercialisation du café et du cacao a été adopté par le gouvernement du général Gueï^{xvi}. Ce décret envisageait la création de deux nouvelles structures chargées de gouverner les commerces du cacao et du café : l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC) et la Bourse du Café et Cacao (BCC).⁸³

Lorsque Laurent Gbagbo a été élu président fin octobre 2000, l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC) avait déjà été créée par le décret de début octobre. En juillet-août 2001, le gouvernement du président Gbagbo

^{xvi} Le 24 décembre 1999, une mutinerie de l'armée a dégénéré en coup d'État militaire qui a permis au général Robert Gueï de prendre le pouvoir.

a alors également mis en place quatre institutions dédiées à la filière cacao. La structure et les fonctions de l'ARCC, de la BCC, du Fonds de Régulation et de Contrôle du Café et Cacao (FRC), du Fonds de Développement et de Promotion des activités des Producteurs de Café et de Cacao (FDPCC) et du Fonds de Garantie des Coopératives Café et Cacao (FGCCC) sont présentées dans l'Annexe I. Les principales fonctions des institutions sont la réglementation du commerce du cacao et le soutien aux producteurs de cacao.

La multiplication des institutions dédiées à la filière cacao a affecté le nombre de redevances versées par les exportateurs. Pour pouvoir financer les nouvelles institutions, les ministres de l'Agriculture et des Finances ont introduit de nouveaux prélèvements sur chaque kilogramme de cacao et de café exporté. Ces prélèvements^{xvii}, destinés à financer l'ARCC, la BCC, le FRC et le FDPCC, ont culminé en janvier-mars 2003 à 141,9 CFA (0,27 dollar US)/kg ; en 1999, le total des prélèvements se montait à seulement 15,5 CFA (0,03 dollar US)/kg.⁸⁴

Pour la campagne 2006-2007, les prélèvements, qui financent les quatre mêmes institutions mais avec une ventilation légèrement différente^{xviii}, se montent à 49,11 CFA (0,10 dollar US)/kg.⁸⁵

La prolifération des prélèvements a eu des répercussions directes sur le prix payé par les exportateurs aux producteurs de cacao, les exportateurs ayant transmis le coût des prélèvements aux producteurs. Un audit financier réalisé par l'UE (voir encadré) a permis d'observer que les prélèvements faisaient plus que couvrir les frais de fonctionnement des institutions de la filière cacao et a recommandé qu'ils soient réduits.⁸⁶

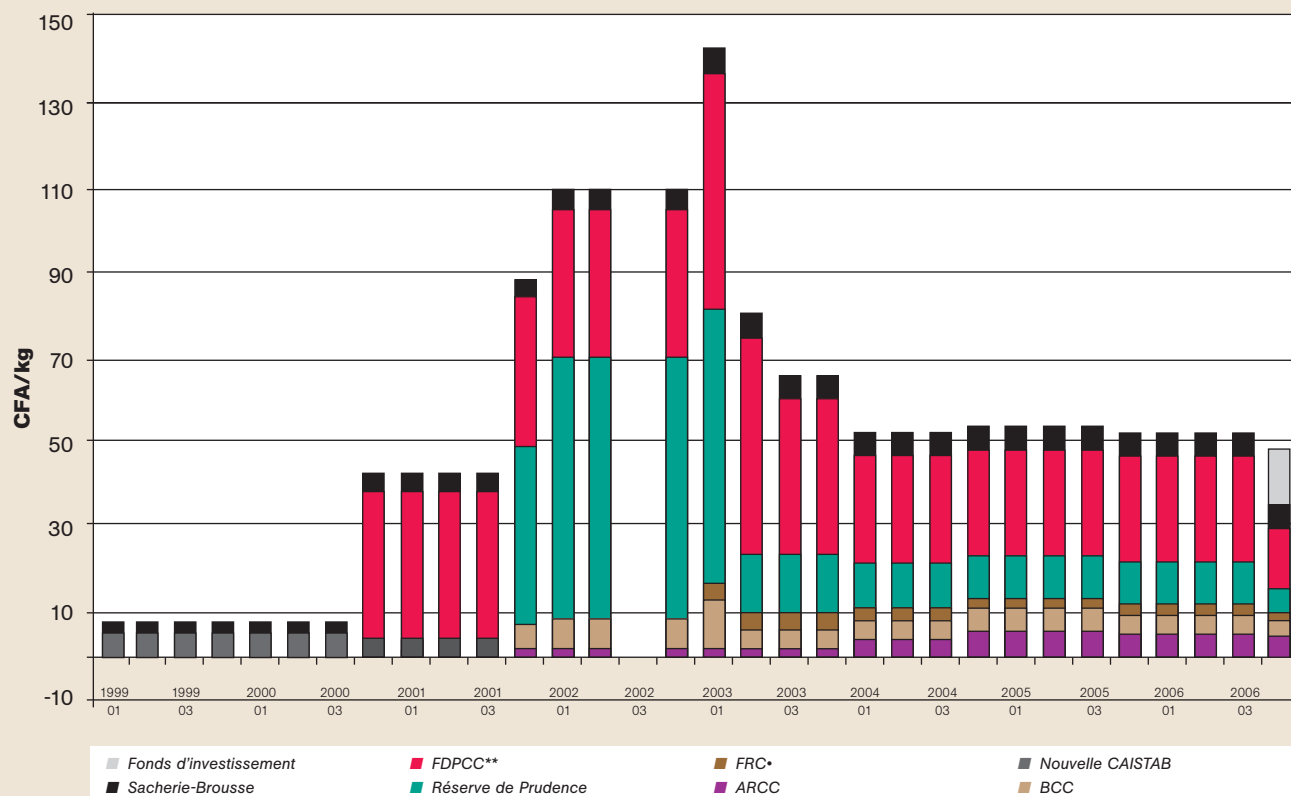
Barry Callebaut

Barry Callebaut, une entreprise suisse, numéro un mondial de la fabrication de produits chocolatiers, a commencé ses activités d'exportation et de transformation en Côte d'Ivoire en 1964.⁸⁷ La société est une exportatrice mineure de fèves de cacao (13 000 tonnes provenant de la campagne 2005-2006, en juin 2006), mais en ce qui concerne les chiffres allant jusqu'à juin 2006, son usine Saco-Chocodi à Abidjan avait produit 69 500 tonnes de produits de cacao, qui étaient ensuite exportés, principalement vers l'Europe.⁸⁸ Barry Callebaut fournit du chocolat à des clients industriels et à des fabricants de produits alimentaires tels que Unilever et Poulain (Groupe Cadbury-Schweppes),⁸⁹ ainsi qu'à des chocolatiers par l'intermédiaire de ses propres marques : Callebaut, Cocoa Barry, Carma, Luijckx, Van Leer, Van Houten, Caprimo et Bensdorp. Barry Callebaut dispose également de sa propre ligne de produits de chocolateries avec des marques telles que Sarotti en Allemagne, Jacques en Belgique, Chocolat Alprose en Suisse, et Brach's aux États-Unis.⁹⁰ La société a dégagé un chiffre d'affaires de 4,05 milliards de dollars US et des bénéfices de 115,6 millions de dollars US pour l'exercice qui s'est achevé en août 2004.⁹¹ En juin 2006, une institution ivoirienne de la filière cacao, la Bourse du Café et Cacao (BCC), a lancé le « Chocolat du Planteur », un produit de niche.⁹² Fait avec du cacao ivoirien de différentes régions et fabriqué par Barry Callebaut, le Chocolat du Planteur est distribué en France, en Allemagne et en Côte d'Ivoire.⁹³

^{xvii} ARCC; BCC/FRC; BCC; FRC, Réserve de Prudence; FDPCC, Sacherie-Brousse.

^{xviii} ARCC ; BCC ; FRC, Réserve de Prudence ; FDPCC-Fonctionnement, FDPCC-Investissement, Sacherie-Brousse ; Fonds d'investissement en milieu rural.

Prélèvements sur les exportations de cacao, 1999-2006

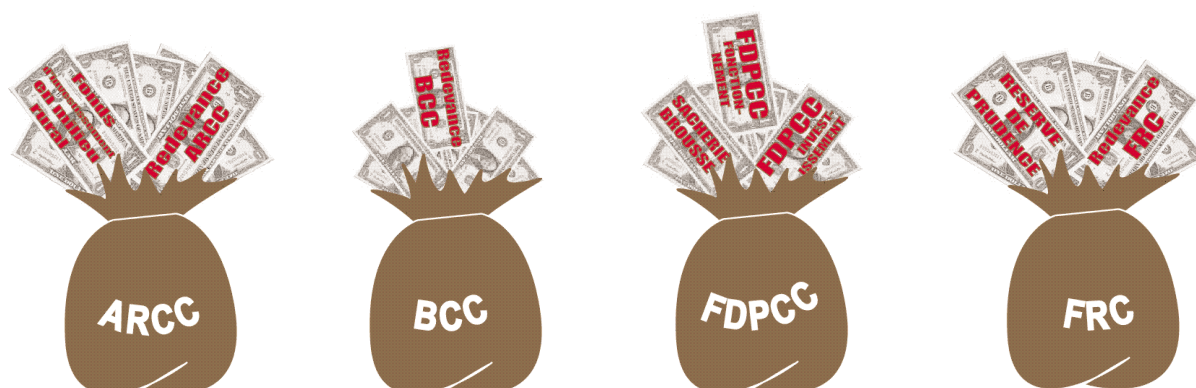


Sources: N'Guessan-Gestion des filières café et cacao en Côte d'Ivoire; ARCC Notes aux exporteurs en 2005 et en 2006.

* En janvier-mars 2003, le prélèvement pour le FRC est devenu distinct du prélèvement pour la BCC.

** Depuis octobre 2005, la redevance FDPCC est divisée entre les fonds FDPCC-Investissement et FDPCC-Fonctionnement.

Redevances en 2006-2007



Les Audits de l'UE

L'Union européenne (UE)^{xix} avait prévu d'octroyer des fonds à la filière cacao dans son programme Stabex de 1999^{xx}. Avant de financer la filière et à la demande de la présidence ivoirienne, l'UE a soumis le secteur du cacao ivoirien à des audits financier et juridique. L'audit financier, qui couvrait la période allant d'octobre 2000 à juin 2003, a été finalisé en septembre 2004. Les auditeurs financiers qui travaillent pour le compte de l'UE ont ainsi noté que « la volonté sous-jacente de tout mettre en œuvre pour empêcher la bonne réalisation de notre mission était manifeste à tous les niveaux hiérarchiques, malgré une apparence convenue du contraire ».⁹⁴ En août 2003, le président de la BCC a demandé aux représentants de toutes les institutions de la filière cacao d'interdire aux auditeurs financiers l'accès à leurs structures.⁹⁵ Les auditeurs ont relevé un manque de clarté quant au montant total des prélèvements perçus par les institutions de la filière cacao, et à leur utilisation.

Les auditeurs juridiques qui travaillent pour le compte de l'UE ont été confrontés à une réticence similaire de la part des institutions de la filière cacao à leur fournir des informations. Une version préliminaire de l'audit juridique a été divulguée par la presse française en janvier 2006, mais, à la date de rédaction du présent rapport, il n'avait pas encore été publié officiellement, bien qu'il ait été remis aux autorités ivoiriennes en septembre 2006.⁹⁶ Les auditeurs juridiques de l'UE se sont dits préoccupés

par le fait que les institutions de la filière cacao ne respectent pas leurs obligations légales, ainsi que par le statut juridique particulier de la BCC et du FRC et le chevauchement de leurs missions. Se basant sur un rapport préliminaire des auditeurs financiers de l'UE, plusieurs bailleurs de fonds, dont l'UE, la Banque Mondiale et le FMI, ont envoyé un memorandum commun au gouvernement, pour lui recommander de suspendre les prélèvements pour la Réserve de Prudence et le FDPCC, et de réduire tous les autres prélèvements. Les recommandations n'ont pas été mises en application.

En avril 2005, les responsables des missions de l'UE en Côte d'Ivoire ont adressé un courrier au premier ministre, Seydou Diarra, avec le président Gbagbo en copie, ainsi qu'une demande de l'ambassadeur allemand relative à une réunion entre le président et tous les ambassadeurs de l'UE en Côte d'Ivoire. Le courrier, que des représentants de Global Witness ont pu lire, soulignait les difficultés auxquelles étaient confrontés les auditeurs et le fait que le gouvernement « ne remplissait pas correctement son devoir de surveillance afin d'assurer la transparence dans les comptes des organisations réglementaires et le respect de leurs obligations légales ». Fin 2006, le président Gbagbo n'avait répondu ni à ce courrier, ni à la demande de réunion.

Étant donné les conclusions des audits, l'UE a décidé de ne pas financer les filières cacao et café en Côte d'Ivoire.

En plus des prélèvements destinés aux institutions de la filière cacao, le gouvernement a imposé des taxes sur le cacao. Ces taxes perçues sur les exportations de cacao constituent une source de revenus importante pour le gouvernement ivoirien. Sous le président Gbagbo, la taxe à l'exportation, connue sous le nom de Droit unique de sortie (DUS), est passée de 120 CFA (0,23 dollar US)/kg à 220 CFA (0,40 dollar US)/kg en l'espace de trois années⁹⁷ (voir tableau), tandis que la taxe d'enregistrement est passée de 2,3 % à 5 % du prix Cif.^{xxi} En 1999, le cumul du DUS, de la taxe d'enregistrement, de la taxe pour la Nouvelle CAISTAB^{xxii} et Sacherie-Brousse (un prélèvement prévu pour les sacs brousse aux producteurs) s'élevait à 135,50 CFA (0,26 dollar US)/kg. En janvier-mars 2003, avant que le gouvernement de réconciliation ne commence à exercer ses fonctions, ce montant avait atteint son plus haut point, à

savoir 361,90 CFA (0,70 dollar US)/kg.⁹⁸ Pour la principale campagne de 2005-2006, les recettes issues du DUS s'élevaient à 178,70 milliards de CFA (343 millions de dollars US) et les taxes d'enregistrement, à 35,7 milliards de CFA (68,5 millions de dollars US).⁹⁹ En 2006, le panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire a découvert qu'un contrat avait été conclu entre le gouvernement de Côte d'Ivoire et une entreprise dont le nom n'a pas été communiqué révélant que pour la campagne de cacao de 2005-2006, certaines sociétés exportatrices avaient payé au moins 20 millions de dollars US d'avance au titre du DUS.¹⁰⁰ Tropival a confirmé qu'en 2005-2006, des paiements anticipés avaient été exigés de tous les exportateurs.¹⁰¹ La personne représentant l'État ivoirien dans ce contrat était le ministre des Finances de l'époque, Paul Antoine Bouhoun Bouabré. On ignore l'utilisation qui a été faite de ces fonds.

xix Les États membres de l'UE, dont la France, se sont désengagés de l'apport d'aide bilatérale à la Côte d'Ivoire. L'UE a elle-même cessé d'accorder des prêts à la Côte d'Ivoire mais elle continue de lui accorder des dons.

xx Stabex est un dispositif financier compensatoire destiné à stabiliser les gains à l'exportation.

xxi Le prix Cif (« Cost, Insurance and Freight », c'est-à-dire coût, assurance et fret) comprend le prix facturé au port d'embarquement, plus les coûts de l'assurance, du transport et du fret.

xxii La Nouvelle CAISTAB était un organisme chargé d'assurer la commercialisation du cacao.

Droit unique de sortie (DUS), 1999-2006**Le DUS et la taxe d'enregistrement**

Le DUS est une taxe à l'exportation appliquée au cacao ainsi qu'à d'autres produits. Son coût varie selon le produit. En octobre 2002, le ministre des Finances a fait passer le DUS sur le cacao de 180 CFA (0,35 dollar US)/kg à 220 CFA (0,40 dollar US)/kg, à la suite d'une hausse du prix du cacao sur le marché mondial provoquée par le conflit en Côte d'Ivoire. Depuis, le prix du cacao est redescendu, mais le DUS est resté au même niveau, au plus grand mécontentement des producteurs de cacao. Lorsque la taxe et les prélèvements augmentent, les producteurs sont pénalisés, car les exportateurs répercutent tout simplement cette hausse sur les producteurs afin de pouvoir maintenir leur niveau de profits.¹⁰² La Banque Mondiale, bien qu'elle ait déclaré en 2003 que le DUS ne devrait pas dépasser 20 % du prix à l'exportation,¹⁰³ n'a pas pris position quant au niveau actuel du DUS, supérieur à 20 %, car il rapporte au Trésor public des fonds dont il a cruellement besoin.

La taxe d'enregistrement, une taxe versée par les exportateurs sur la base du prix Cif du cacao, a augmenté en 2003-2004. En 2006, elle représentait 5 % du prix Cif, au lieu du niveau recommandé par la Banque Mondiale, à savoir 2,5 %.¹⁰⁴ En octobre 2006, le prix Cif moyen était de 826 CFA/kg ; la taxe d'enregistrement s'élevait à 41,3 CFA (0,08 dollar US)/kg.¹⁰⁵

En ce qui concerne 2006-2007, le total cumulé du DUS, de la taxe d'enregistrement et des prélèvements destinés aux institutions de la filière cacao se monte à 310,4 CFA (0,60 dollar US)/kg, ce qui dépasse dans de nombreux cas le prix par kilogramme payé au producteur de cacao.¹⁰⁶ L'association du DUS et de la taxe d'enregistrement fait que les exportateurs versent 261,3 CFA (0,52 dollar US) au Trésor public par kilogramme de cacao exporté.

5. Cacao, conflit et instabilité politique

1 L'utilisation faite par le gouvernement du commerce du cacao pour financer le conflit armé

« Monsieur le Président (...), est-ce que vous avez les moyens pour dire à la rébellion de déposer les armes ? »

« J'ai les moyens. C'est la communauté internationale qui m'empêche d'utiliser ces moyens. Quand je suis arrivé au pouvoir, j'ai trouvé un pays dont l'armée n'était pas une armée. C'est ce qui a permis à la rébellion de s'installer de force. Maintenant, on s'est équipé. Avec la crise de novembre 2004, les Français ont seulement détruit des avions. Aujourd'hui, nous sommes capables de désarmer les rebelles par la force. Mais nous sommes entrés dans un système où il y a trop d'accords... Si c'était à refaire, j'aurais commencé d'abord à acheter les armes immédiatement au lieu d'attendre un certain délai. Ce que j'ai fait après d'ailleurs. Les choses auraient peut-être pris une autre allure. »¹⁰⁷

Entretien avec Laurent Gbagbo, août 2006.

1.1 Dons de la filière cacao au gouvernement et aux forces de sécurité

PROBLÉMATIQUE :

Les institutions nationales de la filière cacao de la Côte d'Ivoire, avec l'assentiment de la plus importante organisation professionnelle d'exportateurs, ont contribué directement à l'effort de guerre en fournissant au gouvernement de l'argent, des véhicules et des armes à partir des fonds dégagés des prélèvements parafiscaux sur le cacao. Ces paiements et dons ont coïncidé avec une période où ont été perpétrées les pires atteintes aux droits de l'homme par les forces du gouvernement (voir graphique). Un représentant officiel de la Banque Mondiale a déclaré à Global Witness : « Nous savons que les revenus perçus sur le cacao servent à financer le dispositif militaire. »¹⁰⁸ Les institutions de la filière cacao s'écartent ainsi de manière flagrante de leur rôle, à savoir la réglementation du commerce du cacao et le soutien aux producteurs de cacao. À ce jour, les bénéfices dégagés dans cette filière demeurent une « arme de guerre » potentielle et peu de mesures ont été prises pour rompre les liens entre le commerce du cacao et le conflit armé.

Trois institutions de la filière cacao ont apporté une contribution directe d'au moins 10,6 milliards de CFA (20,3 millions de dollars US) à l'effort de guerre : l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC), la Bourse du Café et Cacao (BCC) – dont le conseil d'administration comprenait deux représentants de la plus importante organisation professionnelle d'exportateurs, le Groupement Professionnel des Exportateurs de Café-Cacao (GEPEX), le directeur général d'ADM Cocoa Sifca^{xxiii} et le directeur de Dafci, qui, à l'époque, appartenait à la société française Bolloré^{xxiv} – et le Fonds de Développement et de Promotion des Activités des Producteurs de Café et de Cacao (FDPCC). Ces institutions ont également donné des véhicules aux Forces de Défense et de Sécurité (FDS, les forces de sécurité nationales)^{xxv}. Pour ce faire, elles ont utilisé les fonds constitués par les prélèvements versés par les exportateurs de cacao. Ces initiatives et de tels écarts par rapport au rôle officiel des institutions de la filière cacao ont été facilités par le manque de transparence et par l'absence d'un équilibre des pouvoirs dans la filière cacao (voir Chapitre 6.2, ci-dessous).

Les présidents du FDPCC et de la BCC ont reconnu publiquement avoir donné de l'argent au président Gbagbo, bien que le financement du dispositif de défense du pays ne fasse partie des attributions d'aucune de ces deux institutions. Le président du FDPCC, Henri Amouzou, a remis au président Gbagbo plusieurs chèques (à la télévision nationale¹⁰⁹) pour un montant total de 10,2 milliards de CFA (20,5 millions de dollars US) en octobre 2002.¹¹⁰ Une source interne à la filière café-cacao a déclaré à Global Witness qu'il s'agissait là d'une décision commune des conseils d'administration de l'ensemble des institutions de la filière cacao et que les sociétés exportatrices représentées au sein de ces conseils « trouvaient que c'était une bonne idée » ; cette source a qualifié cet événement de « décision politique ».¹¹¹

La plus grande organisation professionnelle d'exportateurs, le GEPEX, dont les membres proviennent notamment de sociétés multinationales telles que Cargill et d'entreprises

xxiii Global Witness a adressé une lettre à ADM le 2 janvier 2007. Dans sa réponse en date du 14 mars 2007, ADM a déclaré que le directeur général de Cocoa Sifca était le représentant du GEPEX au conseil d'administration de la BCC de 2002 à juillet 2003.

xxiv Global Witness a adressé une lettre à Bolloré le 17 janvier 2007 lui demandant de réagir à ces allégations, mais, à la date de rédaction du présent rapport, n'avait reçu aucune réponse.

xxv Les FDS se composent de l'armée nationale, de la police nationale et de la gendarmerie.

européennes telles que ED & F Man Holdings Ltd, était représenté au conseil d'administration de la Bourse du Café et Cacao (BCC), l'une des institutions nationales de la filière cacao responsables de cette décision. Global Witness a envoyé un courrier à plusieurs entreprises membres du GEPEX, ainsi qu'à ADM et Bolloré, pour leur demander des précisions sur leur rôle dans cette décision. ADM, Cargill, Barry Callebaut et Tropival, la filiale de ED & F Man Holdings Ltd en Côte d'Ivoire, ont répondu à Global Witness en niant avoir connaissance d'un paiement de 10,6 milliards de CFA adressé au gouvernement, ainsi que de toute participation à un débat portant sur ce paiement¹¹². Cependant, une source interne à la filière café-cacao a affirmé à Global Witness que depuis le début de la guerre en septembre 2002 jusqu'au début de 2003, toutes les entreprises, y compris le GEPEX, ont été priées de contribuer à l'« effort de guerre » du gouvernement, et que la liste des donateurs était indiquée tous les jours dans les médias¹¹³. Le président de la BCC, Lucien Tapé Doh, a déclaré en août 2003 que « la totalité des producteurs ivoiriens ont pris leur responsabilité et insisté pour remettre une somme d'argent importante au président afin de défendre le peuple ivoirien ».¹¹⁴ On ignore s'il faisait là allusion aux 10 milliards de CFA remis en octobre 2002 par le responsable du FDPCC ou à un autre don.¹¹⁵ Lors d'un discours prononcé en décembre 2002, le président Gbagbo a remercié les producteurs de cacao pour leur don de 10 milliards de CFA.¹¹⁶

À l'occasion d'un entretien remontant à septembre 2004, Henri Amouzou a reconnu l'achat d'armes avec l'argent des producteurs de cacao dans le but de « renforcer les capacités des FDS loyalistes », ajoutant que « la décision de prendre de l'argent pour aller acheter des armes a fait l'objet de débats au sein de tous les organes de la filière » et qu'ils étaient parvenus à un consensus sur ce point.¹¹⁷ Amouzou a ainsi déclaré : « Nous n'avons pas acheté d'armes pour le président Gbagbo mais pour assurer la protection des vies et des biens des producteurs de la zone en guerre. »¹¹⁸

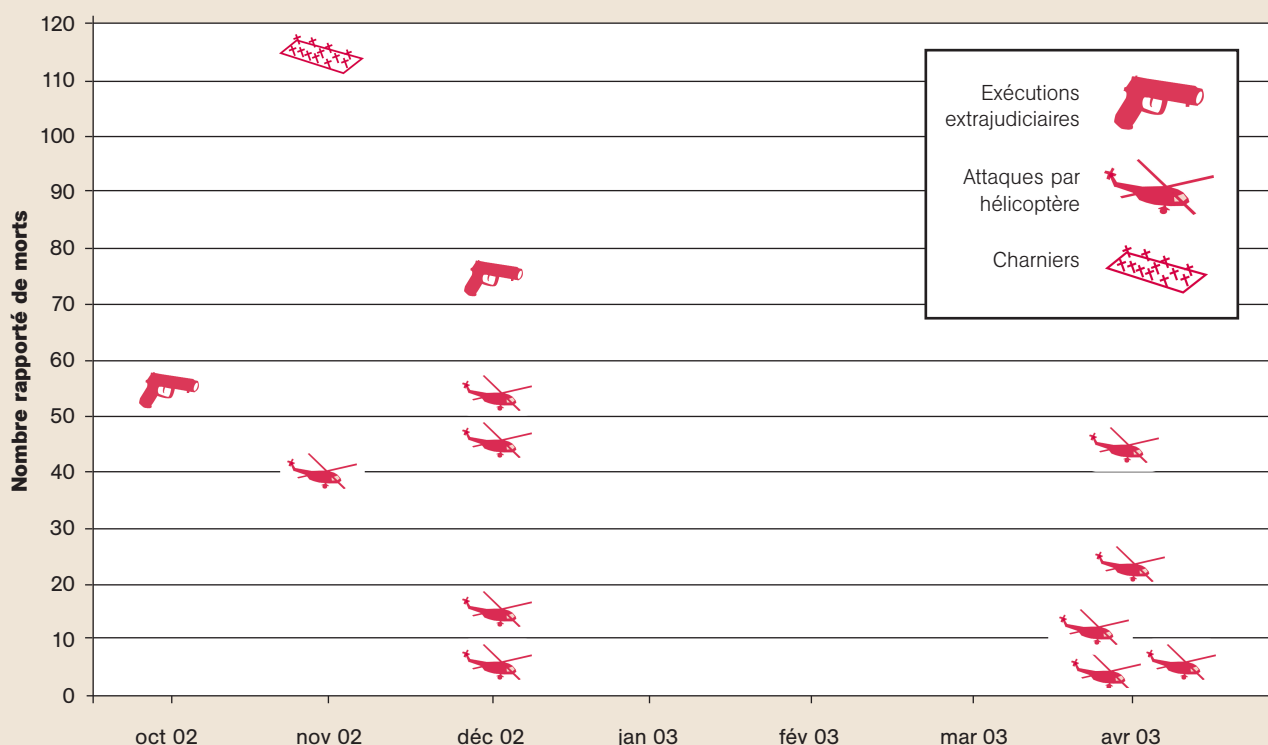


Un homme de la sécurité, appartenant à la milice des Jeunes Patriotes, escorte le leader des Jeunes Patriotes Blé Goudé, près d'un barrage routier à l'ambassade de France. Son groupe, qui soutient le président Gbagbo, était descendu dans les rues d'Abidjan pour protester contre ce qu'ils voyaient comme une interférence des Nations Unies dans les affaires internes du pays, 19 janvier 2006

L'organe de réglementation de la filière cacao, l'ARCC, a remis 40 millions de CFA (76 700 dollars US) aux Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI, l'armée ivoirienne) en 2002.¹¹⁹ Selon un expert de la filière cacao, ce don est venu s'ajouter aux 10 milliards de CFA remis par le FDPCC (voir ci-dessus).¹²⁰ Tout comme pour les autres organes de la filière cacao, le financement de l'armée n'est pas l'apanage de l'ARCC. Ses fonctions concernent la réglementation de la concurrence du commerce du cacao et l'octroi d'agréments d'exportation aux exportateurs.

En octobre 2005, un journal ivoirien a signalé que le FDPCC, en plus d'avoir fourni 10 milliards de CFA au titre de l'« effort de guerre », initiative apparaissant dans la catégorie des « actions sociales », avait donné des véhicules aux forces nationales de sécurité.¹²¹ Le secrétaire du FDPCC, Théophile Kouassi, a confirmé à Global Witness que le FDPCC avait fourni des camions pick-up aux FDS dans le but d'améliorer la sécurité dans les zones occidentales, notamment à Guiglo.¹²²

Violations majeures des droits de l'homme à l'encontre des populations civiles par les forces gouvernementales dans la région principale de production de cacao, octobre 2002-avril 2003¹²³



14-20 octobre 2002 : 56 personnes tuées. Les exécutions par la Brigade gouvernementale Anti-Emeutes (BAE) ont eu lieu après que les forces gouvernementales ont repris la ville de Daloa.

27 novembre 2002 : 40 personnes tuées. Un hélicoptère Mi-24 bombarde la zone de Vavoua-Diafla-Pélézi et la ville de Vavoua.

28 novembre 2002 : 120 personnes tuées. Les forces gouvernementales attaquent le village de Monoko-Zohi, près de Vavoua. Des soldats français découvrent plus tard une fosse commune contenant environ 120 corps.

1-18 décembre 2002 : Nombre de victimes inconnu. Les forces gouvernementales commettent des massacres entre le 1er et le 18 décembre après avoir repris la ville de Man, à proximité de la frontière avec le Liberia, une ville qui était occupée par les rebelles jusqu'à fin novembre. Plusieurs personnes sont tuées et d'autres disparaissent après avoir été arrêtées par des soldats du gouvernement.

6 décembre 2002 : Une personne tuée. Un Mi-24 attaque Zanzra et lance des roquettes sur une école.

23 décembre 2002 : Nombre de victimes inconnu. Un Mi-24 lance une attaque sur le village de Pélézi.

31 décembre 2002 : 11 personnes tuées et plusieurs blessées. Deux Mi-24 bombardent le village de Menakro, dans le centre de la Côte d'Ivoire. Le président Gbagbo accepte de laisser ses hélicoptères militaires au sol et de cesser d'utiliser des mercenaires après que le gouvernement français condamne fermement l'incident.

janvier 2003 : D'autres attaques par des hélicoptères. Nombre de victimes inconnu.

6 avril 2003 : Nombre de victimes inconnu. Une attaque de Mi-24 sur la route au sud de Danané.

10 avril 2003 : 2 personnes tuées et 7 blessées lors d'attaques par des hélicoptères.

14 avril 2003 : La ville de Zouan-Hounien est attaquée par deux Mi-24 prenant pour cible la mission catholique. Au moins quatre civils sont tués et plus de 20 sont blessés, parmi eux de nombreux enfants malades.

15 ou 16 avril 2003 : Un Mi-24 attaque Danané et Mahapleu. Environ 21 personnes sont tuées à Danané. Cinq sont tuées et 40 blessées à Mahapleu.

16 avril 2003 : 9 personnes tuées et 20 blessées. 2 Mi-24 bombardent le marché de Vavoua.



Mi-24 ivoirien, novembre 2002

© Privé

1.2 Recettes du cacao contrôlées directement par le gouvernement

1.2.1 Don et prêt émanant du Fonds de Régulation et de Contrôle du Café et Cacao (FRC)

PROBLÉMATIQUE :

Au moins jusqu'en avril 2003, lorsque le gouvernement de réconciliation a pris ses fonctions, le gouvernement FPI contrôlait la quasi-totalité des recettes du cacao, détenues à la Banque nationale d'investissement (BNI), et a détourné 20 milliards de CFA générés par les prélèvements parafiscaux sur le cacao. En outre, sur la même période, une série de virements effectués depuis un compte du FDPCC – dont l'objectif n'était pas spécifié – a eu lieu après l'éclatement du conflit. Les prélèvements sur le cacao sont de nature parafiscale ; ils appartiennent aux institutions de la filière cacao qui, à l'exception de l'ARCC, affirment être des sociétés privées. Le niveau de ces prélèvements parafiscaux sur le cacao est fixé par le gouvernement. Le statut des institutions de la filière cacao restant vague, le statut des prélèvements l'est tout autant, et l'on déplore une absence de clarté sur la question de savoir qui est autorisé à les contrôler. Cette confusion d'ordre juridique, qui se poursuit à ce jour, a permis au gouvernement d'allouer des fonds provenant des prélèvements parafiscaux sur le cacao.

Jusqu'en 2002-2003, la totalité des fonds provenant des prélèvements parafiscaux sur le cacao versés par les exportateurs étaient déposés sur plusieurs comptes à signature. La plupart d'entre eux se trouvaient à la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO),^{xxvi} la banque centrale de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), mais certains se trouvaient à la Caisse autonome d'amortissement (CAA – voir encadré), la banque d'État.

En octobre 2002, la CAA a viré 10 milliards de CFA (19 millions de dollars US) depuis le compte de la Réserve de Prudence vers un compte du FRC détenu à la CAA.¹²⁴ Ce virement a été effectué à la demande du ministre des Finances Paul Antoine Bouhoun Bouabré (nommé ministre de la Planification et du Développement en 2005) et du ministre de l'Agriculture, Sébastien Dano Djédjé.¹²⁵ Le FRC a ensuite prêté cet argent à l'État ivoirien^{xxvii}, à un taux d'intérêt de 6,5 %, au titre de l'« effort de guerre »¹²⁶, et les fonds ont abouti sur le compte du Service Financier de la Présidence de la République (SFPR) également détenu à la CAA. L'accord de prêt, signé fin novembre 2002 et qu'ont pu

consulter les auditeurs de l'UE, précisait que le prêt était effectué à l'initiative des producteurs de cacao et après consultation du conseil d'administration du FRC, bien que les auditeurs n'aient pas pu le confirmer.¹²⁷ Le prêt devait être remboursé en une seule fois au bout de 12 mois ; on ignore si le remboursement a effectivement eu lieu en 2003-2004.

En ce qui concerne les campagnes 2000-2001 et 2001-2002, les prélèvements pour le FRC/BCC, le FDPCC, la Sacherie-Brousse et la Réserve de Prudence ont été déposés sur les comptes à signature suivants, à la BCEAO et à la CAA (voir encadré consacré à la CAA ci-dessous) :

BCEAO n° 3062000 AOO 07018
Fond Dev Prom Acti. Fil. Caf.Cac

BCEAO n° 3062000 AOO 07019
Sacherie-Brousse Café-Cacao

BCEAO n° 3062000 AOO 07020
Réserve de Prudence Café-Cacao

BCEAO n° 3062000 AOO 07021
Bourse Café-Cacao (BCC)-FRC

CAA n° 918 01 03 69 ARCC
Réserve de Prudence Café/Cacao¹²⁸

Entre le 28 novembre et le 19 décembre 2002, à la demande de ces deux mêmes ministres, six virements, représentant en tout 10 milliards de CFA supplémentaires, ont été effectués depuis le même compte à la CAA vers un compte du FRC, également à la CAA. Global Witness a reçu la copie d'une lettre datée du 26 novembre 2002 et adressée à la CAA, signée par les deux ministres, demandant au responsable de la CAA, Victor Jérôme Nembéléssini-Silué, de procéder au virement de cette somme. Une lettre du FRC a autorisé le virement de 10 milliards de CFA sur le compte appartenant aux services financiers de la présidence, également détenu à la CAA.¹²⁹

xxvi Institution internationale publique, la BCEAO émet des signes monétaires pour les huit États membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). Elle est également responsable, entre autres, de la tenue des comptes de trésorerie des États membres et de la gestion de leur politique monétaire.

xxvii Le 4 octobre 2002, une lettre signée du président et du directeur exécutif du FRC a donné l'autorisation pour que cet argent soit envoyé à la présidence.

xxviii Les institutions de la filière cacao ne considérant pas ces comptes à signature comme étant leurs propres comptes, elles n'ont pas tenu de registre sur les transactions y ayant trait. Elles n'ont gardé que la trace de l'argent viré depuis ces comptes à signature vers les propres comptes des institutions.



Vue d'Abidjan, la capitale économique de Côte d'Ivoire

Le panel d'experts de l'ONU a considéré que le prêt de 10 milliards de CFA et le don de 10 milliards de CFA du FRC avaient contribué aux dépenses du gouvernement allouées à la sécurité et à la défense sur la période allant de septembre 2002 à décembre 2003.^{xxix}

Il est probable que, dans le cas de ce prêt et de ce don, le gouvernement se soit simplement approprié l'argent et que l'institution de la filière cacao à qui appartenaient les fonds, à

savoir le FRC, ait servi d'intermédiaire ou de couverture. Les comptes à signature permettaient déjà au gouvernement de contrôler l'argent du commerce du cacao, car les ministres des Finances et de l'Agriculture étaient les seuls signataires officiels. C'est sous leurs ordres que l'argent a été viré dans un premier temps depuis le compte de la Réserve de Prudence vers celui du FRC, puis depuis le compte du FRC vers celui des services financiers de la présidence ; les trois comptes se trouvaient à la CAA. À partir de la campagne 2002-2003, le contrôle direct exercé par le gouvernement sur les recettes du cacao a diminué car, dès lors, seul l'argent issu de deux prélèvements, à savoir du FDPCC et de Sacherie-Brousse, passait par ces comptes à signature ministériels détenus à la CAA.

1.2.2 Des fonds du FDPCC dont il est impossible de rendre compte

En plus du don et du prêt accordés au gouvernement par le FRC, une série de virements – dont l'objectif n'a pas été spécifié – ont eu lieu après l'éclatement du conflit en septembre 2002. Ces virements, dont la plupart provenaient du compte à signature du Fonds de Développement et de Promotion des activités des Producteurs de Café et de

Préoccupations relatives à la CAA et à la BNI

La Caisse autonome d'amortissement (CAA), entité financière nationale créée en 1959 et chargée de la gestion de la dette publique, est devenue une entreprise d'État et une banque en 1998.¹³⁰ En 2001, un décret présidentiel a conduit à la constitution d'un nouveau conseil d'administration de la CAA et à la nomination de Victor Jérôme Nembéléssini-Silué au poste de président et directeur.¹³¹ En 2002, la Banque Mondiale a suspendu le Crédit de relance économique (CRE) accordé à la Côte d'Ivoire, en partie pour des raisons liées à l'état des finances de la CAA.^{xxx 132} La CAA avait accordé des crédits à l'État pendant plusieurs décennies.¹³³ Le FMI a noté qu'en septembre 2003, les crédits non productifs de la CAA s'élevaient à 196 milliards de CFA, dont 170 milliards (soit 80 % de l'ensemble des crédits non productifs) étaient des prêts accordés à l'État.¹³⁴

La Banque nationale d'investissement (BNI) a remplacé la CAA en 2004.¹³⁵ La BNI est, pour la Banque Mondiale, l'un des trois éléments devant être réformés de toute urgence dans le pays, les deux autres étant les filières

du pétrole et du cacao. Un memorandum de la Banque Mondiale remontant à mai 2006 recommandait à la BNI de ne plus octroyer de prêts au gouvernement, ce dernier ayant déjà contracté une dette de 150,7 milliards de CFA (294 millions de dollars US) auprès de la BNI.¹³⁶ Un représentant officiel de la Banque Mondiale a déclaré à Global Witness que la Banque Mondiale s'intéressait à la BNI « parce que le gouvernement est le propriétaire de la BNI. L'effondrement de la BNI pourrait engendrer de gros problèmes dans la filière cacao. Les ressources dont dispose la BNI ne sont pas seulement des ressources du gouvernement mais également d'autres sociétés – des entreprises d'État telles que l'ARCC ». ¹³⁷ L'UE, inquiète de la solvabilité de la CAA, a retiré tous les comptes qu'elle y détenait.¹³⁸

Les actifs de la BNI s'élèvent à 20,5 milliards de CFA (39,5 millions de dollars US), réparti en actions, qui sont toutes détenues par l'État.¹³⁹ Le bilan de fin d'année de la BNI établi au 31 décembre 2004 indiquait un solde créditeur de 279 milliards de CFA (535,5 millions de dollars US).¹⁴⁰

xxix De septembre 2002 à décembre 2003, les dépenses ont connu une hausse, passant à 146,3 milliards de CFA (282,5 millions de dollars US), y compris 87 milliards de CFA (168 millions de dollars US) alloués aux équipements militaires. Le panel d'experts de l'ONU a signalé une légère baisse de ces dépenses militaires en 2006.

xxx La Banque Mondiale envisage de financer le processus de démobilisation, de désarmement et de réinsertion (DDR) pour un montant de 100 millions de dollars US, une fois que les arriérés de la Côte d'Ivoire, qui se montent à 304 millions de dollars US, lui auront été remboursés. La Côte d'Ivoire a soulevé des fonds à cette fin à l'aide de bons du Trésor.

	Virements financiers septembre-décembre 2002				Virements financiers janvier-mars 2003	
Montant	17,1 milliards de CFA en trois virements	1,4 milliard de CFA	14,2 milliards de CFA en deux virements	4 milliards de CFA	5 milliards de CFA	25 milliards de CFA
Provenant de	Compte du FDPCC à la BCEAO	Compte du FDPCC à la BCEAO	Compte du FDPCC à la BCEAO	Compte du FDPCC à la BCEAO	Compte du FDPCC à la BCEAO	Compte du FDPCC à la BCEAO
Bénéficiaire	Compte du FDPCC	Compte de la BCC	Compte du FDPCC	Compte du FDPCC	Inconnu	Compte du FDPCC
Date	25 septembre 2002	27 septembre 2002	18 octobre 2002	19 novembre 2002	6 février 2003	14 mars 2003

Cacao (FDPCC) détenu à la BCEAO, et étaient destinés à un autre compte du FDPCC, susceptible d'être détenu dans une banque commerciale, s'élevaient au total à 70,4 milliards de CFA (140,2 millions de dollars US).^{xxx} Le FDPCC ayant refusé de rencontrer les auditeurs de l'UE, aucune information relative à la façon dont ces fonds ont été dépensés n'est disponible, et les auditeurs n'ont reçu aucune explication ou justification quant à ces virements.¹⁴¹ La BCEAO, où étaient auparavant déposés les fonds, est la banque de l'Union monétaire ouest-africaine, qui est donc à ce titre considérée comme la première institution financière de la région. Il est possible qu'une partie de cet argent ait servi à financer le don de 10 milliards de CFA fait par le FDPCC à la présidence, ainsi qu'à acheter des armes et des véhicules pour la présidence comme nous l'avons vu ci-dessus.

Dès fin mars 2003, il est devenu plus difficile de procéder à des virements à partir de ces comptes à signature en raison des changements politiques. L'accord de paix de Linas-Marcoussis conclu en 2003 a donné lieu à la mise en place d'un gouvernement de réconciliation au sein duquel tous les partis politiques étaient représentés. Après un retard de plusieurs mois, les ministres de l'opposition du Rassemblement des républicains (RDR) ont pris leur poste le 18 mars 2003. Amadou Gon Coulibaly, membre du RDR, est devenu le nouveau ministre de l'Agriculture et l'un des signataires des comptes détenus à la BCEAO.¹⁴²

^{xxx} Les virements vers le compte du FDPCC se montent à 60,3 milliards de CFA (120,3 millions de dollars US).

1.3 Liens entre la BNI et un négociant en armes

PROBLÉMATIQUE :

Une partie des revenus des institutions nationales de la filière cacao est détenue à la Banque nationale d'investissement (BNI), dont l'unique actionnaire est le gouvernement. La BNI détient 25 % des parts d'une société de travaux publics, Lev Côte d'Ivoire (Lev-Ci), et le directeur de la BNI, Victor Jérôme Nembéléssini-Silué, est aussi président de Lev-Ci¹⁴³. La majorité des parts de Lev-Ci appartiennent à une société enregistrée aux Pays-Bas et qui, sous un autre nom, a facilité l'achat d'hélicoptères militaires pour le compte du gouvernement ivoirien. La livraison de ces hélicoptères au gouvernement par l'intermédiaire de cette société a été négociée par un négociant en armes israélien, recherché au Pérou pour des actes de corruption qui lui sont reprochés, et qui est également l'un des membres du conseil d'administration de Lev-Ci. En tant que directeur, il incombe à Victor Jérôme Nembéléssini-Silué de veiller à ce que la BNI ne s'adonne pas à des pratiques abusives. Global Witness recommande que si, après enquête, des éléments substantiels relatifs à des pratiques abusives sont identifiés, la BNI et son directeur cessent toute relation avec cette société.

« En faillite »,¹⁴⁴ « opaque »,¹⁴⁵ « pas vraiment une banque »¹⁴⁶, tels sont certains des qualificatifs qu'a recueillis Global Witness sur la BNI lors de ses enquêtes menées en Côte d'Ivoire sur le rôle de cette institution. Les préoccupations relatives au manque de transparence, à la solvabilité et aux investissements de la BNI affectent directement la filière cacao, la BNI détenant encore les comptes d'institutions de la filière cacao, notamment de la Réserve de Prudence et du fonds FDPCC-Investissement.¹⁴⁷ Des observateurs ont fait

part de leur inquiétude par rapport au fait que la BNI n'est pas tenue de rendre des comptes d'une manière suffisamment indépendante du président et du gouvernement pour pouvoir assurer que les fonds provenant des institutions de la filière cacao détenus en son sein ne sont pas susceptibles de servir à des fins politiques ou de défense.^{xxxii 148}

Victor Jérôme Nembéléssini-Silué

Nommé responsable de la BNI par le président Laurent Gbagbo en 2001, Victor Jérôme Nembéléssini-Silué était auparavant conseiller spécial du ministre des Finances, Paul Antoine Bouhoun Bouabré.¹⁴⁹ Jusqu'en 2003, il était membre du conseil d'administration de la société d'exportation de cacao ivoirien Sidepa, qui appartient au président du FGCCC.¹⁵⁰ Victor Nembéléssini-Silué est également membre du conseil d'administration et du comité exécutif d'Afreximbank.¹⁵¹ Depuis 1998, il est aussi président et directeur, ainsi qu'actionnaire majoritaire, de Nembel Invest, un projet d'investissement privé en Côte d'Ivoire, dont les coûts sont estimés à 9,623 millions de dollars US.¹⁵²

En 2003, la CAA, qui était alors dirigée par Nembéléssini-Silué, est devenue propriétaire de 25 % des parts d'une entreprise de travaux publics, Lev-Ci, qui opère en Côte d'Ivoire. Depuis au moins décembre 2003, Victor Nembéléssini-Silué est président et membre du conseil d'administration de Lev-Ci.¹⁵³ L'un des autres membres du conseil d'administration est Moshe Rothschild (voir encadré), un négociant en armes israélien recherché au Pérou pour avoir apparemment été impliqué dans un trafic d'armes et des actes de corruption sous le gouvernement Fujimori;¹⁵⁴ les comptes de Rothschild en Suisse ont été gelés par le gouvernement suisse à la suite de ces allégations.^{xxxiii 155} Entre fin 2002 et juillet 2004, avant que l'ONU n'impose à la Côte d'Ivoire un embargo sur les armes, Moshe Rothschild a négocié une transaction consistant à vendre deux hélicoptères Mi-8Vs à l'armée ivoirienne par le biais de deux sociétés, Eco Trends Limited et Golden Creek.¹⁵⁶ Les enquêtes menées par Global Witness ont révélé que l'une des raisons sociales de Golden Creek était HTM Beheer, une société qui opère également sous le nom de Lev-Ci et Lev Group, l'actionnaire majoritaire de Lev-Ci.¹⁵⁷

^{xxxii} Global Witness a adressé un courrier à Nembéléssini-Silué le 9 février 2007 lui demandant de réagir à ces allégations, et a reçu une réponse le 26 février 2007. Selon Nembéléssini-Silué, « ces inquiétudes sont sans fondement », car « les mécanismes de contrôles ne sont pas gouvernementaux. Ils sont exercés à la fois par des cabinets privés nationaux et surtout par une institution internationale ».

^{xxxiii} Global Witness a adressé un courrier à Moshe Rothschild le 5 février 2007 lui demandant de réagir à ces allégations, mais, à la date de rédaction du présent rapport, n'avait reçu aucune réponse.

Moshe Rothschild

Moshe Rothschild Chassin, surnommé « le seigneur des pots-de-vin » par un journal péruvien, est recherché au Pérou pour avoir vendu de manière illicite des équipements d'une valeur de 500 millions de dollars US, allant de matériels d'écoute téléphonique à des avions de combat MiG-29.^{158 xxxiv} En décembre 1993, le président péruvien de l'époque, Alberto Fujimori, a autorisé l'achat, sans appel d'offres, de pièces de rechange destinées à des hélicoptères de l'armée, auprès de Mobetek, une société appartenant à Moshe Rothschild.¹⁵⁹ En 2005, un article paru dans le journal israélien Haaretz signalait que pour transférer les recettes des pots-de-vin vers plusieurs comptes bancaires, Moshe Rothschild avait fait appel à une multitude de sociétés, y compris des sociétés écran, immatriculées dans les îles Vierges et aux Bahamas.¹⁶⁰ L'ancien responsable des services de renseignement péruviens, Vladimiro Montesinos, est actuellement en procès à Lima pour ce dossier de pots-de-vin, le plus gros scandale de corruption survenu au cours du mandat du président Fujimori. Cependant, Moshe Rothschild, qualifié de millionnaire dans l'article d'un journal israélien, vit à Tel-Aviv, en Israël, un pays avec lequel le Pérou n'a pas conclu de traité d'extradition.¹⁶¹ Il est également propriétaire d'une société portant le nom de RTCM, qui investit dans les communications en Sierra Leone.¹⁶² Il est possible que cette société soit liée à une autre société faisant partie de HTM Beheer (voir ci-après), RTCom Sierra Leone.

À qui appartient Lev-Ci ?

Bien qu'en 2004, le registre commercial ivoirien indique que la société Lev-Ci est conjointement administrée et détenue par Lev Mendel Group et la CAA^{xxxv}, remplacée par la suite par la BNI, Global Witness a découvert que Lev-Ci était l'une des raisons sociales de HTM Beheer BV, une société immatriculée en 1990 aux Pays-Bas, et qui à l'heure actuelle opère également sous les noms de Lev Group, Golden Creek Ltd et RTCom Sierra Leone.^{163 xxxvi}

^{xxxiv} Global Witness a adressé un courrier à Moshe Rothschild le 5 février 2007 lui demandant de réagir à ces allégations, mais, à la date de rédaction du présent rapport, n'avait reçu aucune réponse.

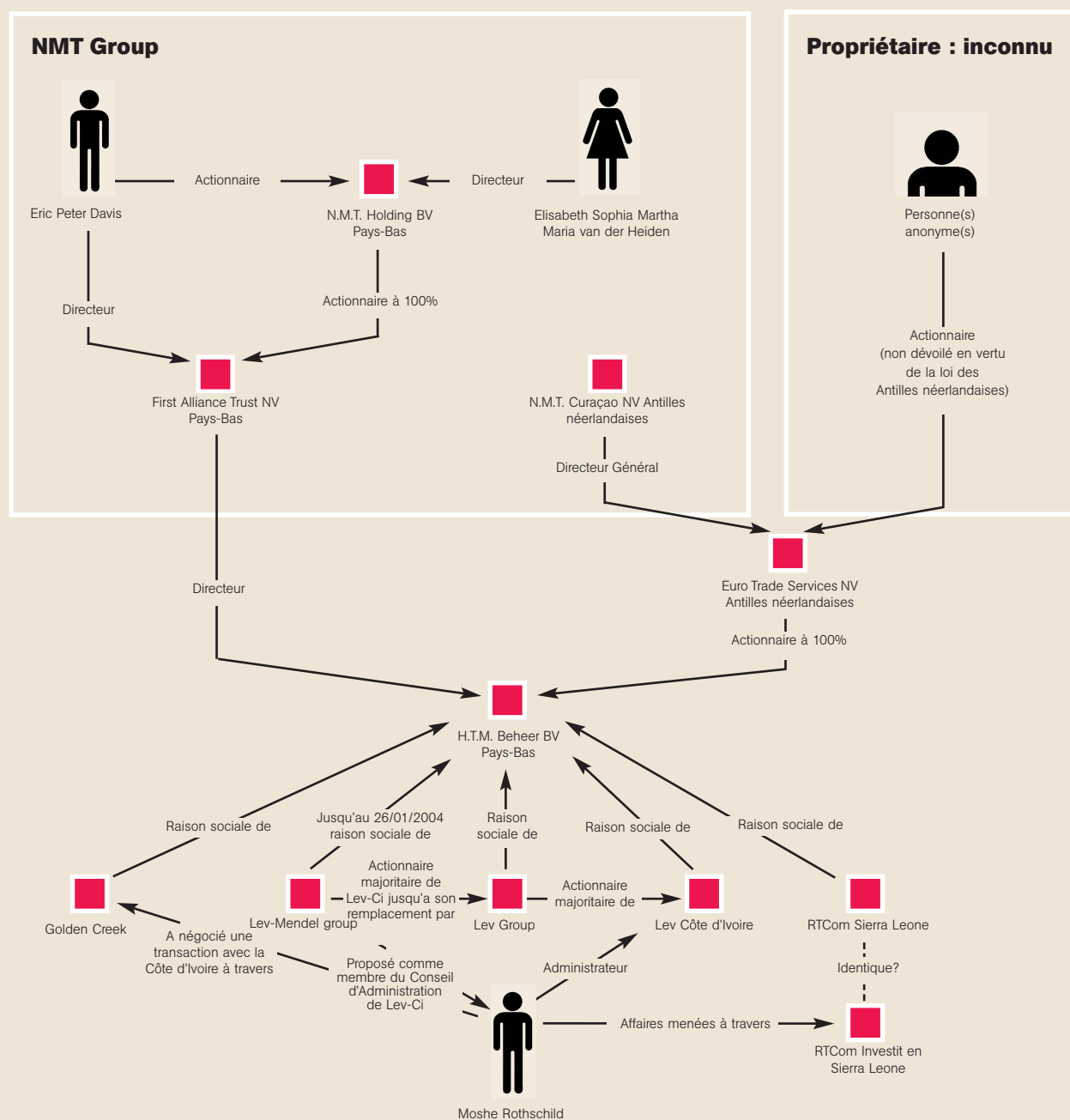
^{xxxv} Début février 2004, plusieurs journaux ivoiriens ont avancé l'idée selon laquelle le groupe Lev Mendel prévoyait de prendre une part importante dans la CAA, au moment où il était envisagé de la privatiser et d'en faire la BNI. Cependant, la CAA/BNI est restée entre les mains de l'État et n'a pas été privatisée.

^{xxxvi} Le registre commercial de Curaçao révèle que HTM Beheer BV est géré depuis avril 2006 par First Alliance Trust NV, une société fiduciaire néerlandaise. L'actionnaire à 100 % de HTM Beheer BV depuis 2002 est Euro Trade Services NV, une société basée à Curaçao, dans les Antilles néerlandaises. Depuis décembre 2005, Euro Trade Services est géré par une société fiduciaire de Curaçao, NMT Curaçao NV.

Nembéléssini-Silué a confirmé à Global Witness que Lev Group, l'une des raisons sociales de HTM Beheer BV, avait remplacé Lev Mendel Group en tant qu'administrateur et titulaire de 75 % des parts de Lev-Ci.¹⁶⁴ Global Witness a

découvert que Lev Mendel Group était immatriculé aux Pays-Bas de mai 2003 à janvier 2004 et qu'il s'agissait d'une autre raison sociale de la société HTM Beheer BV.¹⁶⁵

Structure de propriété et de gestion de HTM Beheer



Les propriétaires de toutes ces sociétés se dissimulent derrière une structure opaque. Le dénominateur commun de plusieurs d'entre elles est la présence de Moshe Rothschild (voir graphique). Ancien directeur de Lev-Ci, Nathan Peled a affirmé lors d'une conférence de presse organisée en septembre 2006 que Lev-Ci appartenait en fait à Moshe Rothschild et à un autre Israélien.^{xxxvii 166}

Lev-Ci a connu des difficultés financières. D'après l'ancien directeur général de Lev-Ci, Nathan Peled, la BNI, qui détient 25 % des parts de Lev-Ci, a accordé à cette dernière un découvert de 5,5 milliards de CFA (11 millions de dollars US) pour un projet de construction dans le port de San-Pédro, qui devait au départ être réalisé par Gold 2000, une société de travaux publics ivoirienne, avec des fonds de la Banque Mondiale.¹⁶⁷ Un audit mené en 2006 par PricewaterhouseCoopers aurait révélé que 7 milliards de CFA (13,5 millions de dollars US) auraient été détournés de Lev-Ci.¹⁶⁸ Nembéléssini-Silué et l'ancien directeur général de Lev-Ci, Nathan Peled, se sont accusés l'un l'autre d'avoir détourné des fonds et gonflé les prix des matériaux achetés par Lev-Ci en Israël.¹⁶⁹ En février 2006, le conseil d'administration de Lev-Ci, présidé par Victor Nembéléssini-Silué, a suspendu le directeur général de Lev-Ci, Nathan Peled, puis l'a remercié en août 2006.¹⁷⁰ Cependant, dans la lettre qu'il a adressée à Global Witness, Nembéléssini-Silué a déclaré qu'il avait déposé une plainte officielle auprès des autorités judiciaires contre Nathan Peled mais que la majeure partie des matériaux en question avaient en fait été achetés en Israël par l'actionnaire majoritaire israélien de Lev-Ci, Lev Group.¹⁷¹ On ignore comment ce détournement présumé est susceptible d'avoir affecté la BNI. Global Witness n'a pas été en mesure de confirmer la substance des allégations de détournement de fonds à l'encontre de Nathan Peled ou de Nembéléssini-Silué.

Outre les allégations de détournement de fonds de Lev-Ci, on constate un conflit d'intérêt flagrant, en cela que la BNI prête de l'argent à une société qui lui appartient en partie, tandis que le directeur de la banque d'État préside lui aussi à la société.

Global Witness a soumis ces allégations à Victor Jérôme Nembéléssini-Silué dans une lettre datée du 9 février 2007. Nembéléssini-Silué a envoyé une réponse détaillée le 26 février 2007, soulignant qu'il ne détenait aucune part dans la BNI ou dans Lev-Ci et qu'il n'était pas illégal qu'une banque dont le responsable est également président de société prête de l'argent à cette société. Il a affirmé avoir rencontré Moshe Rothschild en Israël alors qu'il était conseiller spécial du ministre des Finances, Paul Antoine Bouhoun Bouabré, avant de devenir responsable de la BNI en novembre 2001.

Nembéléssini-Silué a déclaré ne pas entretenir de relations particulières avec Moshe Rothschild, mis à part le fait que tous les deux siègent au conseil d'administration de Lev-Ci depuis 2004. D'après la lettre envoyée par Nembéléssini-Silué, Lev-Mendel Group a nommé Moshe Rothschild membre du conseil d'administration de Lev-Ci, et, depuis 2006, Moshe Rothschild est représenté au conseil d'administration par son avocat. Nembéléssini-Silué a déclaré ne pas savoir que Moshe Rothschild était recherché au Pérou pour une participation alléguée à un trafic d'armes et à des actes de corruption, ni qu'il avait négocié la livraison d'hélicoptères militaires au gouvernement ivoirien. Nembéléssini-Silué a précisé que s'il était effectivement confirmé que Moshe Rothschild était recherché au Pérou, il en informerait le conseil d'administration de Lev-Ci.¹⁷²

Global Witness estime qu'il est de la responsabilité de Victor Jérôme Nembéléssini-Silué, en sa qualité de président de Lev-Ci, d'obtenir des références sur les membres de son conseil d'administration. Des vérifications devraient être faites pour garantir que les individus encourant des peines au pénal – en l'occurrence un négociant en armes recherché pour des actes de corruption présumés – ne fassent pas partie du conseil d'administration. Il lui incombe également, en sa qualité de directeur de la BNI, de veiller à ce que la BNI n'ait pas de participation dans une société qui, sous un autre nom, a facilité l'achat d'hélicoptères militaires pour le gouvernement ivoirien.

À l'avenir, les bailleurs de fonds devraient faire preuve de prudence lorsqu'ils choisiront les sociétés qu'ils financent au titre de projets d'infrastructure, afin de veiller à ce que l'argent ne puisse être détourné vers d'autres fins. Global Witness a profité d'une réunion avec la Banque Mondiale pour lui fournir des renseignements sur Lev-Ci, mais n'a pas reçu de réponse. Global Witness estime que la question devrait intéresser la Banque Mondiale, car elle détenait des fonds à la BNI, semblerait-il jusqu'en juillet 2004^{xxxviii}, or une partie de cet argent aurait pu aboutir dans les comptes de Lev-Ci. La Banque Mondiale n'a pas exclu la possibilité de déposer de l'argent à la BNI à l'avenir.¹⁷³

1.4 Des hélicoptères contre du cacao ? L'affaire Gambit

En 2003, un important contrat de cacao a été signé entre une société européenne, Gambit Investment Ltd, et une association de coopératives de cacao ivoiriennes. D'après certaines allégations, le cacao concerné par ce contrat aurait été échangé contre des hélicoptères militaires, dans le cadre d'une transaction facilitée par Christian Garnier.¹⁷⁴ Christian Garnier, directeur Afrique de Gambit, est décrit comme étant un négociant en armes français par la lettre d'informations française dédiée au secteur des

^{xxxvii} Global Witness a adressé un courrier à Moshe Rothschild le 5 février 2007 lui demandant de réagir à ces allégations, mais, à la date de rédaction du présent rapport, n'avait reçu aucune réponse.

^{xxxviii} De l'argent destiné à des projets était déposé à la BNI par la Banque Mondiale, jusqu'à ce que cette dernière se retire du pays en 2004. L'argent a alors été gelé et finalement rapatrié vers le siège social de la Banque Mondiale.

renseignements, La Lettre du Continent, mais il a déclaré à Global Witness qu'il était conseiller militaire du président Gbagbo au moment de ces événements.¹⁷⁵ Garnier a confirmé à Global Witness avoir fourni deux hélicoptères au gouvernement ivoirien avant le déploiement de l'opération française de maintien de la paix, en guise de paiement anticipé relatif à une grande quantité de cacao.¹⁷⁶ Garnier a lu à Global Witness une autorisation émanant du ministre de la Défense de l'époque, aujourd'hui conseiller spécial du président Gbagbo chargé de la Défense, de la Sécurité et des Équipements militaires, Kadet Bertin, datée du 12 novembre 2002, qui autorisait Garnier à acheter et à livrer des armes pour une valeur de 100 millions de dollars US au gouvernement ivoirien, sans avoir à effectuer de paiement.¹⁷⁷

Global Witness a vu deux contrats, l'un portant sur 300 000 tonnes de cacao pour 2002/03 et 2003/04, l'autre portant sur du café. Les deux contrats ont été signés le 10 février 2003 par Gambit Investment Ltd, « département des Affaires africaines de Sitara International Finance Holding S.A. », représenté par Christian Garnier, et une association de coopératives de la filière cacao, la Confédération Ivoirienne des Cacao-Caféiculteurs et Vivriers (CI2CV).¹⁷⁸

Christian Garnier a déclaré à un journaliste de Radio France Internationale (RFI) que Gambit était une société luxembourgeoise,¹⁷⁹ mais Global Witness n'a pas trouvé de société portant ce nom qui soit enregistrée au Luxembourg, ni dans les îles Vierges britanniques, à Monaco, en France ou en Belgique.^{xxxix} Cependant, Global Witness a confirmé que, conformément à ce qui est indiqué dans le contrat portant sur le cacao, Gambit Investment Ltd était une section dérivée de Sitara International Finance Holding S.A., une holding immatriculée au Luxembourg, qui, d'après son site Internet, affiche « des avoirs financiers supérieurs à 4 milliards de dollars US » et « représente un important fonds d'investissement international disposant d'un montant s'élevant à plusieurs milliards de dollars US ». ¹⁸⁰ Lors d'une conversation téléphonique avec Global Witness, le directeur de Sitara, Axel Schlosser, a confirmé que les contrats portant sur du cacao et du café avaient été négociés pour le compte de Sitara par Hans Brinks, un Allemand qui, comme l'a découvert Global Witness, avait reçu une amende en 1999 aux États-Unis pour s'être « approprié de manière frauduleuse environ 12 millions de dollars US qui avaient été investis dans des *commodity pools* ». ^{xi 181} Cependant, le directeur de Sitara a insisté sur le fait qu'il ne s'était rendu compte de la teneur militaire des contrats qu'après leur signature, et après la mort de Hans Brinks. ¹⁸² Axel Schlosser a déclaré à Global Witness s'être alors rapidement retiré de la transaction après une visite en Côte d'Ivoire lors de laquelle il a rencontré des personnes travaillant pour le gouvernement. ¹⁸³

xxxix Global Witness, en téléphonant en août 2006 et en février 2007 aux services en charge des registres du commerce des îles Vierges britanniques et de Monaco, a pu confirmer qu'il n'existait pas de société répondant au nom de Gambit immatriculée dans les îles Vierges britanniques ou à Monaco. Selon les registres du commerce de France et de Belgique disponibles en ligne, la société Gambit n'est pas non plus immatriculée dans ces pays.

Avant de recevoir le cacao, Garnier a affirmé avoir versé un acompte important aux coopératives avec lesquelles il avait signé le contrat. ¹⁸⁴ On ignore ce qui est advenu de cet argent. Selon Garnier, seule une petite quantité de cacao a en fait été livrée. ¹⁸⁵ Global Witness n'a pas pu identifier quels hélicoptères des FANCI étaient susceptibles d'avoir été achetés par le biais de cette transaction. ^{xli} Global Witness recommande que cette transaction fasse l'objet d'une enquête dans le cadre d'un futur audit de la filière cacao.

2 Recettes du cacao : utilisation et abus perpétrés par les Forces Nouvelles

PROBLÉMATIQUE :

Des éléments des Forces Nouvelles (FN) ont retiré des bénéfices financiers et politiques du conflit et de la division du pays. Il est dans leur intérêt de prolonger la crise : une fois que le pays sera réunifié, ces individus sont en effet susceptibles de perdre le contrôle qu'ils exercent sur les ressources naturelles et les avoirs financiers. Le commerce du cacao participant de manière significative aux finances des FN, il contribue de fait à retarder la résolution de la crise.

2.1 Argent dégagé du cacao : la prolifération des taxes

Le cacao est une source de revenus substantielle pour les FN. Global Witness estime que depuis 2004, les FN ont dégagé en moyenne environ 15,1 milliards de CFA (30 millions de dollars US) par an de ce commerce. ^{xliii} Ce chiffre a été obtenu en calculant le total de l'ensemble des taxes et agréments d'exportation ainsi que le nombre de camions taxés (soit environ 3 250 camions) correspondant à la production de cacao annuelle estimée (voir Annexe II).

D'après une estimation des FN ^{xliii}, la production annuelle de cacao dans la zone FN se monte à 130 000 tonnes, pour une valeur de 104 milliards de CFA ¹⁸⁶ (203 millions de

xi En 1998, Hans Brinks et Jerry Slusser ont tous les deux été condamnés à verser des amendes monétaires civiles de 770 000 dollars et 10 millions de dollars respectivement, soit les amendes les plus importantes qui aient jamais été imposées lors d'une procédure administrative de la Commission à caractère contentieux.

xli Les informations relatives aux forces aériennes ivoiriennes contenues dans le rapport du panel d'experts de l'ONU de 2005 ne fournissent pas de preuves concluantes sur ce point.

xlii Global Witness n'a pas été en mesure d'obtenir les chiffres officiels des revenus des FN, le directeur de la Centrale n'ayant pas pu les lui fournir.

xliii Cité dans un article de l'AFP le 9 janvier 2006, Moussa Dosso, secrétaire national des FN en charge de l'Économie et des Finances, a estimé la production de cacao dans la zone FN à 130 000 tonnes par an. Cependant, lors d'une réunion avec Global Witness, le directeur de la Centrale a estimé qu'elle représentait 20-25 % de la production totale de cacao ivoirien (soit environ 325 000 tonnes par an).

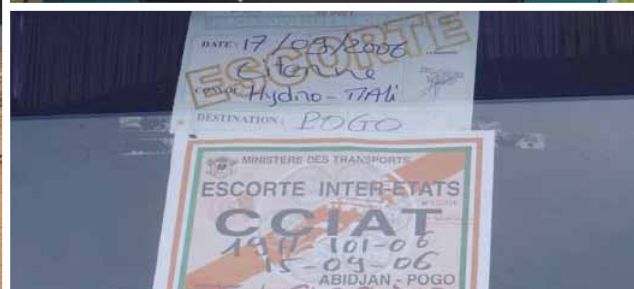
© Tim A. Hetherington/ Panos



Soldats du groupe rebelle MPCJ (Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire), rebaptisé les Forces Nouvelles (FN)



© Privé



© Privé

Camions avec un laissez-passer dans la zone contrôlée par les FN entre Bouaké et Korhogo, septembre 2006

dollars US). Cela représente un dixième de la production ivoirienne totale et jusqu'à 3,6 % de la production mondiale. Les FN n'ont pas mis longtemps à saisir l'opportunité de prélever des taxes sur le cacao.

Taxes des FN sur le cacao en 2006

- taxe à l'exportation (l'équivalent du Droit unique de sortie, DUS) : 150 CFA (0,30 dollar US)/kg
- agrément d'achat de cacao : 100 millions de CFA (193 500 dollars US) par an
- taxe pour l'escorte : 5 000 CFA (9,6 dollars US) par camion et par trajet
- laissez-passer : 15 000 CFA (29 dollars US) par camion et par trajet

Dans un premier temps, à partir de septembre 2002, les troupes et commandants des FN ont élaboré une stratégie de survie basée sur l'extorsion. Il a ainsi été signalé que l'espace d'une seule semaine d'août 2003, les FN avaient dégagé 69 millions de CFA (137 600 dollars US) à partir de ventes de carburant et de taxes imposées sur les convois.¹⁸⁷ Les agents économiques étaient contraints de s'acquitter de taxes de « protection » afin de se rendre dans la zone contrôlée par les FN. Aucun camion ne pouvait circuler sans être escorté par les FN – en général un ou deux soldats disant vouloir protéger les véhicules des attaques des coupeurs de route et faciliter le passage des nombreux points de contrôle mis en place par les FN le long des routes. Cette démarche a par la suite été institutionnalisée pour devenir une « taxe pour l'escorte » de 5 000 CFA (9,6 dollars US) versée à l'escorte.

Fin 2002, en plus des taxes de protection, le cacao a été assujéti à une taxe de 50 CFA (0,10 dollar US) par kilogramme. Les camions étaient pesés sur un pont bascule à Séguéla et la taxe était versée au commandant des FN de Séguéla, Zakaria Koné.^{xliv} Le système de pesage à Séguéla a été abandonné début 2003 pour un paiement standard de

^{xliv} Contrairement aux autres taxes, qui étaient versées à la DIRMOB, l'organe financier des FN qui a été par la suite remplacé par la Centrale.

2 millions de CFA (3 870 dollars US) par camion (ce qui équivalait environ au même tarif par kilogramme), à payer en début de trajet, à Man ou à Vavoua.¹⁸⁸

En 2004, le système d'extorsion est devenu plus institutionnalisé. Les FN ont mis en place un dispositif centralisé par lequel toutes les taxes devaient être payées à la Centrale, une nouvelle structure cumulant des fonctions dans les domaines douanier et fiscal (voir encadré). Elles ont imposé l'équivalent du « Droit unique de sortie » (DUS) du gouvernement sur le cacao.¹⁸⁹ Depuis 2004,¹⁹⁰ d'après les informations disponibles, les FN auraient exigé 100 CFA/kg¹⁹¹ ou 4 millions de CFA (7 740 dollars US) sur chaque camion de cacao – soit le double des paiements effectués aux commandants de zone. La taxe à l'exportation des FN est également très supérieure à la taxe sur le transport moyenne imposée aux marchandises courantes de 65 000 CFA (126 dollars US) par camion.¹⁹² En 2006, le responsable des FN, Guillaume Soro, a déclaré au panel d'experts de l'ONU que le cacao était taxé à raison de 150 CFA (0,30 dollar US)/kg, soit un tarif inférieur aux taxes et redevances en vigueur dans la zone contrôlée par le gouvernement, afin d'être plus compétitif.¹⁹³ Cependant, un exportateur de cacao a affirmé que les taxes sur le cacao imposées par les FN étaient désormais trop élevées pour que ce commerce soit rentable et qu'elles « gâchaient tout le plaisir ». ¹⁹⁴ Les taxes et les redevances imposées dans la zone sud, contrôlée par le gouvernement, sont généralement plus élevées, bien que l'écart diminue progressivement. Comme l'a expliqué un autre exportateur de cacao, si l'on cumule les frais de transport de 15 CFA (0,03 dollar US)/kg¹⁹⁵ et les pots-de-vin à verser aux barrages, le coût du transport du cacao atteint environ 40 CFA (0,07 dollar US)/kg, avant même que les taxes des FN ne soient prélevées. Lorsqu'on ajoute les taxes officielles et non officielles de 150 CFA (0,30 dollar US)/kg du côté des FN et une somme pouvant atteindre 75 voire 100 CFA (0,15-0,20 dollar US)/kg au Burkina Faso¹⁹⁶, le coût d'un kilogramme de cacao est d'environ 290 CFA, hors coûts d'achat auprès du cultivateur. Ce coût est supérieur au DUS et à la taxe d'enregistrement prélevés dans la zone sud contrôlée par le gouvernement, et il se rapproche du total cumulé de 310 CFA (0,60 dollar US)/kg payable dans le sud au titre du DUS, de la taxe d'enregistrement et des prélèvements parafiscaux sur le cacao.

Par ailleurs, les acheteurs de cacao doivent obtenir une convention d'achat pour pouvoir acheter de la marchandise. Chaque année, une dizaine d'acheteurs agréés versent chacun 100 millions de CFA (193 500 dollars US) aux FN au titre de cette convention. Les revenus annuels que dégagent les FN de cette source s'élèvent donc à environ 1 milliard de CFA (1,9 million de dollars US).

Chaque camion doit également présenter un « laissez-passer », un permis lui permettant de se rendre dans la zone FN. Le coût de ce document s'élève à 15 000 CFA (29 dollars US) par trajet dans la zone.

À part ces taxes officielles perçues par les FN, des soldats des FN prélèvent à titre individuel leurs propres taxes non officielles aux barrages. Les enquêteurs de Global Witness ont appris que les soldats exigent des conducteurs de camions qu'ils leur versent 25-30 CFA (0,05-0,07 dollar US)/kg lors d'actes de corruption perpétrés en bordure de route lorsqu'ils transportent du cacao en provenance du nord de la Côte d'Ivoire vers Lomé, au Togo. Cette « économie des barrages » n'est pas une caractéristique particulière à la zone FN. On la retrouve également dans la zone contrôlée par le gouvernement. Dans les deux zones du pays, les usagers de la route n'ont pas d'autre choix que de verser ces pots-de-vin, souvent réclamées sous la menace d'une arme à feu.

La Centrale

La Centrale est le destinataire officiel de toutes les taxes à l'importation et à l'exportation perçues dans la zone FN.¹⁹⁷ Créée en mars 2004, la Centrale constitue la structure de gestion économique et financière de la zone FN, cumulant les fonctions de gestion douanière et fiscale. La Centrale doit rendre des comptes au secrétaire national des FN en charge de l'Économie et des Finances (Moussa Dosso), qui en l'occurrence était le ministre du Commerce du gouvernement national de réconciliation jusqu'en avril 2007.

La Centrale compte environ 150 employés, dont des civils et des militaires, déployés aux frontières de la zone, dans des bureaux dans les villes importantes, ainsi qu'à des barrages. Dans chacune des 10 sous-zones FN, la Centrale compte également un représentant ou « régisseur », qui collabore avec les agents du fisc.¹⁹⁸

La Centrale se compose de trois services :¹⁹⁹

- 1** La direction des ressources transfrontalières, chargée de la gestion des flux transfrontaliers aux frontières de la Côte d'Ivoire avec le Mali et le Burkina Faso.
- 2** La direction de l'agriculture et des forêts.
- 3** La direction des hydrocarbures, chargée du carburant, du gaz et des diamants, et de la gestion des flux transfrontaliers aux frontières de la Côte d'Ivoire avec la Guinée et le Ghana.

2.2 « Tout l'argent, on sait pas où ça rentre. »²⁰⁰

Bien qu'assumant dans la pratique le rôle de l'État en percevant des taxes, les FN n'estiment pas qu'il leur incombe de financer les services publics tels que la santé et l'éducation et d'utiliser les fonds récoltés afin de développer les régions sous leur contrôle. À l'exception des services d'urgence assurés par l'organisation non gouvernementale Médecins sans Frontières au Centre hospitalier universitaire de Bouaké, les malades doivent payer de leur poche tout traitement hospitalier et autres services.²⁰¹ Bien qu'elles affirment défendre les intérêts de la population du nord, et parfois distribuer des médicaments aux hôpitaux, les FN, à travers leurs actes, témoignent d'un manque total de responsabilité à l'égard de la population locale, surtout dans les domaines économique et financier.²⁰² Les taxes qu'elles imposent constituent un fardeau financier de plus pour une population déjà affaiblie et vulnérable. Les résidents de la zone FN ignorent ce qui advient de l'argent récolté à travers ces taxes ; nombre d'entre eux ne sont même pas conscients de l'existence de la Centrale.²⁰³ Un négociant en cacao a déclaré à Global Witness ne pas savoir à quoi servait tout l'argent récolté dans la zone FN, ajoutant : « Si tu parles, on te casse la tête. L'Afrique, c'est comme ça, donc on se tait. »²⁰⁴ Les conducteurs et propriétaires de camions ainsi que les négociants de la zone FN n'ont accepté de s'adresser à Global Witness qu'à condition de rester anonymes, ce qui révèle un sentiment de peur semblable à celui perçu dans les zones contrôlées par le gouvernement (voir Chapitre 7).

Les taxes prélevées par la Centrale servent essentiellement à financer les FN en tant que mouvement et contribuent à tenir leurs troupes relativement tranquilles. L'argent dégagé des « laissez-passer », dont une partie provient du commerce du cacao, contribue à nourrir et à équiper les branches politiques et militaires des FN. Selon certaines sources, des soldats individuels des FN sont censés recevoir une « prime de savon » de 5 000 CFA (9,6 dollars US) par mois à partir des fonds issus des laissez-passer ; cependant, d'autres sources ont nié ce fait.²⁰⁵ La taxe à l'exportation a servi à financer l'achat d'ordinateurs et les frais de déplacement d'officiels des FN au sein de la zone ou à l'étranger.²⁰⁶

Étant donné l'importance du commerce du cacao dans les zones détenues par les FN et les sommes considérables que celui-ci permet aux FN de dégager, il est probable qu'une partie des fonds du commerce du cacao ait contribué ou contribue au financement de l'achat d'armes et d'autres dispositifs permettant aux FN de renforcer leurs capacités militaires. Malgré la mise en vigueur en novembre 2004 d'un embargo sur les armes par l'ONU, Wattao Ouattara Issiaka, chef d'état-major adjoint et numéro deux de l'armée des FN, a annoncé en septembre 2006 :



© Global Witness



© Global Witness

Armurerie à Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, juin 2006

« Et je vous dirai même qu'en ce moment, nous sommes plus prêts qu'il y a deux ans... Nous avons plus qu'hier les moyens matériels et humains d'aller jusqu'à Abidjan, en cas de conflit. »²⁰⁷ Les enquêteurs de Global Witness ont pu confirmer qu'il est relativement facile d'acheter des armes, telles que des pistolets Baïkal, de l'autre côté de la frontière, à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou, au Burkina Faso.²⁰⁸

Les barrages sur l'itinéraire emprunté par le cacao

Le cacao peut emprunter deux itinéraires reliant l'ouest de la Côte d'Ivoire à la frontière avec le Burkina Faso. À chaque poste de contrôle, l'escorte remet aux soldats FN une enveloppe contenant 2 000 CFA (3,92 dollars US).

Route 1

De Vavoua jusqu'à la frontière avec le Burkina Faso, on compte 19 barrages sur une distance d'environ 520 kilomètres. Certains se situent à l'entrée des villes, d'autres le long des routes, à distance des villes. Ces barrages sont les suivants :

- 1 Vavoua 2 Séguéla 3 Diarabala
- 4 Kani 5 Fadiadougou 6 Morondo
- 7 Gbémou 8 Boundiali 9 Ponondougou
- 10 Siempurgo 11 Séguétiélé 12 Tarato
- 13 Korhogo 14 Sédiogo 15 Ouolo
- 16 Sinématiali 17 Ferkessédougou
- 18 Ouangolodougou 19 Lalareba

Route 2

De Man jusqu'à la frontière avec le Burkina Faso, soit une distance d'environ 660 kilomètres, on compte 21 barrages :

- 1 Man 2 Biankouma 3 Touba 4 Koro
- 5 Borotou 6 Bako 7 Odienné 8 Tiémé
- 9 Madinani 10 Boundiali 11 Ponondougou
- 12 Siempurgo 13 Séguétiélé 14 Tarato
- 15 Korhogo 16 Sédiogo 17 Ouolo
- 18 Sinématiali 19 Ferkessédougou
- 20 Ouangolodougou 21 Lalareba

En juillet 2006, le panel d'experts de l'ONU a obtenu une copie d'un certificat d'utilisateur final relatif à l'achat de 450 000 munitions et 200 roquettes RPG, daté de juin 2005 ; d'après le panel, il se serait agi d'un faux, basé sur un original signé par le ministre burkinabé de la Sécurité.²⁰⁹ Le panel n'a pas été en mesure de confirmer si l'équipement militaire cité dans le document avait été livré et, le cas échéant, à qui.

Les FN sont les premières à admettre que la taxe à l'exportation sur le cacao contribue de manière substantielle à l'achat de véhicules pour leurs troupes.²¹⁰ Le panel

Itinéraires empruntés par le cacao jusqu'au Burkina Faso



- Zone de production de cacao
- Zone de confiance
- Forces Nouvelles
- Zone contrôlée par le gouvernement

d'experts de l'ONU a en effet pu voir de tels véhicules à Bouaké et a entendu dire qu'ils étaient importés du Burkina Faso et amenés par la route en Côte d'Ivoire.²¹¹

Comme nous l'avons vu ci-dessus, Global Witness estime que les FN dégagent environ 15,1 milliards de CFA (30 millions de dollars US) par an ne serait-ce qu'à partir du commerce du cacao. Les revenus qu'elles perçoivent à partir d'autres sources ne sont pas connus.²¹² Les autorités de la Centrale ont admis dégager un excédent à partir de l'ensemble des taxes perçues, affirmant que cet excédent était mis de côté en prévision de périodes de récession.²¹³ Une partie de cet argent est également attribuée à des « dépenses stratégiques ». Le directeur de la Centrale est resté très vague sur la teneur de ces « dépenses stratégiques » et sur les montants qui leur sont attribués.²¹⁴ Les décisions relatives aux « dépenses stratégiques » sont prises par un conseil de gestion des FN présidé par Guillaume Soro. Tous les commandants des FN siègent à ce conseil de gestion, aux côtés d'autres officiels.

Il n'existe pas à l'heure actuelle de dispositif chargé de surveiller ou de contrôler l'utilisation des sommes importantes dont disposent les FN. Les enquêteurs de Global Witness n'ont pu documenter que les revenus issus des taxes sur le cacao. Cependant, tous les camions qui circulent dans la zone contrôlée par les FN sont soumis à la fois à des taxes de protection et de transport. Les entreprises et les négociants, aussi petits soient-ils, se doivent également de verser toute une série de taxes. À titre d'exemple, un marchand de glaces doit payer 1 500 CFA (3 dollars US) par semaine simplement pour pouvoir travailler dans la zone.

2.3 Enrichissement personnel du commandant de la zone de Korhogo

Korhogo est une zone particulièrement rentable et stratégique, tous les camions qui transportent du cacao et se rendent au Burkina Faso devant traverser cette ville. Elle se situe également à proximité des frontières avec le Mali et le Burkina Faso. En plus des fonds importants versés à la Centrale, des soldats des FN et leurs dirigeants se livrent à titre individuel à une activité de racket et des commandants de zone se servent des ressources de celle-ci pour s'enrichir. L'un de ces commandants est le commandant de la zone de Korhogo, Martin Fofié Kouakou, ancien soldat et fidèle partisan de Guillaume Soro. Certaines des plus graves violations des droits de l'homme qu'il ait connues la Côte d'Ivoire depuis le début du conflit ont été perpétrées sous la direction de Kouakou, alors qu'il était commandant de secteur à Korhogo.²¹⁵ Après le massacre de Korhogo (voir encadré), Kouakou a été récompensé par la hiérarchie des FN et nommé commandant de la zone de Korhogo.²¹⁶

En février 2006, le Conseil de sécurité de l'ONU a imposé des sanctions économiques à Kouakou, justifiant ainsi sa décision : « Les forces sous son commandement se sont

livrées au recrutement d'enfants soldats, à des enlèvements, à l'imposition du travail forcé, à des sévices sexuels sur les femmes, à des arrestations arbitraires et à des exécutions extrajudiciaires, en violation des conventions relatives aux droits de l'homme et du droit international humanitaire; obstacle (...) au processus de paix tel que défini par la résolution 1633. »²¹⁸

Les sanctions imposées par l'ONU, à savoir un gel des avoirs financiers et une interdiction de déplacement, ont peu de chances d'affecter Kouakou, la majeure partie de sa richesse provenant de sources situées en Côte d'Ivoire et non à l'étranger. Il a tiré pleinement parti de la situation stratégique de Korhogo. À en croire les rumeurs, il aurait au moins deux maisons à Bouaké, ainsi que des propriétés à Korhogo et au Burkina Faso.

La Centrale attribue également aux commandants une « prime de souveraineté ». ²¹⁹ Global Witness n'a pas été en mesure de confirmer le montant exact de ces primes étant donné que les commandants ne touchent pas tous le même montant et que l'on craint des tensions entre commandants en cas de publication de ces montants.²²⁰ L'ampleur des paiements est peut-être liée à l'importance financière et stratégique de la zone.²²¹ Ces primes sont aussi susceptibles d'être pour la Centrale un moyen de veiller à ce que les commandants individuels ne se mêlent pas de son système de perception des taxes. Les autorités de la Centrale ont laissé entendre qu'il avait été difficile de récolter l'argent dans certaines zones, certains commandants ne le transmettant pas à la Centrale.²²²

En 2006, le panel d'experts de l'ONU a signalé qu'en plus d'avoir un compte dans une banque ivoirienne, Kouakou détenait un compte bancaire au Burkina Faso – or les sanctions de l'ONU sont censées l'interdire de se rendre dans ce pays –, même si le rapport ne fournit pas de détails sur le solde de ce compte.²²³



Fofié Kouakou, Commandant de la zone de Korhogo, Korhogo, mars 2007

© Privé

Le massacre de Korhogo

En juillet 2004, un groupe d'enquêteurs des Nations Unies a découvert à Korhogo au moins 99 cadavres, principalement des hommes, dans trois charniers.²¹⁷ La plupart des cadavres étaient nus, les mains liées. Plusieurs victimes étaient mortes par balles dans la tête ; certaines avaient également été fusillées au niveau des jambes. Les FN ont affirmé que ces morts étaient dues à un accident d'autobus. Cependant, les enquêteurs des Nations Unies ont découvert que les victimes avaient été arrêtées pendant ou après des affrontements violents qui avaient éclaté au sein des FN entre les factions de Guillaume Soro, sous le commandement de Kouakou, et d'Ibrahim Coulibaly, un sergent de l'armée qui avait dirigé la rébellion à son tout début.

En plus d'être préoccupant, le cas de Martin Fofié Kouakou est révélateur d'un danger plus étendu pour l'avenir d'une Côte d'Ivoire réunifiée. Après plusieurs années d'impunité chronique et de prédation économique dans le nord du pays, ceux qui ont profité du système risquent d'être peu disposés à revenir à un semblant de gouvernance. Les tentatives de la Centrale destinées à institutionnaliser l'extorsion et à centraliser les ressources sont susceptibles d'engendrer des conflits d'intérêt entre les commandants de zone, ainsi qu'entre les commandants et la Centrale.

3 Exportations de cacao depuis la zone contrôlée par les FN

PROBLÉMATIQUE :

Les FN ont imposé un blocus sur le cacao qui empêche le cacao du nord de transiter vers le sud via la zone de confiance, leur permettant ainsi de s'assurer de percevoir des taxes. Global Witness estime qu'au moins 77 500 tonnes de cacao sont exportées chaque année depuis la zone FN, d'abord vers le Burkina Faso, puis vers le Togo. Le fait que les entreprises soient prêtes à payer pour acheter et vendre des produits en provenance de la zone contrôlée par les FN constitue un élément supplémentaire qui incite les FN à conserver leur mainmise sur le cacao du nord et à résister à la réunification du pays. Il est possible que les entreprises qui achètent du cacao au Togo, pays voisin de la Côte d'Ivoire et par lequel est exportée une grande partie du cacao ivoirien en provenance de la zone contrôlée par les FN, achètent en réalité du cacao ivoirien.

3.1 Le blocus sur le cacao imposé par les FN

Les FN ont adopté une politique consistant à empêcher le cacao de pénétrer dans la zone sud, contrôlée par le gouvernement.²²⁴ Depuis novembre 2004, elles empêchent ainsi le transport des fèves de cacao en provenance de Man et de Vavoua vers les ports d'Abidjan et de San-Pédro, contrôlés par le gouvernement.^{xiv} Les officiels des FN surveillent les mouvements de cacao en contrôlant les camions à Boundiali.²²⁵ Les autorités des FN ont déclaré aux enquêteurs de Global Witness que c'est le bombardement loyaliste de Bouaké de novembre 2004 qui avait déclenché ce blocus.²²⁶ Elles ont affirmé savoir, même avant les bombardements, qu'un certain pourcentage des recettes du cacao du nord était remis au camp du président Gbagbo pour lui permettre d'acheter des armes. Les autorités des FN estiment que le cacao a servi d'« arme de guerre » au gouvernement et que leur stratégie d'embargo empêcherait la zone FN d'être « bombardée à partir de ce qui est produit chez elle ».²²⁷

La zone de confiance située entre la zone contrôlée par le gouvernement et celle placée entre les mains des FN n'arrête pas le cacao. Les FN ont reconnu que du cacao récolté dans le nord et dans le sud traversait la zone de confiance dans les deux sens.²²⁸ (Étant donné que les taxes

en vigueur dans la zone FN sont inférieures à celles imposées par le gouvernement, il est intéressant de transporter du cacao provenant de la zone contrôlée par le gouvernement vers le nord du pays.) Les FN ne s'y opposent pas, affirmant : « Si tu paies les droits, ici tu peux passer », même si elles nient encourager cette pratique.²²⁹ En 2005, un témoin situé dans la zone contrôlée par le gouvernement, à Fangolo, a déclaré avoir vu du cacao du sud être transporté vers le nord.²³⁰ Le panel d'experts de l'ONU a également signalé avoir vu des camions de cacao s'apprêtant à effectuer la traversée du sud vers le nord, près de Yamoussoukro.²³¹ Pour pouvoir circuler entre les deux zones, les exploitants doivent payer les soldats de l'armée nationale, les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI).²³² Un syndicat de la filière cacao s'est plaint des actes d'extorsion auxquels se livrent les forces de sécurité.²³³ Global Witness a également appris que les soldats des FANCI réclament 40 000 CFA (75 dollars US) par camion pour escorter les véhicules depuis la zone de confiance jusqu'à Abidjan.²³⁴

3.2 Le rôle du Burkina Faso

Des preuves rassemblées par Global Witness indiquent que la majeure partie du cacao ivoirien, à savoir au moins 77 500 tonnes par an, qui provient de la zone FN est transportée jusqu'au Burkina Faso, et, de là, au Togo. Un homme d'affaires interrogé au Burkina Faso a ainsi déclaré que d'ingénieux négociants de Korhogo avaient petit à petit élaboré un itinéraire spécifique destiné au transport du cacao via le Burkina Faso.²³⁵

La majeure partie du cacao transporté depuis la zone FN jusqu'au Burkina Faso est tout d'abord conditionnée^{xlvi} à Bobo-Dioulasso, dans le sud du Burkina Faso, avant d'être acheminée par route directement jusqu'au port de Lomé.²³⁶ Une partie du cacao ivoirien transite par le Burkina Faso avant d'atteindre le Togo sans avoir été conditionnée. À Bobo-Dioulasso, les enquêteurs de Global Witness ont vu du cacao être déchargé de camions ivoiriens et burkinabés, puis chargé à bord de camions en majorité togolais, dans la « cour de transit », l'un des cinq ou six endroits servant au déchargement du cacao.²³⁷ Il est ensuite envoyé à Lomé en vue d'y être conditionné, avant d'être exporté hors d'Afrique.

Depuis le blocus imposé sur le cacao, plusieurs usines de conditionnement ont été établies dans des entrepôts de Bobo-Dioulasso. Les enquêteurs de Global Witness ont découvert qu'il existait au moins deux usines de conditionnement (l'une d'entre elles étant mécanisée) à Bobo-Dioulasso en juin 2006 et en ont visité une. Un troisième entrepôt a fermé en 2005 en raison du coût élevé des transactions dans la filière cacao.²³⁸

^{xiv} Dans un premier temps, des restrictions ont été imposées par le gouvernement sur la circulation des personnes et des marchandises entre le nord et le sud en septembre 2002 et ont duré environ un an.

^{xlvi} Le processus consiste à sécher le cacao, à le nettoyer et à l'emballer de nouveau.

Deux sources internes à la filière café-cacao ont révélé à Global Witness que c'est la Soeximex, une société française²³⁹ membre de la Fédération du Commerce des Cacaos^{xlvii}, qui a acheté les sept machines de l'usine, ainsi que le cacao ivoirien.^{240 xlviii} Une fois que les sept machines de reconditionnement ont emballé le cacao dans des sacs internationaux standard^{xlix}, ces sacs sont transportés jusqu'au port de Lomé, au Togo, où la Soeximex dispose d'un représentant.²⁴¹

Dans une lettre adressée à Global Witness, la Soeximex, implantée à Saint-Denis (Paris), a confirmé être active dans le commerce du cacao à Abidjan et Lomé, ainsi que dans d'autres ports d'Afrique de l'Ouest, mais a nié toute implication dans des « organisations locales ».²⁴² Global Witness estime que sur la base du prix actuel du cacao, à savoir 800 CFA (1,5 dollar US)/kg, l'usine pourrait enregistrer un chiffre d'affaires annuel situé entre 47,2 milliards de CFA (93,1 millions de dollars US) et 53,6 milliards de CFA (105,7 millions de dollars US). D'après des informations recueillies au niveau local et selon lesquelles chaque jour dix camions se rendent à l'entrepôt, et étant donné la capacité des machines,²⁴³ Global Witness estime qu'entre 59 000 et 67 000 tonnes de cacao, transportées par 1 680 camions,²⁴⁴ sont passées par cette usine au cours des six mois que compte la principale campagne de cacao, qui s'étale d'octobre 2005 à mars 2006.

Une aide provenant du sein même du gouvernement ivoirien est susceptible d'avoir facilité les activités commerciales de la Soeximex dans la zone contrôlée par les FN et au Burkina Faso. Un article paru dans le *Courrier d'Abidjan* avançait qu'Adama Bictogo – secrétaire national du Rassemblement des républicains (RDR) en charge des relations avec les partis politiques, également conseiller du ministre de l'Agriculture (lui aussi membre du RDR) et conseiller politique de l'ancien premier ministre ivoirien²⁴⁵ – avait facilité l'exportation de fèves de cacao en provenance de la zone contrôlée par les FN pour le compte de la Soeximex, moyennant paiement.²⁴⁶ Dans un article publié dans un autre journal, Adama Bictogo a nié avoir effectué des transactions commerciales dans la zone FN, tout en insistant sur le fait que, quoi qu'il en soit, il n'est pas illégal d'y exercer des activités.²⁴⁷ Des négociants en cacao ont confirmé à Global Witness que c'est Adama Bictogo qui, dans la pratique, gérait l'usine de Bobo-Dioulasso.²⁴⁸

L'un des dirigeants de l'usine a déclaré à Global Witness que les personnes chargées de la gestion de l'usine n'étaient pas responsables de l'acheminement du cacao à Bobo-Dioulasso et qu'à cause du blocus sur le transport du cacao vers le sud imposé par les FN, les gens étaient contraints de mener leurs activités au Burkina Faso et d'expédier le cacao par le port de Lomé au Togo.²⁴⁹ En achetant du cacao ivoirien provenant de la zone FN et en s'acquittant des taxes exigées par les FN et de l'agrément d'exportation, la Soeximex contribue de fait au statu quo, à savoir que les FN maintiennent le blocus et détiennent la partie nord de la Côte d'Ivoire.

Global Witness a soumis ces allégations à la Soeximex dans une lettre datée du 5 janvier 2007. L'avocat de la société a envoyé une brève réponse le 12 janvier 2007, déclarant que la société faisait le commerce de cacao « en parfaite transparence et légalité ». La lettre précisait que les informations de Global Witness étaient « inexactes, souvent fantaisistes, voire diffamatoires ». Cependant, la réponse de la Soeximex n'abordait pas les points spécifiques soulignés dans le courrier de Global Witness. Global Witness a envoyé une lettre de suivi le 9 février 2007 déclarant toujours souhaiter obtenir une réponse constructive de la part de la Soeximex. À la date de rédaction du présent rapport, Global Witness n'avait reçu aucune réponse.

Les enquêteurs de Global Witness se sont rendus dans le deuxième entrepôt, qui ne contenait aucune machine, et qui apparemment fonctionnait depuis au moins deux ans.²⁵⁰ D'après les informations recueillies sur le nombre de camions (environ 300, selon les estimations) qui se sont rendus à l'entrepôt entre octobre 2005 et mars 2006, Global Witness estime²⁵¹ qu'en 2005/06, entre 10 500 et 12 000 tonnes de cacao ont été traitées par parfois jusqu'à 100 femmes dans cette usine.²⁵² Global Witness a appris que le cacao venait de Man et de Vavoua.²⁵² Du cacao dans des sacs brousse marqués « FDPCC » ou « Tropival » trouvés dans l'entrepôt indique que la marchandise provenait de Côte d'Ivoire. Une fois conditionnées, les fèves de cacao étaient mises dans des sacs n'indiquant ni le nom de la société ni leur origine, pour ensuite être envoyées vers Lomé. Les enquêteurs de Global Witness ont également appris que les propriétaires de l'entrepôt et le cacao n'étaient pas burkinabés, sans pour autant pouvoir confirmer leur identité ou leur nationalité.

xlvii La Fédération du Commerce des Cacaos est une association internationale dont l'objectif est de réglementer le commerce des fèves de cacao et des produits du cacao et de promouvoir l'homogénéité des pratiques en vigueur dans le commerce de cette marchandise. Voir le site Internet de la FCC à l'adresse <http://www.cacaofederation.com/arbitration/panels/paris.jsp>

xlviii Global Witness a adressé un courrier à la Soeximex lui demandant de répondre sur ce point ainsi que sur d'autres affirmations. Dans sa réponse datée du 5 janvier 2007, l'entreprise a rejeté les informations figurant dans la lettre de Global Witness mais n'a pas précisé quelles affirmations spécifiques étaient inexactes ou ambiguës.

xlix Le poids des sacs brousse varie ; un sac international standard pèse 65 kg.

I Il n'a pas été possible de joindre Adama Bictogo pour commentaire.

II Les camions ont une capacité de 35-40 tonnes et peuvent transporter environ 500 sacs chacun. Ils sont souvent surchargés afin de réduire les coûts, par conséquent la quantité réelle de cacao arrivant à l'usine est susceptible d'être plus élevée.

Au Burkina Faso, le commerce du cacao est également caractérisé par un manque de transparence. Ce pays ne produit pas de cacao, par conséquent ce commerce repose sur l'importation et la réexportation de cacao en provenance d'autres pays. Cependant, le gouvernement burkinabé ne fournit pas de statistiques relatives à l'importation et à la réexportation de cacao.²⁵³ L'Institut national de la statistique (INSD) du Burkina Faso a communiqué à Global Witness un tableau récapitulatif des importations et des exportations pour 2005 qui ne contenait pas de chiffres portant sur les importations et exportations de cacao. Bizarrement, cependant, en 2004, le Burkina Faso a déclaré avoir exporté 11 750 tonnes de ce qui a de fortes chances d'être du cacao ivoirien, la majeure partie ayant été destinée à être réexpédiée vers la Côte d'Ivoire.²⁵⁴ Global Witness n'a pas pu obtenir d'explications sur cette déclaration. Si le cacao conditionné au Burkina Faso retournait effectivement à Abidjan, des taxes devraient être versées au gouvernement et aux organisations ivoiriennes de la filière cacao. Une telle opération ne serait pas rentable. Des informations émanant de sources locales, confirmées par les chiffres relatifs à l'exportation et à la réexportation de cacao depuis le Togo, indiquent que la majeure partie des quantités importantes de cacao ivoirien qui transitent par le Burkina Faso est destinée au Togo et non à la Côte d'Ivoire.

Le président de l'Assemblée nationale ivoirienne, membre du Front populaire ivoirien (FPI), le parti du président Gbagbo, a affirmé que les exportations de cacao en provenance de la zone contrôlée par les FN et transitant par le Burkina Faso étaient frauduleuses.²⁵⁵ Cependant, le Burkina Faso, le Togo et la Côte d'Ivoire sont tous membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, qui encourage la libre circulation des personnes et des marchandises dans la région. À moins que le gouvernement ivoirien ne demande à l'UEMOA une dérogation pour interdire l'exportation de cacao vers un autre pays de l'UEMOA (chose qu'il n'a pas faite), le cacao, tout comme les autres marchandises, peut circuler librement au sein de la zone UEMOA.²⁵⁶

Global Witness n'a pas pu confirmer le montant des revenus que dégage le gouvernement burkinabé du commerce du cacao. Une source a signalé à Global Witness qu'à une période, à savoir entre décembre 2002 et 2005, une nouvelle taxe de 1 million de CFA (1 950 dollars US) avait été imposée par le gouvernement pour chaque camion de cacao circulant au Burkina Faso.²⁵⁷ Une autre source a précisé que les taxes au Burkina Faso se situaient entre 3 millions de CFA (5 850 dollars US) et 4 millions de CFA (7 795 dollars US)ⁱⁱⁱ par camion²⁵⁸. Cependant, au moins

deux sources ont déclaré à Global Witness que la taxe de transit était seulement de 10 000 CFA par camion de cacao.²⁵⁹ Les taxes versées au service des douanes burkinabé à la frontière avec le Togo sont généralement plus basses et dépendent de la valeur des marchandises.²⁶⁰ Selon les transporteurs, le paiement imposé au transport du coton, qui est supérieur à celui du cacao, est de 20 000 CFA pour cinq containers (soit 39 dollars US pour 90 tonnes).²⁶¹ Aux frontières, les acheteurs effectuent souvent les formalités et autres paiements par l'intermédiaire de transitaires.

3.3 Le rôle du Togo

« Le gouvernement du Togo n'a pas demandé au cacao ivoirien de venir ici ; ça c'est juste passé comme ça. »

Représentant officiel de la filière cacao au Togo, juillet 2006

Le cacao originaire de la zone contrôlée par les FN qui transite par le Burkina Faso quitte l'Afrique de l'Ouest depuis le port de Lomé, au Togo. Les douanes togolaises ont signalé qu'en 2005, quelque 55 000-63 000 tonnes de cacao ivoirien avaient été expédiées de Lomé, à la fois sous la forme de produits d'exportation et de réexportation (voir encadré).²⁶² ED & F Man, une société de négoce britannique, a fait savoir que pour la période 2004-2005, les « exportations » en provenance du Togo avaient dépassé les 70 000 tonnes, soit plus du double du total enregistré en 2003-2004.²⁶³

Cependant, étant donné qu'environ 67 000 tonnes sont traitées dans un entrepôt du Burkina Faso et entre 10 500 et 12 000 tonnes dans un autre, et que la production de cacao dans la zone FN s'élève au moins à 130 000 tonnes, il se peut qu'une partie des exportations et des réexportations de cacao originaire de la zone contrôlée par les FN n'ait pas été comptabilisée dans les données fournies.

3.3.1 Les exportations de cacao

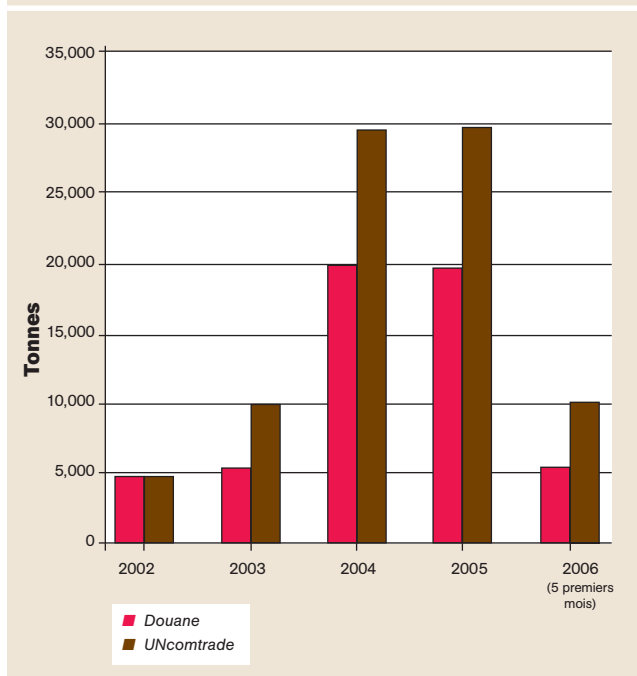
Traditionnellement, le Togo reçoit un pourcentage de la production de cacao de son voisin, le Ghana, et inversement, en raison de la porosité de la frontière et de l'écart de prix entre les deux pays. Cependant, la hausse des exportations togolaises de cacao ces dernières années est imputable à une hausse des quantités de cacao ivoirien de la zone FN et non de cacao ghanéen.²⁶⁴ En 2002, les exportations togolaises de fèves de cacao se montaient à environ 5 000 tonnes, soit un chiffre similaire aux niveaux de production togolaise annuelle normaux. En 2003, selon les données officielles fournies à Global Witness par la douane togolaise, la production de cacao a plus que doublé au

ⁱⁱⁱ Taxes variant entre 75 et 100 CFA/kg.

Cacao togolais	Cacao ivoirien	Cacao ivoirien
Conditionné au Togo Exporté en tant que cacao togolais	Transite par le Burkina Faso Conditionné au Togo Exporté en tant que cacao togolais	Conditionné au Burkina Faso Réexporté depuis le Togo

Togo, et tant en 2004 qu'en 2005, ses exportations de cacao représentaient au moins quatre fois la production normale. Au cours des cinq premiers mois de 2006, les exportations de cacao ont représenté l'équivalent de la totalité des exportations pour une année normale moyenne. En réponse à une demande adressée par le gouvernement togolais, la Direction Qualité et Métrologie (DQM) a commencé d'établir une distinction entre le cacao togolais et le cacao d'origine étrangère lors du contrôle de la qualité du cacao « togolais ». Le cacao ivoirien est considéré comme étant d'une qualité légèrement inférieure et donc facile à distinguer.ⁱⁱⁱ

Exportations de fèves de cacao du Togo, 2002-2006



Sources : douane togolaise ; UN Comtrade

Vingt-trois exportateurs togolais étaient inscrits auprès du Comité de Coordination pour les Filières Café et Cacao (CCFCC) en 2006 (voir tableau. Seuls 22 noms étaient disponibles).

Sociétés inscrites auprès du CCFCC, 2006

- 1 Aca Gracias
- 2 Agrimark
- 3 Agro Power
- 4 Aloougnim
- 5 Banamba
- 6 Bossiade
- 7 CTCT
- 8 Dolphin
- 9 El Nasr
- 10 GPI – Group Phenix International
- 11 Imexcao
- 12 LCA – Logistiques Commerciales d'Afrique
- 13 Ledi International
- 14 Mans – Maison Africaine de Négoces et de Service
- 15 SEPRAT – Société d'Exportation de Produits Agricoles du Togo
- 16 SIC – Société Internationale de Commerce
- 17 SONIPA – Société de Négocie International et de Participation
- 18 STNPT – Société Togolaise Négoces Produits Tropicaux
- 19 Stoc
- 20 TCT – Togo Commodities Trading
- 21 TOC – Togo Commodities
- 22 Yentoumi

ⁱⁱⁱ Le cacao togolais bénéficie d'une surévaluation sur le marché international en raison de sa qualité supérieure, tandis que le cacao ivoirien est évalué à un niveau inférieur. Pour résumer, le Togo perd en qualité (et en prix qu'il peut obtenir) ce qu'il gagne en quantité de cacao ivoirien.

Tous les exportateurs de cacao du Togo doivent s'inscrire en tant que société togolaise et verser des frais d'inscription annuels de 1 million de CFA (2 000 dollars US) au CCFCC. Les sociétés étrangères peuvent établir une filiale togolaise. La DQM effectue régulièrement des visites de contrôle qualité dans les entrepôts des 23 exportateurs. Ces contrôles ont permis d'identifier que certains de ces exportateurs vendent un mélange de cacao ivoirien et togolais en le faisant passer pour du cacao togolais. Dans certains cas, ce qui est étiqueté comme étant du cacao togolais est en fait susceptible de n'être que du cacao ivoirien de la zone FN. En 2005, la Société de Négoce et de Participation (SONIPA), dont le directeur est également cadre supérieur à la DQM, a exporté 4 200 tonnes de cacao, l'équivalent de la totalité de la production annuelle togolaise pour 2002. Il est probable que le cacao exporté par la SONIPA ait été au moins en partie ivoirien, bien qu'il ait été déclaré comme étant togolais. Les enquêteurs de Global Witness ont découvert des piles de sacs brousse vides de la FDPCC – ce qui indique que le cacao venait de Côte d'Ivoire – dans un entrepôt à produits agricoles d'État à Lomé, l'OPAT. Plusieurs parties de cet entrepôt étaient louées par la SONIPA et Nescao, une autre société exportatrice, en 2005.

Les enquêteurs de Global Witness ont rencontré des représentants d'une société togolaise, la Société Togolaise Négoces Produits Tropicaux (STNPT), qui vendait à des entreprises néerlandaises et polonaises un mélange ivoiro-togolais en le désignant comme du cacao togolais.²⁶⁵ Product Promotion, une entreprise polonaise, était son principal client. Selon un connaissance,^{liv} Product Promotion a reçu des containers renfermant en tout 200 tonnes de cacao, identifié par la suite par des officiels de la DQM comme étant du cacao ivoirien.²⁶⁶ Global Witness a appris que Product Promotion entrepose et transforme le cacao en Pologne, puis l'envoie en Chine et vers d'autres pays asiatiques.^{lv} En 2006, la société a également vendu du cacao à Theobroma BV, une importante société de négoce néerlandaise basée en Côte d'Ivoire.²⁶⁷ Une autre société togolaise, Banamba, a effectué des opérations avec Theobroma BV mais affirme ne lui avoir vendu que du cacao togolais, le cacao ivoirien étant d'une qualité inférieure.²⁶⁸

En 2005, la STNPT a vendu du cacao à une société de négoce et de transformation suisse, Ecom Agroindustrial Corporation Ltd, propriétaire de Zamacom SA, qui était la septième plus importante société d'exportation de Côte d'Ivoire en 2005 et en 2006.²⁶⁹ La STNPT a été établie en

2004. En 2005, elle a exporté plus de 3 500 tonnes de cacao. Le propriétaire de la STNPT a déclaré à Global Witness avoir acheté du cacao togolais auprès de syndicats ou coopératives et du cacao ivoirien auprès de négociants. Il a affirmé que les cacaos togolais et ivoiriens étaient d'une qualité et d'un prix similaires, étant donné que les frais de transport venaient s'ajouter au prix inférieur du cacao ivoirien.²⁷⁰

En janvier 2006, des allégations sont parues dans La Lettre du Continent selon lesquelles Robert Montoya, un négociant en armes français bien connu, qui apparaît dans les rapports de 2005 et de 2006 du panel d'experts de l'ONU pour avoir fourni des hélicoptères militaires au gouvernement ivoirien, possédait une société de négoce de cacao, Comotrans SA.²⁷¹ Une source indépendante a fait savoir à Global Witness que Montoya avait confirmé avoir été actif dans le négoce de cacao au Togo.²⁷² Or, s'il a effectivement effectué des opérations commerciales autour du cacao togolais après 2003, ce qui, pour Global Witness, est probable étant donné que les informations ci-dessus datent de 2005-2006, cela signifie qu'il aurait de fait soutenu les deux parties au conflit. Ayant vendu de l'équipement à l'armée nationale ivoirienne, les FANCI, une autre société de Montoya aurait fourni des fonds aux FN en achetant du cacao originaire du nord de la Côte d'Ivoire.

Il est certes possible que les entreprises qui achètent du cacao décrit comme étant togolais achètent effectivement du cacao d'origine exclusivement togolaise. Cependant, dans le cas d'achats de grandes quantités, il est fort probable qu'une certaine partie soit en réalité du cacao ivoirien provenant de la zone contrôlée par les FN. Les entreprises ont la responsabilité d'identifier l'origine des produits qu'elles achètent. Les sociétés qui achètent du cacao originaire du nord de la Côte d'Ivoire contribuent au financement des FN.

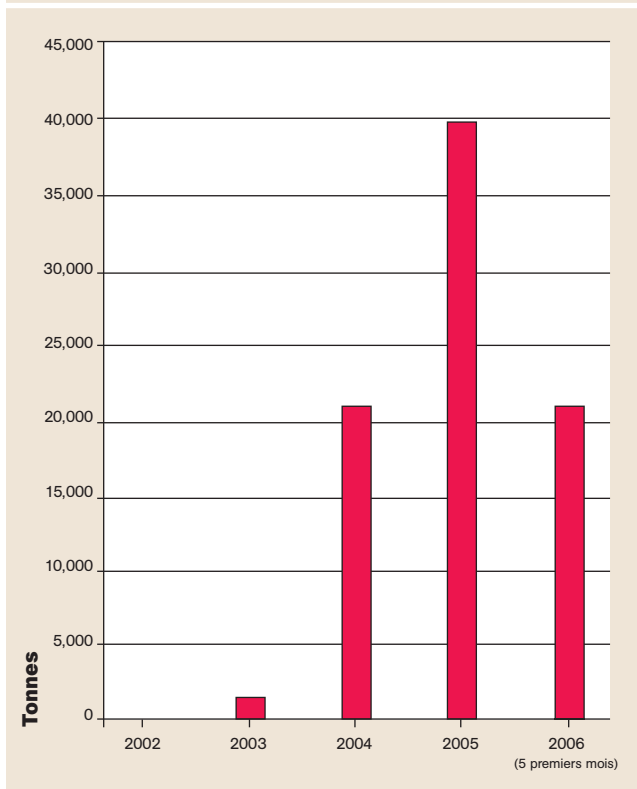
3.3.2 Les réexportations de cacao

Hormis le fait que les exportations de cacao togolais sont mélangées à du cacao ivoirien, du cacao purement ivoirien en provenance de la zone FN est également réexporté depuis le Togo (voir graphique). Plusieurs sources ont déclaré à Global Witness qu'à sa sortie des usines de conditionnement de Bobo-Dioulasso, le cacao ivoirien était transporté directement vers le port de Lomé d'où il était expédié dans des containers.²⁷³ Les marchandises en transit ne sont pas comptabilisées par la DQM. Seuls les exportateurs agréés peuvent conditionner le cacao à Lomé, après le contrôle qualité de la DQM.²⁷⁴ On ne signale pas d'usines de traitement ou d'entrepôts nouveaux au Togo,²⁷⁵ ni d'usines de transformation du cacao.

^{liv} Un connaissance est un titre de transport remis par un transporteur lorsque les marchandises, en l'occurrence des fèves de cacao, ont été réceptionnées, et qui précise le nom du fournisseur ainsi que celui de l'entreprise à laquelle les marchandises seront livrées par le transporteur.

^{lv} Global Witness a envoyé une lettre à Product Promotion lui demandant de réagir à ces allégations mais, à la date de rédaction du présent rapport, n'avait reçu aucune réponse.

Réexportations de fèves de cacao du Togo, 2002-2006



Source : douane togolaise

Les statistiques de la douane togolaise couvrant les années 2001-2006 fournissent des chiffres relatifs aux réexportations pour la période 2003-2006, mais rien pour les années 2001-2002. Les produits de cacao en transit augmentent de manière régulière depuis 2003. En 2005, les réexportations depuis le Togo équivalaient à environ le tiers des estimations relatives au cacao produit dans la zone nord contrôlée par les FN.^{lvi} Au cours des cinq premiers mois de 2006, les réexportations de cacao se sont poursuivies et ce commerce ne montre aucun signe de ralentissement.

^{lvi} En prenant pour hypothèse une production ivoirienne de 130 000 tonnes en provenance de la zone contrôlée par les FN.

3.3.3 Le transport

Les propriétaires de camions, ainsi que les sociétés de transport, transportent du cacao ivoirien produit dans la zone contrôlée par les FN depuis le Burkina Faso jusqu'au Togo. Global Witness a rencontré les représentants de deux sociétés de transport qui ont admis acheminer du cacao depuis la Côte d'Ivoire ou le Burkina Faso jusqu'au Togo. Un employé de GETMA, une société de transport française, a reconnu avoir organisé l'entreposage et le transit au Togo de « cacao du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire ».^{lvii} GETMA ne s'est pas chargée de l'expédition.²⁷⁶ Un employé de SAGA, une société de transport qui fait partie de l'entreprise française Bolloré, a admis avoir organisé le transit et le transport vers le Togo de « cacao du Burkina Faso » avec l'aide de sa filiale burkinabé, la SNTB.^{lviii 277}

Des chauffeurs togolais ont expliqué à Global Witness effectuer des allers-retours entre Lomé et la Côte d'Ivoire pour transporter différents types de marchandises à différentes étapes du trajet.²⁷⁸ Ainsi, ils quittent Lomé pour Bouaké ou Abidjan, avec à bord des marchandises telles que de la canne à sucre. À Bouaké, ils déchargent la canne à sucre, prennent une cargaison de teck et se rendent à Bobo-Dioulasso ; le teck y est déchargé et placé dans des containers, tandis que le cacao conditionné est chargé dans un parking, la « cour de transit », après quoi les chauffeurs retournent directement au port de Lomé.²⁷⁹ Les camions en bon état peuvent aller à Vavoua ou Man jusqu'à 15 fois en six mois.

3.3.4 Les taxes au Togo

Des représentants officiels de la douane togolaise ont déclaré à Global Witness que les sociétés ne versent de taxes à la douane togolaise qu'en cas d'exportation, et non pas lorsqu'il s'agit de marchandises en transit.²⁸⁰ Cependant, la société de transport SAGA a déclaré à Global Witness qu'elle paie à la fois des taxes de transit et d'exportation à la douane togolaise, et que les taxes de transit sont indiquées dans un document douanier, la « déclaration de réexportation ». Elle paie également les autorités du Port Autonome de Lomé, mais il est difficile de connaître les montants concernés, ceux-ci dépendant du poids et de la marchandise.²⁸¹

^{lvii} Global Witness a adressé un courrier à GETMA le 31 janvier 2007 pour lui demander de réagir à cette allégation mais, à la date de rédaction du présent rapport, n'avait reçu aucune réponse.

^{lviii} Global Witness a adressé un courrier à SAGA et à Bolloré le 17 janvier 2007 pour demander à ces sociétés de réagir à cette allégation mais, à la date de rédaction du présent rapport, n'avait reçu aucune réponse.

3.4 Le rôle du Ghana

Le Ghana produit environ 20 % du cacao mondial. Les autorités des FN ont déclaré que certains des gros exportateurs ivoiriens employaient des représentants libanais à Vavoua pour envoyer du cacao ivoirien au Ghana, sans pour autant révéler les quantités concernées.

Historiquement, les producteurs de l'est de la Côte d'Ivoire, zone actuellement contrôlée par le gouvernement, envoient leur cacao au Ghana – la frontière entre les deux pays étant poreuse – où ils peuvent en obtenir un meilleur prix.

Le panel d'experts de l'ONU a signalé en 2005 que les « exportateurs estiment que les quantités passées en contrebande au Ghana sont d'environ 150 000 tonnes par saison. En comparant les chiffres relatifs à l'exportation des fèves de cacao depuis le Ghana sur les trois principales saisons passées, à savoir novembre 2002-mars 2003, novembre 2003-mars 2004 et novembre 2004-mars 2005, l'on constate que les exportations augmentent chaque année de plus de 30 % et qu'elles ont pratiquement doublé en deux ans ».²⁸² Sur au moins 20 conducteurs interrogés par Global Witness en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Togo, un seul avait transporté du cacao de Côte d'Ivoire jusqu'au port de Tema, au Ghana, via le Burkina Faso ; tous les autres en avaient acheminé jusqu'au Togo.²⁸³

3.5 Le rôle du Mali

L'un des principaux itinéraires commerciaux permettant de quitter la Côte d'Ivoire par le nord consiste à passer par le Mali. Global Witness n'a pas effectué d'études sur le terrain au Mali mais a appris que le commerce du cacao y était marginal. Tout comme le Burkina Faso, le Mali ne produit pas de cacao, son climat sahélien étant inadapté à cette culture. Le Mali ne compte pas d'industrie de transformation du cacao. Par ailleurs, il n'y a aucune raison pour que les fèves de cacao togolaises ou ghanéennes transitent par le Mali, le Ghana et le Togo disposant tous les deux de ports. Global Witness a appris qu'au début du conflit ivoirien, du cacao ivoirien avait transité par l'aéroport de Bamako, la capitale malienne, mais qu'en raison de taxes élevées, les négociants en cacao avaient préféré exporter leurs marchandises depuis le port de Lomé, via le Burkina Faso.²⁸⁴

6 Le cacao : une histoire de mauvaise gestion

PROBLÉMATIQUE :

Le cacao, un produit qui bénéficie à l'échelle internationale d'un large attrait public et auquel la Côte d'Ivoire doit sa richesse, a contribué en partie à l'effondrement du pays. Une dépendance excessive à l'égard de cette culture a conduit le pays à être vulnérable aux fluctuations de la valeur marchande du cacao. Les importantes recettes qu'il a générées ont favorisé l'instauration d'un système opaque et d'une corruption sur plusieurs décennies. En 2006, certains acteurs sont certes susceptibles d'être différents, mais les schémas de l'appropriation des recettes du cacao à des fins d'enrichissement personnel ou politique ont à peine évolué, et le manque de responsabilité se poursuit.

1 La filière cacao jusqu'en 2000

La Côte d'Ivoire a obtenu son indépendance en 1960. En 1978, il s'agissait du premier producteur de cacao au monde, exportant 380 000 tonnes par an,²⁸⁵ un système de stabilisation garantissant de meilleurs prix aux producteurs et encourageant la production de cacao. Durant cette période, les revenus du commerce du cacao ont contribué au développement du pays, bien que les projets de développement n'aient pas été limités aux régions productrices de cacao. L'argent du commerce du cacao a pour ainsi dire aidé le pays à se tenir d'aplomb ; le gouvernement a réussi à apaiser le mécontentement en veillant à ce que les différents groupes ethniques reçoivent une part des revenus. La Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles, la CAISTAB, a été établie en 1964²⁸⁶ avec pour objectifs de commercialiser les filières cacao et café et de garantir un prix fixe aux producteurs à l'aide d'un système de vente anticipée. L'autre de ses fonctions était de « contribuer au budget de fonctionnement général et au budget spécial pour l'investissement et l'équipement de l'État ».²⁸⁷

Bien que le cacao ait profité au pays dans son ensemble, la gestion des recettes publiques a été loin d'être transparente. Avec l'explosion des prix du cacao en 1976-1977, les dépenses de l'État ont augmenté.²⁸⁸ Les dépenses

excédentaires du président et de son gouvernement ont été classées comme « imprévus »,²⁸⁹ et ont donc pu se soustraire au budget. Encouragés par l'abondance des revenus générés par le cacao, le gouvernement et la CAISTAB se sont adonnés à des pratiques corrompues et patrimoniales. En réclamant régulièrement, par l'intermédiaire de la CAISTAB, l'argent du commerce du cacao sans avoir à le comptabiliser,²⁹⁰ le président Félix Houphouët-Boigny a pour ainsi dire encouragé ceux qui lui remettaient cet argent à se servir.²⁹¹ Le président et son entourage, ainsi que plusieurs entreprises, ont bénéficié des plus gros quotas d'exportation du cacao et ont ainsi pu s'enrichir.²⁹²

Cette approche non durable du développement et de la gouvernance ne pouvait se poursuivre que tant que les prix du cacao restaient élevés. En 1985, le prix du marché mondial s'est effondré. En 1987, Houphouët-Boigny a déclaré la « guerre du cacao », imposant un embargo au cacao ivoirien pendant deux ans pour tenter de redresser les prix mondiaux. Il s'agissait là d'une tactique risquée étant donné la nature périssable de cette culture, et des milliers de tonnes de cacao ont été perdues. Qui plus est, d'autres pays producteurs de cacao ont profité du retrait de la Côte d'Ivoire du marché international. En 1989, le prix du cacao pour les producteurs avait baissé de plus que de moitié et la part de marché de la Côte d'Ivoire ne représentait plus que 20 % de la production mondiale.²⁹³

La dette de la Côte d'Ivoire s'est envolée, atteignant 15,1 milliards de dollars US en 1990,²⁹⁴ du fait des importantes dépenses publiques et, parallèlement à fin de l'explosion de la filière cacao, d'un déficit budgétaire accru et d'une forte inflation. Les institutions financières internationales ont réduit les programmes d'éducation et de santé en Côte d'Ivoire afin de contraindre le pays à réduire ses dépenses publiques. Un mécontentement social s'est manifesté lors de protestations d'opposition et de grèves et a donné lieu à la première mutinerie de l'armée. En 1981, un programme mené au titre du mécanisme élargi de crédit du Fonds monétaire international a été adopté. Le pays a dû rééchelonner sa dette à plusieurs reprises, n'ayant pas les devises fortes nécessaires pour la rembourser. Les pouvoirs de la CAISTAB ont été réduits au cours des années 1990 en raison de pressions croissantes de la part des institutions financières internationales exigeant une obligation de rendre des comptes dans la filière cacao. La culture bien établie de

corruption, qui avait diminué en intensité dans l'espoir de calmer le mécontentement, avait instauré les conditions d'une instabilité croissante. Les pressions nationales et internationales favorables à des réformes économiques et politiques ont contribué à l'aggravation des tensions au sein du pays.

À la mort d'Houphouët-Boigny en décembre 1993, Henri Konan Bédié, président de l'Assemblée nationale, est devenu le nouveau président ivoirien. Un mois plus tard, la France dévaluait le franc CFA.^{lix} Les difficultés économiques et l'instabilité politique se sont intensifiées. Les politiciens ont commencé de jouer la carte ethnique pour s'assurer de l'accès aux ressources, à la terre et aux postes politiques, et le concept de l'« ivoirité », un mouvement destiné à définir la nationalité ivoirienne, a encore fait monter les enjeux. Les personnes originaires du nord de la Côte d'Ivoire ont été accusées d'être des étrangers. Les tensions ont augmenté, surtout dans les régions productrices de cacao, après l'adoption de la loi foncière en 1998 qui réservait la propriété des terres aux Ivoiriens.

Plusieurs scandales de corruption ont secoué le gouvernement sur cette période. Dix-huit milliards de CFA (34,5 millions de dollars US) de crédits de l'UE, destinés à des projets dans le domaine des soins de santé, auraient été détournés, avec des implications pour la CAISTAB. La Banque Mondiale, jugeant l'organisation ne rendait de comptes à personne et souhaitant libéraliser le marché du cacao, s'est servie du scandale pour liquider la CAISTAB en janvier 1999.²⁹⁵ Cette dernière a été remplacée par un organe dans lequel l'État ne détenait qu'une participation mineure, la Nouvelle CAISTAB, dont le rôle était de veiller à la commercialisation du cacao.²⁹⁶ Résultat : les prix du cacao n'étaient plus stabilisés et, après la libéralisation du marché du cacao, des multinationales ont étendu leurs opérations jusqu'en Côte d'Ivoire.

Bien que l'un des objectifs de la libéralisation ait été d'améliorer les salaires des producteurs de cacao, les planteurs ont organisé leur première grève en novembre 1999, désenchantés par la Nouvelle CAISTAB et exigeant le rétablissement de l'ancien système de stabilisation des prix.²⁹⁷

Le 24 décembre 1999, une mutinerie de l'armée a dégénéré en coup d'État militaire qui a permis au général Robert Gueï de prendre le pouvoir. En mai 2000, le gouvernement Gueï a annoncé la liquidation de la Nouvelle CAISTAB,^{lx} et en août 2000 est entré en vigueur un décret sur la mission de l'État en matière de commercialisation du café et du cacao. Ce décret envisageait la création de deux nouvelles

structures chargées de régir les secteurs du commerce du cacao et du café :²⁹⁸ l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC) et la Bourse du Café et Cacao (BCC). L'ARCC a ensuite été mise en place en vertu d'un décret promulgué début octobre 2000. Peu de temps après, toujours en octobre 2000, Laurent Gbagbo a été élu président et son gouvernement a créé les quatre autres institutions de la filière cacao en juillet-août 2001 (voir Chapitre 4.5 et Annexe I).

2 Mauvaise gestion et troubles dans la filière cacao

2.1 Une filière opaque

PROBLÉMATIQUE :

La filière cacao est caractérisée par un véritable manque de transparence. En 2003, la Banque Mondiale notait ainsi que « durant le conflit sont apparus d'importants problèmes de gouvernance, de transparence et de responsabilité dans plusieurs domaines. Ce phénomène est particulièrement marqué dans la filière café/cacao. »²⁹⁹ Un représentant officiel de la Banque Mondiale a confirmé à Global Witness que ces problèmes n'avaient toujours pas été résolus fin 2006.³⁰⁰

Le gouvernement a fait preuve d'un manque de volonté politique pour accroître la responsabilité au sein des institutions de la filière cacao, notamment quant au niveau exact des redevances collectées et leur utilisation. De toutes les institutions de la filière cacao, l'ARCC est la seule qui appartienne à 100 % à l'État. Cependant, d'après l'audit juridique réalisé par l'UE, et finalisé mi-2006, les comptes de l'Autorité n'ont jamais fait l'objet d'un examen par la Cour des comptes ivoirienne, contrairement à ce qu'exige la loi ivoirienne.³⁰¹ Global Witness a demandé à la Cour des comptes ivoirienne de confirmer ce fait mais n'a pas obtenu de réponse.³⁰² Un rapport confidentiel d'ACE, une société privée chargée de peser les fèves de cacao, estime les redevances perçues par l'ARCC en 2005-2006 à 7,8 milliards de CFA (15,4 millions de dollars US).³⁰³ En plus de ses propres prélèvements, l'ARCC collecte les chèques versés par les exportateurs au titre du FDPCC-Investissement, de la Réserve de Prudence et des prélèvements pour le Fonds d'investissement en milieu rural.³⁰⁴ La faible transparence de l'ARCC, dont le président

^{lix} La Banque de France (la banque centrale française) garantit la convertibilité du franc de l'Afrique de l'Ouest (CFA), en circulation dans toute l'Union monétaire ouest-africaine, et définit le taux de conversion du CFA par rapport au franc (aujourd'hui l'euro) selon une parité fixe

^{lx} La liquidation a officiellement pris fin en décembre 2001.

est membre du parti du président ivoirien, indique que le gouvernement n'est pas disposé à s'engager pour enrayer l'opacité de la filière cacao.

Autre indication de ce manque d'engagement, citons le fait que le gouvernement n'a pas obligé les institutions de la filière cacao à apporter leur pleine coopération aux audits financiers et juridiques de l'UE, alors qu'il exerçait une grande influence sur ces institutions et qu'il avait lui-même demandé la réalisation de ces audits. Les auditeurs de l'UE ont déclaré ne pouvoir travailler correctement qu'avec l'ARCC, et, dans une certaine mesure, la BCC.³⁰⁵ Les auditeurs de l'UE se sont vu refuser l'accès aux informations par le FDPCC. Les auditeurs financiers engagés par l'UE n'ont pas pu obtenir d'informations sur des virements d'un montant total de 115 milliards de CFA (222 millions de dollars US) effectués entre le 1er octobre 2000 et le 30 juin 2003. Sur ce montant total, 70 milliards de CFA (135,3 millions de dollars US) ont été virés sur le compte du FDPCC (cela comprend les 60,3 milliards de CFA provenant du compte de la BCEAO dont il a été fait mention ci-dessus) ; 32 milliards de CFA (62 millions de dollars US) ont été virés depuis le compte de la BCC vers les huit comptes commerciaux de la Réserve de Prudence du FRC ; et 13 milliards de CFA (25,1 millions de dollars US) ont été dépensés par l'ARCC, que le FRC et la BCC n'ont pas imputés.

Un scénario similaire s'est produit plus récemment lorsque le panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire a tenté en vain d'organiser des réunions avec les institutions de la filière cacao. Le FRC n'a pas répondu à l'invitation qui lui a été adressée.^{ixi} Bien que les représentants officiels du FDPCC aient effectivement rencontré le panel d'experts de l'ONU, ils ont refusé de fournir des détails sur les recettes et les dépenses.³⁰⁶ Dans son rapport de 2005, le panel de l'ONU a déclaré que les institutions de la filière cacao avaient apporté une contribution de 20 milliards de CFA (38,5 millions de dollars US) aux dépenses liées à la crise et que les Forces Nouvelles utilisaient le cacao « pour financer leurs activités militaires et à des fins personnelles ». ³⁰⁷ Le panel a recommandé dans son rapport de 2006 que le Conseil de sécurité de l'ONU veille à ce que le FDPCC et le FRC coopèrent avec lui et divulguent les informations dans leur intégralité.

À ce jour, malgré les conclusions de l'audit réalisé par l'UE, le degré de transparence dans la filière cacao ne s'est pas amélioré. Global Witness n'a pu accéder à aucune information relative aux transactions des institutions de la filière cacao après juin 2003. Qui plus est, tous les responsables des institutions de la filière cacao étaient toujours en poste début 2007. Le président Gbagbo a même prolongé de 12 mois le mandat du conseil de gestion

du FDPCC,³⁰⁸ y compris de son président, Henri Amouzou, en dépit du fait que le FDPCC n'a pas rendu compte auprès des auditeurs de l'UE de l'utilisation qu'il a faite des recettes du cacao. Les élections de l'assemblée du FDPCC, qui désigne le conseil de gestion, étaient prévues pour février 2007 mais, début avril 2007, elles ne s'étaient pas encore déroulées.³⁰⁹

Audits dans la filière cacao depuis 2000

- *Rapport d'inspection des structures et des mécanismes de gestion de la filière café-cacao, campagnes 2000-2001 et 2001-2002, dressé par l'Inspection Générale d'État*
- *État des lieux des prélèvements dans la filière café-cacao, dressé par le Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNEDT), octobre 2003.*
- *Audit des flux financiers de la filière café-cacao de Côte d'Ivoire, effectué par Investissement Développement Conseil (IDC) et financé par l'UE (voir Chapitre 4 : encadré sur les audits de l'UE).*
- *Étude diagnostic des organisations et des procédures de la filière café-cacao de Côte d'Ivoire, mai 2006, réalisée par le cabinet juridique Ghelber & Gourdon et financée par l'UE (voir Chapitre 4 : encadré sur les audits de l'UE).*

Bien que la Banque Mondiale ait demandé une suspension des prélèvements du FRC et du FDPCC³¹⁰ et que l'audit financier de l'UE réalisé en 2003 ait recommandé une baisse des prélèvements imposés par les institutions de la filière cacao,³¹¹ les prélèvements n'ont pas été suspendus et n'ont pas non plus baissé de manière significative.^{ixii} En réalité, pour 2006-2007, une nouvelle redevance, le Fonds d'investissement en milieu rural, fixé à 12,5 CFA/kg – soit plus que tous les autres prélèvements – est venue s'ajouter à celles qui étaient déjà en vigueur.³¹² Cette nouvelle redevance n'a été énoncée dans aucune loi, et il n'existe pas de détails sur le mode de gestion dont elle doit faire l'objet.

En février 2006, en réaction à des critiques portant sur le manque de transparence, le président a créé un nouvel organe de surveillance, le Comité chargé de l'examen et du suivi des projets et programmes de la filière café-cacao, pour contrôler le financement de l'investissement réalisé par

^{ixi} Le FRC n'a pas non plus répondu à l'invitation de Global Witness.

^{ixii} Les prélèvements cumulés sur la période 2006-2007 n'ont été réduits que de 4 CFA/kg par rapport à la campagne 2005-2006.

le FDPCC (FDPCC-Investissement) et l'utilisation qui est faite des fonds de la Réserve de Prudence du FRC, ces deux programmes étant détenus à la BNI.³¹³ On est en droit de s'interroger sur l'utilité d'un tel comité, car les personnes chargées d'autoriser les paiements destinés aux projets du FRC ou du FDPCC sont les responsables des institutions de la filière cacao. Bien que les ministères de l'Agriculture et de l'Économie soient représentés au sein de ce comité, aux côtés des responsables de l'ARCC, de la BCC, du FRC et du FDPCC, le décret relatif à la création du comité stipule que les retraits du FDPCC-Investissement et de la Réserve de Prudence doivent être signés par le responsable du comité, le directeur de l'ARCC, Didier Lohoury Gbogou, et soit le directeur du FRC, soit le secrétaire général du FDPCC, selon le projet et le montant concerné.³¹⁴ Les projets et les retraits doivent être autorisés par le ministre de l'Agriculture, Amadou Gon Coulibaly, et le ministre des Finances, actuellement Diby Koffi Charles, l'ancien responsable du Trésor public sous l'ancien ministre des Finances, Paul Antoine Bouhoun Bouabré.

Le gouvernement joue lui-même un rôle central dans le manque de transparence qui règne au sein de la filière cacao, comme l'indique l'histoire de la Réserve de Prudence : créée en octobre 2001 par le CIMP, la Réserve de Prudence était censée « garantir un prix minimum aux producteurs de cacao », ³¹⁵ le prix du cacao restant volatil. Les producteurs de cacao ont la vie dure. Malgré un prix « bord champ » officiel fixé à 400 CFA/kg par la BCC, ils ne reçoivent généralement qu'entre 220 et 300 CFA/kg.³¹⁶

Le système de stabilisation des prix, qui consiste pour le gouvernement à subventionner un prix fixe pour les producteurs, a été aboli à la libéralisation de la filière. Depuis, les producteurs ont du mal à gérer deux paiements annuels pour le cacao, sans savoir exactement combien ils recevront. La Réserve de Prudence a été prévue pour éliminer cette incertitude. L'ARCC a été chargée de collecter le prélèvement Réserve de Prudence et de le déposer sur un compte séquestre à la BCEAO, mis en place en octobre 2001 par le ministre de l'Agriculture de l'époque, Alphonse Douati. En avril 2002, bien que le compte à la BCEAO ait été un compte séquestre, 31,9 milliards de CFA (61,6 millions de dollars US) ont été transférés à la CAA, dans un compte ARCC-Réserve de Prudence,³¹⁷ un nouveau compte ouvert par le ministre des Finances, Paul Antoine Bouhoun Bouabré, et le nouveau ministre de l'Agriculture, Sébastien Dano Djédjé ^{ixiii}. Douati a affirmé avoir été démis de son poste pour avoir refusé d'apporter sa coopération à ce virement.³¹⁸ Ces 31,9 milliards de CFA ont constitué le solde d'ouverture du compte Réserve de Prudence à la CAA. Un rapport réalisé par une institution responsable d'inspections publiques, l'Inspection générale d'État (IGE), a souligné que le gouvernement ivoirien ne disposait

d'aucun droit de gestion sur les fonds de la Réserve de Prudence, ni sur le compte séquestre de la BCEAO, et qu'il n'aurait donc pas dû transférer l'argent vers la CAA. Les auteurs du rapport de l'IGE ont fait part de leur préoccupation quant à la capacité de la CAA, en tant que banque d'État, à résister à d'éventuelles pressions du gouvernement ivoirien visant à obtenir le déblocage de l'argent de la Réserve de Prudence.³¹⁹ Bouabré a déclaré que l'argent avait été transféré à la CAA parce que la banque d'État versait un taux d'intérêt plus intéressant que la BCEAO.³²⁰

Des sources internes à la filière café-cacao ont signalé que certaines compagnies exportatrices ont pour ainsi dire accepté la corruption et l'opacité prévalentes qui caractérisent cette filière afin de pouvoir continuer à travailler. Nombre d'entre elles ont peur d'être privées de l'agrément d'exportation délivré par l'ARCC. Certaines entreprises ont résisté activement aux tentatives visant une hausse de la transparence, reposant notamment sur la publication des montants qu'elles versent en redevances et taxes.³²¹ La publication de leurs paiements contribuerait à améliorer la façon dont les recettes du cacao sont gérées par le gouvernement et les institutions de la filière cacao, ainsi qu'à accroître la responsabilité du gouvernement envers le peuple ivoirien, qui est en droit de savoir comment ses ressources naturelles sont utilisées.

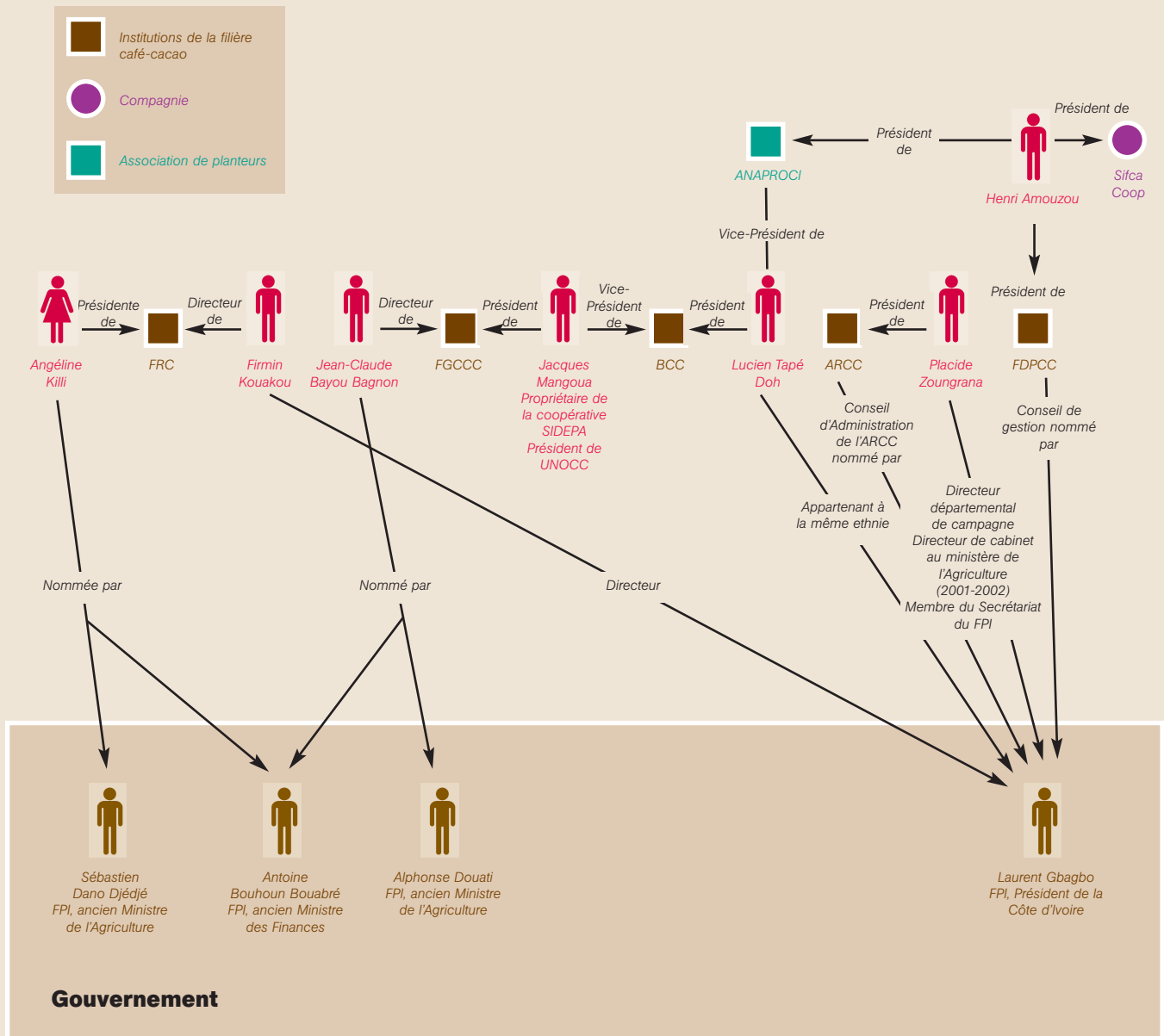
2.2 Nominations politiques par le FPI au sein des institutions de la filière cacao

Nombre des individus qui sont à la tête des institutions nationales de la filière cacao ont une dette de gratitude envers le Front populaire ivoirien (FPI), le parti politique du président Gbagbo, car ils ont été nommés par décret ou ordre ministériel. Un observateur a choisi cet exemple parmi d'autres pour illustrer la façon dont la constitution ivoirienne a accordé de trop nombreuses prérogatives au président, ce qui a entraîné une véritable lutte de pouvoir : « La constitution est un outil qui permet aux gagnants d'exclure les perdants. Voilà l'histoire de la Côte d'Ivoire. »³²² Pour un autre observateur, l'un des objectifs initiaux de la libéralisation, à savoir la hausse de la représentation des planteurs et la démocratisation de la filière, a été sapé par les actes de personnalités importantes des institutions de la filière cacao. Ces personnalités, dont la plupart ne sont même pas agriculteurs, étaient bien installées à leur poste et par conséquent réticentes à ce que soient organisées des élections démocratiques pour choisir l'équipe dirigeante des institutions de la filière cacao.³²³ L'organisation d'un recensement des producteurs de cacao à travers le pays constituerait un premier pas vers ces élections, or aucun recensement n'a été effectué.

- Le président de l'ARCC, Placide Zoungrana, membre du secrétariat du FPI et directeur départemental de campagne du président Gbagbo à Toumodi, a été directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture jusqu'en

^{ixiii} Le 25 février 2002 Alphonse Douati a été remplacé par Sébastien Dano Djédjé, également du FPI.

Nominations politiques du FPI dans les institutions de la filière café-cacao



2002.³²⁴ Les cinq membres du conseil d'administration de l'ARCC ont été nommés par décret présidentiel en décembre 2003. Ces membres ont élu leur propre président et nommé le directeur exécutif. Leur mandat est de trois ans, renouvelable une seule fois.

- Les 12 membres du conseil d'administration de la BCC sont nommés par l'assemblée générale de celle-ci pour une durée renouvelable de trois ans. Le conseil d'administration désigne son président – il s'agit actuellement de Lucien Tapé Doh, également vice-président de l'ANAPROCI – pour une durée indéterminée. Lors d'un entretien accordé en 2004, Henri Amouzou, président du FDPCC et, à l'époque, membre du conseil d'administration de la BCC, a affirmé que le responsable de la BCC avait été choisi selon des critères ethniques parce qu'il était originaire de l'ouest du pays, comme le président Gbagbo. Amouzou a déclaré que des représentants des institutions de la filière cacao de l'ouest du pays lui avaient expliqué : « Vous les Akan, vous avez bouffé sous Houphouët, sous Bédié.^{ixiv} Maintenant, c'est nous qui avons le pouvoir politique. On partage les postes.³²⁵ » Doh aurait lui-même déclaré : « C'est vrai que, le Président de la République nous a remis la filière. (...) Je vous ai toujours dit que je suis un militant du PDCI. Mais, je suis pour Gbagbo. C'est grâce à lui que nous vivons, aujourd'hui. Quand ils disent que, nous avons donné de l'argent à Gbagbo. C'est vrai. Et alors? C'est lui, qui nous a donné la filière. »³²⁶ Deux sources différentes ont souligné que Tapé Doh et l'ancien ministre des Finances, Paul Antoine Bouhoun Bouabré, sont originaires de la même ville de l'ouest du pays, Issia, où Bouabré est désormais directeur de campagne électorale du président Gbagbo.³²⁷ L'actuel directeur général de la BCC, Tano Kassi Kadio, a également été nommé en août 2001 par le conseil d'administration pour une durée indéterminée. Un décret énoncé ultérieurement stipule que le directeur devrait être choisi dans le cadre d'un procédé de recrutement³²⁸.
- En 2002, les membres de l'assemblée générale du Fonds de Régulation et de Contrôle du Café et Cacao (FRC) ont été nommés par le Comité Interministériel des Matières Premières (CIMP), un organe composé de quatre ministres du FPI,³²⁹ notamment les ministres des Finances et de l'Agriculture de l'époque, Paul Antoine Bouhoun Bouabré et Sébastien Dano Djédjé, respectivement.^{ixv} Le directeur exécutif du FRC, Firmin Kouakou, est également directeur départemental de la campagne électorale du président Gbagbo à Bouaflé.³³⁰ La réforme de la filière cacao visait à accroître la présence des planteurs au sein des nouvelles structures.³³¹ Cependant, contrairement à son prédécesseur Cissé Lociné, qui a

démissionné mi-avril 2002, Angéline Killi, l'actuelle présidente du FRC, n'est pas agricultrice ; elle a auparavant été secrétaire à la Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest, la BCEAO.³³²

- Les membres du conseil de gestion du FDPCC ont été désignés par décret présidentiel en août 2001. Ces nominations ont été renouvelées par décret en février 2006.
- Le directeur du FGCCC, Jean-Claude Bayou Bagnon, est également une nomination politique. Il s'est vu confier son rôle en 2001 par les ministres de l'Économie et de l'Agriculture de l'époque, Paul Antoine Bouhoun Bouabré et Alphonse Douati, tous deux membres du FPI³³³. Bayou Bagnon est lui-même proche du FPI : le journal pro-FPI, Notre Voie, le décrit comme étant le « parrain » de l'une des sections abidjanaises du FPI (Youpougon). Il a également apporté une contribution de 1 million de CFA (1 971 dollars US) à la Fédération des associations pour le changement de la Côte d'Ivoire (FACCI), une organisation soutenue par Simone Gbagbo, l'épouse du président Gbagbo.³³⁴

2.3 Des postes lucratifs au sein des institutions de la filière cacao

« C'est l'argent collectif qui s'est transformé en argent individualisé. »³³⁵

Economiste, Abidjan, juin 2006

Lorsqu'on circule dans les rues du quartier d'Attoban-Riviera à Abidjan où se trouvent d'opulentes résidences très bien gardées, on ne peut que constater la richesse des institutions de la filière cacao et de leurs employés. La création d'organismes ivoiriens consacrés à la filière cacao en 2001 a amené les membres de la CAISTAB, en poste depuis fort longtemps, à être remplacés par une toute nouvelle série d'acteurs qui ont saisi cette opportunité pleines mains.

Les membres du conseil d'administration des institutions de la filière cacao sont très bien payés. En l'espace de cinq mois sur la période 2001-2002, la BCC a consacré près de 80 millions de CFA (155 000 dollars US), soit en moyenne 16 millions de francs CFA (31 000 dollars US) par mois, au paiement du salaire et des bénéfices du président du conseil d'administration, Lucien Tapé Doh.³³⁶ À titre de comparaison, le président ivoirien gagne officiellement un peu moins de 9 millions de francs CFA (17 400 dollars US) par mois.³³⁷ En 2001 et 2002, l'ARCC a attribué en tout 402

^{ixiv} Les Akans sont une ethnie qui comprend les Baoulés, dont Félix Houphouët-Boigny faisait partie. Le président Gbagbo appartient à l'ethnie minoritaire des Bétés, située dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. L'origine ethnique joue un rôle important dans la politique ivoirienne.

^{ixv} Sébastien Dano Djédjé a été ministre de l'Agriculture de février 2002 à février/mars 2003.

millions de francs CFA (777 300 dollars US)³³⁸ au paiement des salaires³³⁹ et des jetons de présence de cinq membres du conseil d'administration, soit environ la moitié de l'enveloppe réservée à ses 50 employés. Le montant élevé accordé au titre des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration, entre 1 million de francs CFA (2 000 dollars US) et 3,3 millions de francs CFA (6 500 dollars US), pourrait expliquer pourquoi les membres du conseil d'administration de l'ARCC se sont réunis 57 fois en 2001.³⁴⁰ De même, en 2002, la BCC a attribué environ 312 millions de francs CFA (603 300 dollars US) à ses 12 membres³⁴¹.

Les employés haut placés des institutions de la filière cacao sont eux aussi bien payés. D'après une source interne à la filière café-cacao, leurs PDG touchent un salaire mensuel de 6-7 millions de CFA (11 600-13 500 dollars US),³⁴² alors qu'un journal ivoirien a signalé qu'ils étaient payés 9-12 millions de CFA (17 500-23 300 dollars US) par mois.³⁴³ En 2002, l'audit réalisé par l'IGE a souligné que le directeur de la BCC était payé 4,5 millions de CFA (8 650 dollars US) par mois et le directeur général de l'ARCC, 3,5 millions de CFA (US\$6,760 dollars US) par mois,³⁴⁴ sans compter les autres bénéfices substantiels. Aucune information détaillée n'était disponible sur les salaires versés au FDPCC, qui perçoit la majeure partie des prélèvements parafiscaux sur le cacao, ni au FRC.

En plus de leur salaire, les employés haut placés et les membres du conseil d'administration des institutions de la filière cacao reçoivent d'autres avantages. Le rapport de l'IGE a signalé que les directeurs exécutifs de l'ARCC recevaient une indemnité journalière d'environ 300 000 CFA (585 dollars US) lors de leurs déplacements à l'étranger.³⁴⁵ Global Witness a appris que certains employés au sommet de la hiérarchie de la BCC gonflaient le nombre de journées passées en déplacement afin de toucher encore plus d'argent, et que certains étaient payés simplement pour retourner dans leur village.³⁴⁶

Les voitures de luxe et les grandes propriétés comptent parmi les éléments révélateurs de cette nouvelle richesse. Un journaliste ivoirien a déclaré à Global Witness qu'il n'est pas rare que les représentants officiels des institutions de la filière cacao achètent cinq voire dix appartements, ainsi que des véhicules, pour assurer l'avenir de leur situation financière, et les distribuent parmi leur famille et leurs amis. Le président du FDPCC, Henri Amouzou, s'est plaint en 2004 du fait que le responsable d'une autre institution de la filière cacao avait distribué plusieurs 4x4 à des producteurs de cacao du centre de la Côte d'Ivoire.³⁴⁷ Amouzou posséderait lui-même plusieurs véhicules, dont une Porsche Cayenne et une Hummer H2.³⁴⁸

Les auditeurs financiers désignés par l'UE ont constaté des dépenses très importantes consacrées aux activités promotionnelles des institutions de la filière cacao. L'ARCC a ainsi dépensé 1,44 milliard de CFA (2,8 millions de dollars

US) pour ce type d'activités en 2001-2002, bien que la promotion ne fasse pas partie de son mandat.³⁴⁹ L'audit financier de l'UE a aussi remarqué qu'en 2001, une partie des paiements de l'ARCC liés aux dépenses de promotion, qui représentaient en tout 238 millions de CFA (465 000 dollars US), avait été destinée à des individus et non à des entreprises.³⁵⁰

2.4 Favoritisme dans les prélèvements parafiscaux à l'exportation : certaines entreprises sont plus égales que d'autres

Global Witness a eu connaissance de chiffres relatifs aux redevances versées par chacune des sociétés d'exportation pour la principale campagne des saisons 2004-2005 et 2005-2006 (voir graphiques).³⁵¹ Ces chiffres soulèvent des questions relatives aux montants versés par certains exportateurs, aux conflits d'intérêt au sein de la BCC et au rôle de surveillance de l'ARCC.

Les chiffres indiquent que jusqu'à la campagne 2006-2007³⁵², les grosses multinationales versaient à la Réserve de Prudence une redevance de 10 CFA par tonne de cacao exporté non traité, conformément au décret,³⁵² alors que les entreprises de plus petite taille payaient beaucoup moins, voire rien du tout. Ce point peut être expliqué en partie par le fait que les coopératives et les petits exportateurs ont été exemptés de cette redevance destinée à la Réserve à l'issue d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration de la BCC le 22 avril 2003.³⁵³ En ce qui concerne la campagne 2006-2007, l'ARCC a annoncé que les coopératives et les petits exportateurs n'auraient pas à verser de redevance à la Réserve de Prudence.³⁵⁴ Cette exonération n'a été formalisée dans aucune loi ni aucun décret.

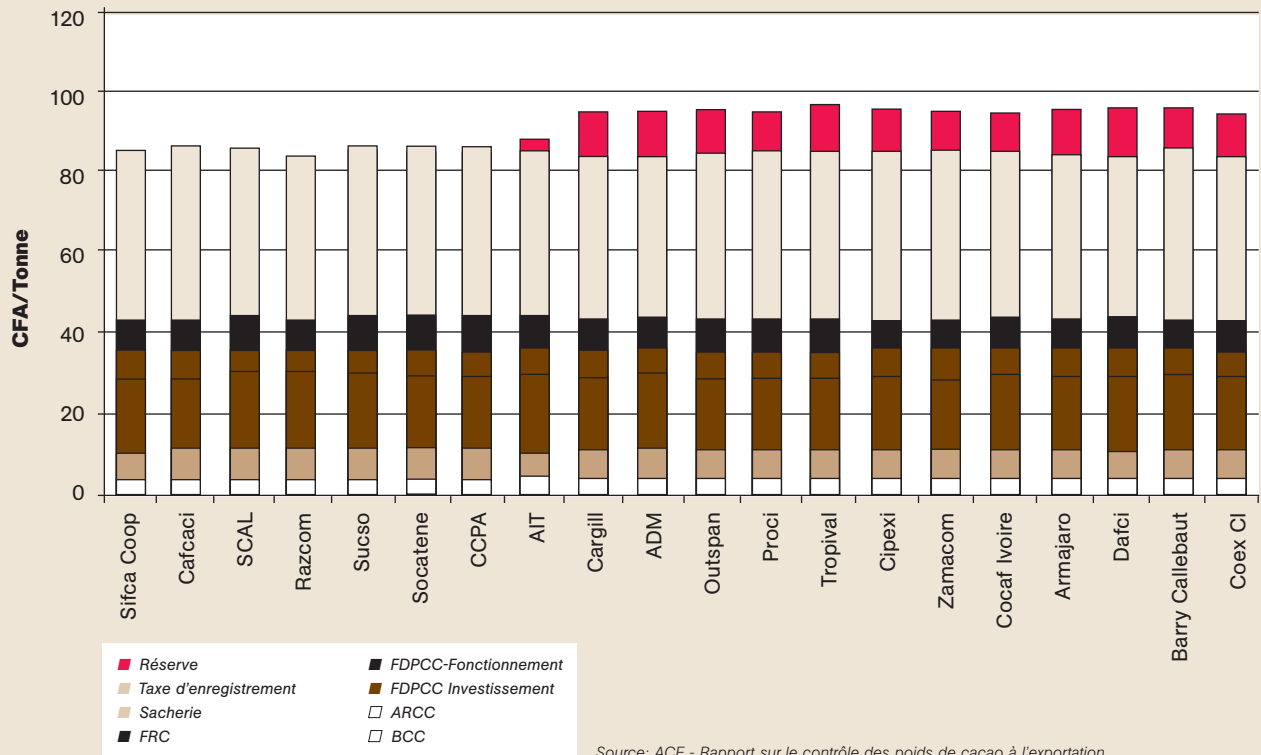
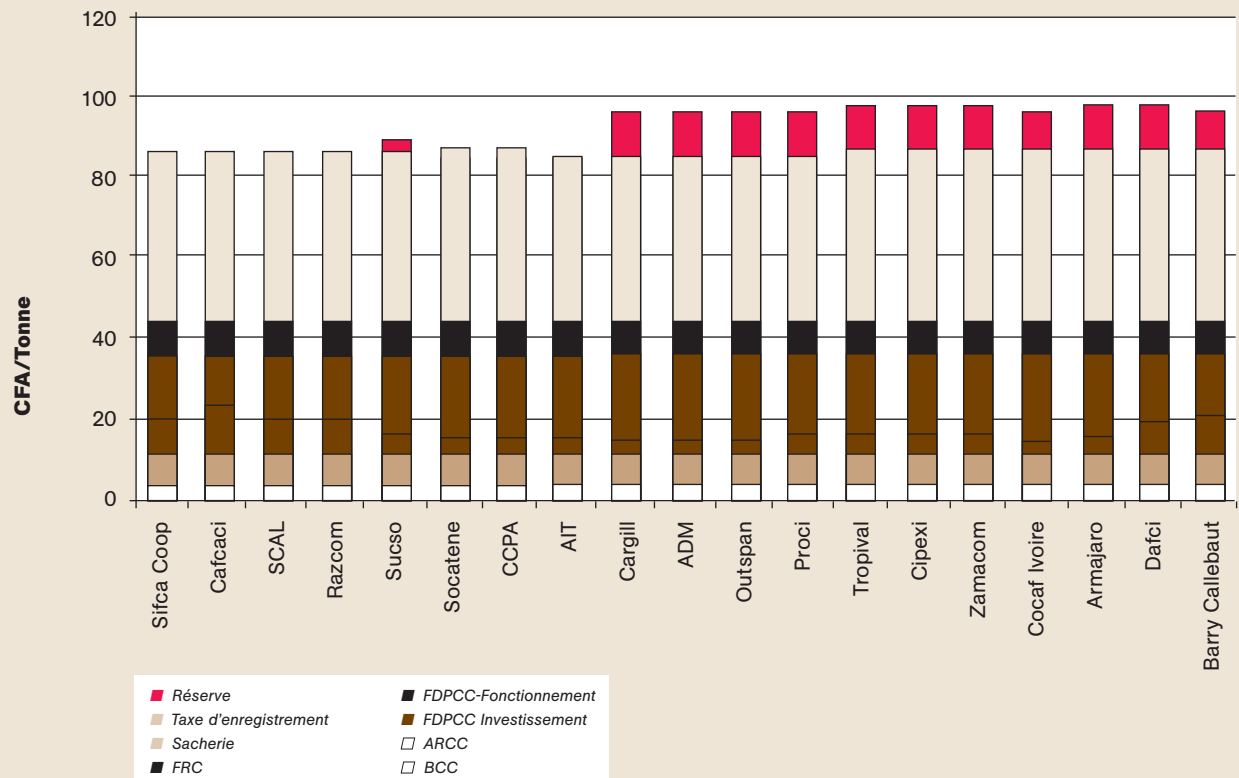
Un conflit d'intérêt est possible au sein de la BCC : Lucien Tapé Doh, en plus d'être président de la BCC, parrainerait plusieurs coopératives qui bénéficient des décisions de la BCC, telles que la CAGC, CEPROV-CI et la COPAC.³⁵⁵ Qui plus est, le conseil d'administration qui a approuvé la décision d'exonérer certains exportateurs du paiement de la redevance à la Réserve est dominé par des membres de l'ANAPROCI, le principal groupe de producteurs de cacao dirigé par Henri Amouzou, et dont Lucien Tapé Doh est vice-président.³⁵⁶

Ixvi Global Witness a adressé un courrier à Henri Amouzou le 9 février 2007 lui demandant de réagir à ces allégations, mais, à la date de rédaction du présent rapport, n'avait reçu aucune réponse.

Ixvii Pour la campagne 2006-2007, la Réserve de Prudence se monte à 5 CFA/kg.

Ixviii Global Witness a adressé un courrier à Lucien Tapé Doh le 28 février 2007 lui demandant de réagir à ces allégations. Le 1er mars 2007, un assistant de Tapé Doh a pris contact avec Global Witness, en expliquant que Tapé Doh ne répondrait pas par écrit mais qu'il accorderait un entretien à Global Witness à Abidjan. Global Witness avait précédemment tenté d'obtenir une réunion avec lui à Abidjan en 2006, mais la réunion n'avait pas eu lieu.

Ixix La majorité des membres de l'Assemblée générale annuelle de la BCC sont des producteurs affiliés à l'ANAPROCI. Le conseil d'administration se compose de membres de l'assemblée générale annuelle.

Redevances payées par tonne de cacao exporté non-transformé octobre 05-mars 06**Redevances payées par tonne de cacao exporté non-transformé octobre 04-mars 05**

Tous les membres de l'ANAPROCI font partie de l'une des coopératives, et Amouzou entretient lui-même des relations avec plusieurs d'entre elles, notamment la COOPACDI, la COOPAYA, et Sifca-Coop.^{1xx 356}

Il est possible que des raisons légitimes justifient l'exonération des petites entreprises et des coopératives. Cependant, la variance du montant des paiements soulève plusieurs interrogations : pourquoi le montant versé à la Réserve par les coopératives et les petits exportateurs varie-t-il d'une entreprise à une autre ? Pourquoi le montant versé par une société donnée varie-t-il d'une année sur l'autre ? Par exemple, l'AIT a payé 0,36 CFA/tonne en 2004-2005 et 2,01 CFA/tonne en 2005-2006. Et pourquoi la part de l'argent alloué aux fonds FDPCC-Investissement et FDPCC-Fonctionnement est-elle différente d'une entreprise à une autre en 2004-2005 ?

L'ARCC est chargée de réglementer et de contrôler la concurrence dans les filières cacao et café. En 2002, elle a écrit à la BCC pour s'opposer à cette exonération fiscale accordée aux petites entreprises et aux coopératives.³⁵⁷ Bien qu'étant une institution à laquelle l'État a délégué des pouvoirs de réglementation, l'ARCC a n'a pas pu empêcher les individus liés aux coopératives de voter eux-mêmes pour une réduction des taxes.

2.5 La colère des producteurs : légitime ou « télécommandée » ?

Les importants enjeux financiers associés au commerce du cacao – surtout en matière de contrôle et d'attribution de sommes conséquentes – ont engendré une grande confusion, des désaccords et des tensions au sein de la filière.

Depuis la libéralisation, les producteurs de cacao n'ont cessé de se plaindre des prix bas qu'ils perçoivent pour leur cacao. Ils contestent également le faible niveau de financement des coopératives accordé par les institutions de la filière cacao et le manque de sacs brousse et de pesticides, qui sont censés être fournis par le FDPCC.³⁵⁸ Les producteurs se plaignent fréquemment du manque de soutien financier et technique accordé par l'État et qui affecte la quantité et la qualité de la production de cacao.³⁵⁹ Il se peut que le FDPCC ait aggravé cette situation en investissant l'argent des producteurs dans des projets non viables. Un représentant officiel du ministère de l'Agriculture a ainsi déclaré à Global Witness : « En général, les projets sont éloignés des objectifs assignés aux structures. »³⁶⁰ À titre d'exemple, en 2001, le FDPCC a investi dans une

société d'exportation qui a ensuite fait faillite.³⁶¹ L'une des fonctions du FDPCC est de fournir des pesticides et des sacs brousse aux producteurs. En 2005-2006, les prélèvements relatifs à la fourniture de sacs, appelé « Sacherie-Brousse », représentaient plus de 160 millions de CFA (312 000 dollars US). La Banque Mondiale a demandé un audit complet, notamment sur l'utilisation des prélèvements.³⁶² Lors d'une réunion avec le secrétaire exécutif du FDPCC, Global Witness a appris que 6,5-7 millions de sacs avaient été distribués aux producteurs. Quant aux remarques de ceux-ci relatives à un manque de sacs, le secrétaire a affirmé que certains exportateurs avaient gardé les sacs pour les vendre au lieu de les remettre aux coopératives.³⁶³

Le mécontentement s'est intensifié parmi les producteurs et a donné lieu à des manifestations et des grèves à Abidjan. L'une de ces manifestations a eu pour résultat de faire accepter au gouvernement d'accorder de l'argent à plusieurs coopératives. En avril 2006, des centaines de producteurs ont manifesté devant le ministère de l'Agriculture.³⁶⁴ Les producteurs, qui réclamaient 17 milliards de CFA (33,2 millions de dollars US) ou l'abolition des taxes et des prélèvements,³⁶⁵ ont fini par obtenir 3 milliards de CFA (5,8 millions de dollars US) des comptes du FDPCC-Investissement et de la Réserve de Prudence du FRC à la BNI, avec l'autorisation du ministre d'Agriculture.³⁶⁶ Cependant, d'autres producteurs ont affirmé qu'une partie de cet argent avait été détournée car il n'avait pas été attribué en toute transparence. D'après des allégations, certaines manifestations auraient été organisées par des officiels haut placés des institutions de la filière cacao dans le but d'obtenir eux-mêmes une part de cet argent.³⁶⁷ En octobre 2006 a eu lieu une autre manifestation, cette fois-ci organisée par l'ANAPROCI, contre le prix bas du cacao et pour une réduction de 50 % du Droit unique de sortie (DUS) et de la taxe d'enregistrement ; les manifestants ont également demandé 10 milliards de CFA (19 millions de dollars US) pour financer les coopératives.³⁶⁸ Henri Amouzou, le président du FDPCC, l'ANAPROCI et la société d'exportation Sifca-Coop ont soutenu la grève.³⁶⁹ Depuis l'instauration du Comité chargé de l'examen et du suivi des projets et programmes de la filière café-cacao, le FDPCC ne parvient plus à contrôler le fonds FDPCC-Investissement. L'une des revendications des producteurs était l'abolition du Comité chargé de l'examen et du suivi des projets et programmes de la filière café-cacao et le rétablissement de la « souveraineté » des institutions de la filière cacao.³⁷⁰ L'un des moyens d'accéder à cet argent consistait à exercer une pression au moyen de manifestations et de grèves. Le ministère de l'Agriculture, qui avait déjà accordé de l'argent après la manifestation d'avril, a à nouveau fait l'objet de pressions de la part des producteurs qui souhaitent obtenir des paiements supplémentaires. Le ministère a fini par allouer 10 milliards de CFA à trois structures, ce afin de

^{1xx} Global Witness a adressé un courrier à Henri Amouzou le 9 février 2007 lui demandant de réagir à ces allégations, mais, à la date de rédaction du présent rapport, n'avait reçu aucune réponse.

financer la commercialisation du cacao et les prêts aux coopératives. Sifca-Coop, une société privée dont le président est Henri Amouzou, s'est ainsi vu remettre 5 milliards de CFA (10 millions de dollars US) pour financer les petites coopératives. Ucoopexci, un syndicat de coopératives exportatrices, a quant à lui reçu 3 milliards de CFA (6 millions de dollars US) destinés aux coopératives exportatrices. Le FGCCC a reçu 1,5 milliard de CFA (3 millions de dollars US) destinés à être prêtés aux grandes coopératives.³⁷¹

D'une manière plus générale, le phénomène des fausses coopératives de cacao est problématique en Côte d'Ivoire. Il est extrêmement facile de créer une coopérative, et nombre d'entre elles ont été mises en place dans le seul but de récolter les bénéfices auxquels elles ont droit en tant qu'institution de ce type, ce qui a entraîné des tensions avec les véritables producteurs. Dans certains cas, il arrive que même de véritables producteurs prennent part à ce type de pratiques frauduleuses, en marge de leurs activités légitimes.

©Jacob Silberg



Un planteur, portant sa fille sur son dos, tamise le cacao qu'il a stocké à l'intérieur pour le protéger, Brudume, 30 avril 2004

7. Dangereux cacao : une filière régie par la violence et la peur

« L'argent n'aime pas le bruit. » ³⁷²

Président Laurent Gbagbo, octobre 2004

Les actes de corruption sont une pratique courante dans la filière cacao et ceux qui en bénéficient tiennent à rester discrets sur leurs opérations. Il est non seulement difficile, mais également dangereux, d'enquêter sur cette filière secrète et de rendre compte de la situation.

Des journalistes nationaux et internationaux ainsi que des organisations de défense des droits de l'homme ont documenté des incidents reposant sur des actes d'intimidation et de violence à l'encontre d'individus qui menaient des enquêtes ou s'exprimaient sur les abus perpétrés dans la filière cacao, notamment dans la zone contrôlée par le gouvernement. Des spécialistes de la filière cacao, des journalistes et des inspecteurs ont été ciblés. Les responsables de ces menaces et de ces actes de violence n'ont pas été amenés devant les tribunaux. Le cas de Guy-André Kieffer, relaté ci-dessous, est emblématique de ce climat de peur et de violence. Il occupe toujours une place prépondérante dans les esprits des individus désireux de parler publiquement, entraînant par là même une forme d'autocensure qui contribue à renforcer le silence et l'opacité au sein de la filière cacao.

L'attaque de François Kouamé Kouadio (août 2002)

Le 3 août 2002, François Kouamé Kouadio, inspecteur à l'Inspection générale d'État (IGE), a été sérieusement battu et laissé pour mort.³⁷³ Deux jours auparavant, il avait échappé à une tentative d'enlèvement. Kouadio a sans doute été ciblé après avoir été identifié comme l'auteur du rapport de l'IGE sur la filière cacao commandité par le gouvernement, qui avait été présenté au gouvernement en mai 2002 et divulgué clandestinement à la presse en juillet. Le rapport signalait entre autres que 32 milliards de CFA (69,6 millions de dollars US) avaient été transférés en avril 2002 depuis le compte de la Réserve de Prudence à la

BCEAO vers un compte à la CAA (voir Chapitre 6.2.2) et prévenait que la CAA ne « pourrait peut-être pas résister à des demandes (éventuelles) de fonds émanant du ministère de l'Économie et des Finances ».³⁷⁴ Le gouvernement a été outré par le rapport ainsi divulgué. Le ministre des Finances de l'époque, Paul Antoine Bouhoun Bouabré, s'est dit « scandalisé », ajoutant : « Je trouve pitoyable que les gens puissent écrire des choses incroyables de ce genre. »³⁷⁵ Le 2 août, le journal Notre Voie, proche du Front populaire ivoirien (FPI), le parti du président Gbagbo, a publié une photo de Kouadio.³⁷⁶ Le lendemain, Kouadio était attaqué et battu à Abidjan par cinq individus.³⁷⁷ Depuis, il vit caché.

Certains collègues de Kouadio auraient eux aussi été harcelés et, par la suite, plusieurs employés de l'IGE, dont Kouadio lui-même, ont perdu leur emploi.³⁷⁸ Un an plus tard, le responsable de l'IGE a été remplacé par un membre haut placé du FPI.³⁷⁹

La « disparition » de Guy-André Kieffer (avril 2004)



Guy-André Kieffer, disparu le 16 avril 2004

Le 16 avril 2004, le journaliste franco-canadien Guy-André Kieffer a été enlevé à Abidjan. On ne l'a plus jamais revu ; il aurait été torturé à mort.³⁸⁰ Kieffer travaillait sur la réforme de la filière cacao pour le compte d'un cabinet de conseil ; durant cette période, il a reçu des menaces de mort liées à son travail. Il est ensuite redevenu journaliste indépendant, travaillant, entre autres, pour La Lettre du Continent, une publication française dédiée au secteur des renseignements, rendant compte de divers scandales et autres allégations de corruption en Côte d'Ivoire, notamment celles ayant trait à la transformation de la banque d'État, la Caisse autonome d'amortissement (CAA) ; à la Banque

nationale d'investissement (BNI);³⁸¹ à Lev-Ci ; et au contrat Gambit (voir Chapitre 5). Les menaces dont a fait l'objet Kieffer se sont poursuivies, jusqu'à son enlèvement et sa disparition.

Des enquêtes judiciaires sur sa disparition sont en cours à la fois en France et en Côte d'Ivoire. Les conclusions ne sont pas encore connues, mais plusieurs indices semblent souligner une certaine participation du ministère des Finances et de la présidence. L'ordinateur de Kieffer a été retrouvé chez le beau-frère du président Gbagbo, Michel Legré, un contact de Kieffer et, que l'on sache, la dernière personne à l'avoir rencontré. L'enquête française, menée par le juge Patrick Ramaël, a découvert que Legré avait eu plusieurs conversations téléphoniques avec le directeur du bureau du ministre des Finances et un administrateur de la BNI, Aubert Zohoré, juste avant et après l'enlèvement.³⁸² Legré a été accusé en France d'« enlèvement et séquestration » et, en Côte d'Ivoire, de « complicité d'assassinat ».³⁸³ Dans les dossiers judiciaires qui ont été communiqués clandestinement à la presse, Legré accusait trois personnalités importantes d'avoir participé à l'enlèvement : le « conseiller spirituel » du président Gbagbo, Koré Moïse ; le conseiller spécial du président Gbagbo en charge de la Défense, de la Sécurité et des Équipements militaires, Kadet Bertin ; et un membre clé du Groupe de Sécurité de la Présidence de la République (GSPR) – le service de sécurité privé du président –, Patrice Bailly.³⁸⁴ Legré, qui avait été arrêté en Côte d'Ivoire en mai 2004, a été libéré en octobre 2005, bien que le juge français ait demandé qu'il soit envoyé en France.³⁸⁵ La famille de Kieffer a fait savoir qu'elle était déçue de la « passivité déroutante » dont les autorités diplomatiques françaises semblent faire preuve à l'égard de la découverte de la vérité quant à la disparition de Kieffer et de la poursuite des responsables devant les tribunaux.³⁸⁶

L'enlèvement de Xavier Ghelber (novembre 2004)

Début novembre 2004, lors d'émeutes antifrancophones menées par des groupes pro-gouvernement à Abidjan, Xavier Ghelber, un avocat français, a été enlevé. Il semblerait que son enlèvement à Abidjan ait été lié à l'audit juridique qu'il était en train d'effectuer dans la filière cacao pour le compte de l'Union européenne. Il a été enlevé dans sa chambre à l'hôtel Ivoire par des hommes armés et emmené en 4x4, avec un autre homme blanc qui avait lui aussi été kidnappé. Après que l'un des ravisseurs ait passé un coup de téléphone depuis le téléphone de Ghelber, les hommes ont passé quelques minutes garés devant la résidence du président³⁸⁷. Ils se sont ensuite rendus au quartier général de la gendarmerie à Abidjan, où Ghelber et l'autre étranger ont été menacés par un homme armé d'une kalachnikov et un autre qui leur a dit : « De toute façon on vous tuera l'un après l'autre. » Un troisième homme a déclaré : « S'il parle à

son frère, on lui tire dessus. »³⁸⁸ Plus tard, ils ont été rejoints par des expatriés qui avaient fui leur foyer lors des émeutes antifrancophones. Il semblerait que Ghelber ait alors rejoint ce groupe d'expatriés, après quoi les troupes françaises sont venues le sauver ainsi que les autres expatriés et les ont évacués vers la France.

Depuis, Xavier Ghelber a intenté une action en justice en France. Le juge français chargé du dossier, Patrick Ramaël, travaille également sur le dossier Kieffer. Les résultats préliminaires du juge indiquent que trois des ravisseurs de Xavier Ghelber faisaient partie du GSPR, le groupe de sécurité privé du président.³⁸⁹ L'enquête en France est en cours.

En raison de ces dossiers, les journalistes, les membres d'organisations non gouvernementales et même les membres d'organisations intergouvernementales sont extrêmement prudents lorsqu'il s'agit d'aborder le thème du commerce du cacao, tant dans le nord aux mains des rebelles que dans le sud contrôlé par le gouvernement. Enquêter sur le cacao, « c'est énorme, cela peut coûter cher, surtout dans le contexte de préparation des élections, puisque cela finance les élections », a déclaré un universitaire à Global Witness.³⁹⁰ Peu de groupes de société civile ivoiriens travaillent sur les problèmes de corruption.

Un représentant officiel de l'ONU a déclaré à Global Witness qu'il se tenait à l'écart des problèmes économiques, faisant allusion à ce qui est arrivé à Guy-André Kieffer pour illustrer pourquoi on ne saurait faire preuve d'un excès de curiosité : « Dans ce bureau, notre politique est de ne jamais s'intéresser aux questions économiques (...) parce que c'est dangereux. Nous savons qu'en Côte d'Ivoire, l'argent, c'est tout. »³⁹¹

Un sentiment de peur au sein de la filière cacao

« Les affaires dans le cacao sont très dangereuses pour le travailleur. »³⁹²

Représentant haut placé de la filière cacao, Abidjan, juillet 2006

La peur qui règne au sein de la filière cacao est tout aussi évidente. Plusieurs sources opérant dans les institutions de la filière cacao et interrogées par Global Witness en 2006 ont insisté sur le fait qu'elles ne pouvaient pas beaucoup parler de cette filière car elles avaient peur, et elles ont demandé à ne pas être citées dans le présent rapport. Certaines craignaient que leur téléphone soit sur écoute et ont pris des précautions avant de rencontrer les enquêteurs de Global Witness. Une de ces sources a souligné le fait que, dans la filière cacao, les questions financières

transcendent toute autre considération : « Dans cette filière, vous n'avez pas d'amis. Les gens disent : 'Je peux vous tirer dessus, ce n'est pas personnel, juste pour les affaires'. »³⁹³

Ces craintes s'étendent au-delà des frontières de la Côte d'Ivoire. Des individus vivant dans les pays voisins et actifs dans le commerce de cacao provenant de la zone contrôlée par les FN essaient par tous les moyens possibles de le cacher du gouvernement. De même, les habitants de la zone FN ont peur de parler ouvertement du commerce du cacao.

Parmi les incidents spécifiques signalés à Global Witness, citons les suivants :

- En 2006, un employé haut placé d'une institution de la filière cacao a été enlevé et sérieusement battu par des inconnus armés, peut-être pour avoir critiqué la filière cacao.³⁹⁴
- En 2005, un employé d'une société de négoce en cacao du nord de la Côte d'Ivoire a reçu un courrier électronique menaçant signé par un « mouvement patriotique ». ³⁹⁵ Cet employé n'a pas voulu rencontrer les enquêteurs de Global Witness, craignant pour la sécurité de sa famille et de ses collègues.

- Un acheteur de cacao a expliqué avoir été harcelé à la fois par les rebelles et les loyalistes au début du conflit. Étant donné qu'il disposait de bureaux et de camions à Man et à Vavoua, dans la zone contrôlée par les FN, les loyalistes l'ont accusé d'aider les rebelles. Lorsqu'il a réussi à sortir ses camions de la zone nord, il a été accusé par les FN de financer l'achat d'armes pour les loyalistes, et des troupes FN ont volé plusieurs de ses véhicules. Il a ensuite décidé de quitter la Côte d'Ivoire.

Outre la crainte de violences physiques, les gens ont peur des représailles du gouvernement susceptibles de revêtir d'autres formes, notamment un redressement fiscal.

- Un ancien officiel haut placé de la CAISTAB a déclaré à Global Witness : « Il faut être prudent, parce que si le gouvernement le sait, il peut faire un redressement fiscal aux personnes faisant du trafic de cacao. » ³⁹⁶

8. Conclusion

Le commerce lucratif du cacao a été au cœur de l'économie de guerre et il continue de servir les intérêts des protagonistes du conflit, au détriment de la population ivoirienne. Depuis quatre ans et demi, les deux parties au conflit récoltent des bénéfices politiques et économiques substantiels, en toute impunité. Le prolongement de la crise a encouragé l'adoption de pratiques corrompues et un manque de responsabilité dans l'exploitation des ressources naturelles.

À long terme, une telle situation constitue une menace pour l'avenir du pays et son économie. Elle nuit également au bien-être et à la sécurité de la population. L'absence de contrôle et de responsabilité, la primauté des avantages financiers à court terme des individus et l'omniprésence de la corruption sont autant de phénomènes qui se sont avérés désastreux. Le scandale des déchets toxiques à Abidjan, qui a éclaté en septembre 2006^{lxxi}, illustre parfaitement nombre des particularités de ce pays où des individus en vue font courir un risque à la population afin de protéger leurs propres intérêts économiques. À un niveau inférieur de la « chaîne alimentaire », les membres des milices et les soldats ont appris à gagner leur vie en s'adonnant à des actes de violence et d'extorsion.

Les acteurs internationaux, notamment les voisins immédiats de la Côte d'Ivoire, les donateurs d'aide et les médiateurs du conflit, devraient veiller à traiter explicitement la question des intérêts économiques lors de leur dialogue avec les parties ivoiriennes. La communauté internationale se doit de s'atteler aux conflits liés aux ressources tout en veillant à tenir compte de leur spécificité – autrement dit en s'intéressant non seulement au commerce sous-jacent à la guerre, mais aussi à la guerre à proprement parler.

Le besoin de transparence et de responsabilité devrait également être placé au sommet de l'agenda national. Le cacao restant la plus importante ressource de la Côte d'Ivoire, et sa première source de revenus, la réforme de cette filière doit occuper une place prépondérante lors de ces discussions. Une transparence accrue et la mise en place de mécanismes de surveillance indépendants dans la filière contribueraient considérablement à éliminer les liens entre les recettes du cacao et le conflit en Côte d'Ivoire.

Les entreprises qui achètent du cacao ivoirien peuvent jouer un rôle positif en exigeant des améliorations au niveau du mode de gestion des recettes du cacao, en refusant de s'adonner à des actes de corruption et en encourageant la transparence et la responsabilité.



"L'Afrique se meurt", Korhogo, septembre 2006

La société civile a également un rôle important mais délicat à jouer dans la transition politique de la Côte d'Ivoire. La disparition du journaliste Guy-André Kieffer, ainsi que les menaces et les attaques perpétrées à l'encontre d'autres individus, illustrent les dangers bien réels associés à une dénonciation des actes de corruption et d'autres abus dans la filière cacao. La société civile ne peut se faire entendre en partie du fait de ces incidents, et les politiciens et les rebelles monopolisent le discours sur l'avenir du pays. La société civile se doit d'accorder une place légitime à la résolution de la crise et à la conception de réformes ; elle devrait également avoir la possibilité de représenter les opinions de la population et d'agir en tant qu'organisme indépendant chargé de surveiller les activités des politiques et de l'industrie. Les politiciens n'ayant manifesté que peu d'intérêt à l'égard d'une participation réelle de la société civile à cette démarche, il incombe à la communauté internationale d'y veiller. Les gouvernements étrangers et les organisations intergouvernementales devraient s'engager aux côtés de la société civile ivoirienne, la soutenir, et lui conférer une voix publique dans les débats portant sur l'avenir politique et économique du pays.

^{lxxi} En septembre 2006, huit personnes sont décédées et des milliers d'autres ont été hospitalisées d'urgence à Abidjan après le déchargement par une entreprise locale, dans la capitale ivoirienne, de déchets chimiques transportés à bord d'un pétrolier affrété par Trafigura Beheer BV, un négociant en matières premières basé aux Pays-Bas.

Les institutions de la filière cacao depuis 2000

	ARCC Autorité de Régulation du Café et du Cacao	BCC Bourse du Café et Cacao	FRC Fonds de Régulation et de Contrôle du Café et Cacao	FDPCC Fonds de Développement et de Promotion des activités des Producteurs de Café et de Cacao	FGCCC Fonds de Garantie des Coopératives Café et Cacao
Date de création	Par décret en octobre 2000 ³⁹⁷	Par décret en 2001 ³⁹⁸	Par décret en 2001, ³⁹⁹ mais ses opérations n'ont débuté qu'en 2002. Il s'agissait auparavant du secrétariat exécutif de la BCC.	Par décret en août 2001. ⁴⁰⁰	Par décret en août 2001. ⁴⁰¹
Statut	Entreprise d'État.	Entreprise privée d'un type particulier.	Personne morale de droit privé d'un type particulier.	Entreprise privée.	Entreprise à responsabilité limitée. ⁴⁰²
Rôle	Réglementer et contrôler la concurrence dans les filières cacao et café ; accorder ou retirer les agréments d'exportation aux exportateurs ; veiller à ce qu'il n'existe pas de monopole à l'exportation ; aider l'État à négocier des contrats internationaux ; et jusqu'en 2002, percevoir les prélèvements pour toutes les institutions de la filière cacao.	Réglementer la commercialisation du café et du cacao ; améliorer les recettes des producteurs et réglementer les opérations commerciales dans la filière cacao et café ; centraliser et coordonner les opérations d'exportation ; promouvoir le cacao et le café sur le marché international ; améliorer la qualité de la production et promouvoir les petites entreprises d'exportation ; préparer des statistiques internes et externes sur la commercialisation ⁴⁰³ fixer un prix bord champ minimum pour les fèves de cacao à chaque campagne ; et avec le FRC, signer les engagements d'exportation avec les exportateurs.	Veiller à la réglementation financière des filières du cacao et du café. (Le FRC était censé créer un mécanisme destiné à garantir un prix minimum aux producteurs. La Réserve de Prudence a été mise en place pour fournir les fonds nécessaires à un tel mécanisme. Cependant, à ce jour, il n'existe aucun mécanisme de réglementation financière.) contrôler les opérations d'achat et d'exportation de cacao et de café ; et en coopération avec la BCC, signer les engagements d'exportation avec les exportateurs.	Garantir les revenus des producteurs à l'aide d'investissements ; financer les activités des producteurs en leur accordant des crédits ; contribuer au développement de la filière en formant les producteurs de cacao et de café et en modernisant les plantations de cacao ; et renforcer les capacités de la chambre d'Agriculture. ⁴⁰⁴	Fonds de garantie, sa fonction est de se porter garant lorsque les coopératives souhaitent obtenir un financement auprès des banques.

Organisation/ structure de gestion	Un conseil d'administration, un président et un directeur exécutif. ⁴⁰⁵	Des assemblées générales annuelles, un conseil général et un conseil de surveillance. Un représentant du gouvernement, sans droit de vote, assiste à l'assemblée générale annuelle, ainsi qu'aux réunions du conseil d'administration et du conseil de surveillance. ⁴⁰⁶ Les 48 membres de l'assemblée générale, composée aux deux tiers de producteurs, le tiers restant étant des exportateurs, sont nommés par ordre interministériel, après consultation des syndicats de producteurs, pour trois ans.	Des assemblées générales annuelles, un conseil d'administration, un président, un directeur général, un représentant du gouvernement et un conseil de surveillance.	Un conseil de gestion, dont le président est également président de l'Association nationale des producteurs de café-cacao de Côte d'Ivoire (ANAPROCI). En février 2006, l'élection de l'assemblée générale annuelle a été reportée à février 2007. ⁴⁰⁷	Des assemblées générales annuelles, un conseil d'administration, un président, un directeur général et un comité de crédit.
Président	Placide Zougrana, membre du secrétariat du Front populaire ivoirien (FPI) et directeur de la campagne électorale du président Gbagbo à Toumodi. ⁴⁰⁸ Jusqu'en 2002, directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture	Lucien Tapé Doh, producteur de cacao de l'ouest de la Côte d'Ivoire et vice-président de l'ANAPROCI.	Angéline Kili, la « marraine » du mouvement pro-Gbagbo « Deux millions de filles pour Gbagbo ». ⁴⁰⁹	Henri Amouzou, producteur de cacao du centre de la Côte d'Ivoire, président de l'ANAPROCI, président de la société d'exportation Sifca- Coop. ⁴¹⁰	Jacques Mangoua, vice-président de la BCC ⁴¹¹ , propriétaire de Sidepa SA ⁴¹² , et président de l'UNOCC, le syndicat des exportateurs non affiliés.
Directeur	Didier Lohoury Gbogou, vice-président du club de football abidjanais, l'Africa Sport National.	Tano Kassi Kadio	Firmin Kouakou, directeur de la campagne électorale du président Gbagbo à Bouafé. ⁴¹³	Théophile Kouassi	Jean-Claude Bayou Bagnon, proche du FPI. Décrit comme le « parrain » de l'une des sections abidjanaises du FPI. A apporté une contribution de 1 million de CFA (1 971 dollars US) à la Fédération des associations pour le changement de la Côte d'Ivoire (FACCI), une organisation soutenue par l'épouse du président Gbagbo. ⁴¹⁴
Source de financement	Financé par des prélèvements sur chaque kilogramme de cacao et de café exporté. Activités internationales financées par des subventions de l'État.	Financé par des prélèvements sur chaque kilogramme de cacao et de café exporté.	Financé par des prélèvements sur chaque kilogramme de cacao et de café exporté.	Financé par des prélèvements sur chaque kilogramme de cacao et de café exporté.	Financé par un ancien projet de l'UE et par une partie des fonds provenant de la liquidation de la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (CAISTAB).

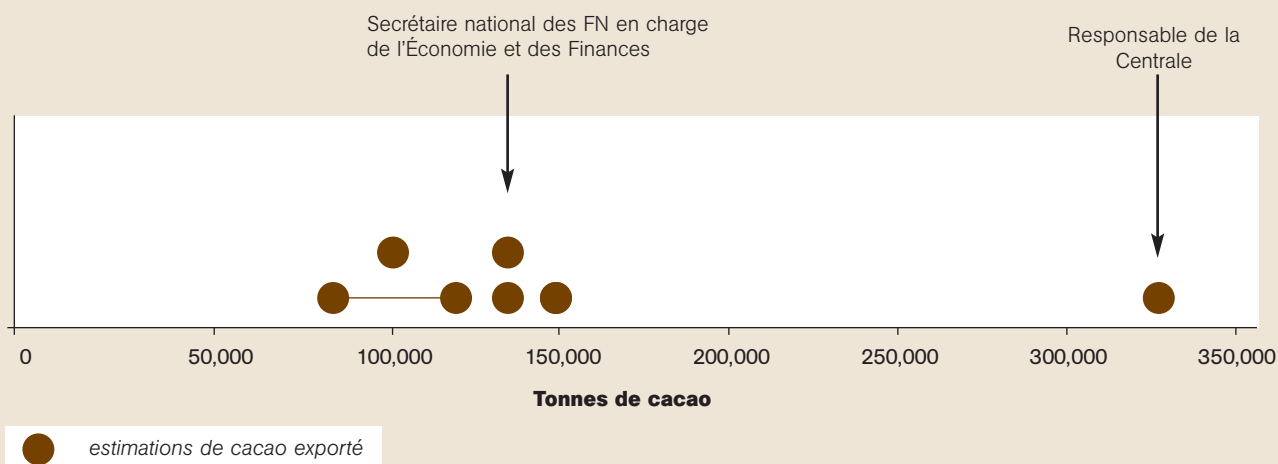
Annexe II

Quantités de cacao et estimation des recettes générées par le cacao dans la zone contrôlée par les FN par an depuis 2004

(estimations Global Witness, 2006)

La plupart des estimations se situent entre 80 000 et 130 000 tonnes⁴¹⁵. L'une d'elles – donnée par le directeur de la Centrale – était bien plus élevée (25 % de la totalité des exportations de cacao ivoirien, soit environ 325 000 tonnes). Les estimations fournies par différents individus des Forces Nouvelles varient considérablement.

Différentes estimations de la quantité de cacao exportée de la zone contrôlée par les Forces Nouvelles.



Recettes fiscales : (tous les montants sont en CFA sauf indication contraire)

DUS	Agrément	Laissez-passer	Total
15 milliards	100 millions	48,75 millions	15,15 milliards (30 millions US\$)

Recettes à partir du DUS :

Production du nord du pays	130 000 tonnes (3 250 camions)
Taxe par camion de 40 tonnes	
6 millions de CFA (150 CFA/kg)	15 milliards de CFA

Recettes à partir du laissez-passer

Production du nord du pays	130 000 t (3 250 camions)
Laissez-passer	
15 000 CFA	48,75 millions CFA

Sources

- ¹ Site Internet du Trésor ivoirien
http://www.tresor.gov.ci/indicateur/cours_cafe_cacao.htm
- ² Site Internet du Trésor ivoirien
http://www.tresor.gov.ci/indicateur/cours_cafe_cacao.htm
- ³ Accord politique de Ouagadougou, 4 mars 2007
- ⁴ Entretien mené par Global Witness avec un ancien représentant de la filière cacao, Abidjan, juin 2006
- ⁵ Global Witness n'a pas été en mesure d'obtenir de chiffres officiels sur les revenus des FN.
- ⁶ Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Principes généraux, II.11.
- ⁷ Collier, P., 15 juin 2000, « Economic Causes of Civil Conflict and their Implications for Policy ». Disponible à l'adresse :
<http://www.worldbank.org/research/conflict/papers/civilconflict.pdf>.
Collier, P. et Hoeffler, A., 1998, « On economic causes of civil war », Oxford Economic Papers 50:563-573 ; Collier, P. et Hoeffler, A., 2002, « Greed and Grievance in Civil War ». Centre for the Study of African Economies, Oxford University, Working Paper 2001-2002. Collier, P. et Hoeffler, A., 2002, « Greed and Grievance in Civil War ». Centre for the Study of African Economies, Oxford University, Working Paper 2001-2002.
- ⁸ Coûts totaux des missions de l'ONU suivantes : UNOCI, MINUCI, UNMIL, UNOMIL, UNAMSIL, UNOMSIL.
- ⁹ Les sources suivantes ont été utilisées pour cette chronologie, en plus des sources spécifiques citées : Chronologie des événements en Côte d'Ivoire : Réseau d'information régional intégré des Nations Unies ; Résolution 1643 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2005) ; Résolution 1572 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2005) ; Premier rapport intérimaire du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 2 juin 2004, S/2004/443 ; Deuxième rapport intérimaire du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 27 août 2004, S/2004/697 ; Troisième rapport intérimaire du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 9 décembre 2004, S/2004/962 ; Quatrième rapport intérimaire du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 18 mars 2005, S/2005/186 ; Cinquième rapport intérimaire du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 17 juin 2005 S/2005/398 ; Sixième rapport intérimaire du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 26 septembre 2005, S/2005/604 ; Historique des conflits de l'International Crisis Group
http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?action=conflict_search&l=1&t=1&c_country=32.
- ¹⁰ http://www.un.org/french/peace/peace/cu_mission/minuci/mandate.html
- ¹¹ Côte d'Ivoire: The indiscriminate and disproportionate repression of a banned demonstration, Amnesty International, 8 avril 2004 ;
http://www.onuci.org/pdf_fr/pio/chrono.pdf
- ¹² Premier rapport intérimaire du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 2 juin 2004, S/2004/443
- ¹³ Deuxième rapport intérimaire du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 27 août 2004, S/2004/697
- ¹⁴ Troisième rapport intérimaire du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 9 décembre 2004, S/2004/962
- ¹⁵ Quatrième rapport intérimaire du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 18 mars 2005, S/2005/186
- ¹⁶ Cinquième rapport intérimaire du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 17 juin 2005, S/2005/398
- ¹⁷ http://www.onuci.org/pdf_fr/pio/chrono.pdf
- ¹⁸ Sixième rapport intérimaire du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 26 septembre 2005,
<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/517/37/PDF/N0551737.pdf?OpenElement>
- ¹⁹ « Côte d'Ivoire : il y aura un "drame économique" si la crise perdure » (Schori), AFP, 30 janvier 2007
- ²⁰ Site Internet de la Banque Mondiale
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/CDIV/OIREEXTN/0,,menuPK:382617~pagePK:141132~piPK:141107~theSitePK:382607,00.html>
- ²¹ Loi 98-750, 1998
- ²² Crise Foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte d'Ivoire forestière, Jean-Pierre Chauveau, mai 2003
- ²³ « The tragedy of the cocoa pod: rent-seeking, land and ethnic conflict in Ivory Coast », Dwayne Woods, *Journal of Modern African Studies*, 41,4 (2003), pp. 641-655
- ²⁴ « Côte d'Ivoire: Red Cross helps displaced », Réseau d'information régional intégré des Nations Unies, 26 novembre 1999 ; *Trapped between two wars: violence against civilians in western Côte d'Ivoire*, Human Rights Watch, août 2003.
<http://www.hrw.org/reports/2003/Cotedivoire0803/Cotedivoire0803full.pdf>
- ²⁵ *Trapped between two wars: violence against civilians in western Côte d'Ivoire*, Human Rights Watch, août 2003
- ²⁶ Cinquième rapport intérimaire du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies au Liberia, 17 décembre 2004, S/2004/972
- ²⁷ « Government-allied Liberians...requested...children for training », dans *Trapped between two wars: violence against civilians in western Côte d'Ivoire*, Human Rights Watch, août 2003
- ²⁸ Rapport du panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire, 5 octobre 2006
- ²⁹ « Protests over peace plan bring Abidjan to standstill », Réseau d'information régional intégré des Nations Unies, 16 janvier 2006 ; « UN staff being evacuated as sanctions loom », Réseau d'information régional intégré des Nations Unies, 27 janvier 2006
- ³⁰ « Security Council bolsters troubled peacekeeping force », Réseau d'information régional intégré des Nations Unies, 6 février 2006
- ³¹ Cinquième rapport intérimaire du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 17 juin 2005, S/2005/398
- ³² Notre Voie, 13 juin 2006
- ³³ Côte d'Ivoire: Stepping up the pressure, International Crisis Group, 7 septembre 2006
- ³⁴ Entretien mené par Global Witness avec Eugène Djué, Abidjan, juin 2006
- ³⁵ Rapport du panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire, 5 octobre 2006
- ³⁶ Résolution 1633 du Conseil de sécurité de l'ONU (2005)
- ³⁷ « Banny sworn in as new prime minister », Réseau d'information régional intégré des Nations Unies, 7 décembre 2005
- ³⁸ <http://institutions.africadatabase.org/data/19972.html>
- ³⁹ Résolution 1584 du Conseil de sécurité de l'ONU (2005)
- ⁴⁰ « Profiles of three Ivorians facing UN sanctions », Réseau d'information régional intégré des Nations Unies, 8 février 2006
- ⁴¹ Résolution 1721 du Conseil de sécurité de l'ONU (2006)
- ⁴² « Les trafics freinent la paix en Côte d'Ivoire, selon l'Onu », Reuters, 10 novembre 2006
- ⁴³ Accord politique de Ouagadougou, 4 mars 2007.
- ⁴⁴ Entretien mené par Global Witness avec un représentant officiel, Abidjan, octobre 2006
- ⁴⁵ Pour un fonctionnement effectif du Processus, Global Witness, novembre 2005
- ⁴⁶ Rapport du panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire, 5 octobre 2006
- ⁴⁷ Rapport du panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire, 5 octobre 2006
- ⁴⁸ Site Internet de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) : <http://www.fao.org/>
- ⁴⁹ Examen de la situation du marché du cacao réalisé par l'ICCO, 7 novembre 2006, <http://www.icco.org/about/press2.aspx?id=k3i3093>
- ⁵⁰ Site Internet du Trésor ivoirien
http://www.tresor.gov.ci/indicateur/cours_cafe_cacao.htm
- ⁵¹ Site Internet du Trésor ivoirien
http://www.tresor.gov.ci/indicateur/cours_cafe_cacao.htm
- ⁵² Rapport de l'industrie (ACE – Audit Control & Expertise), Principale campagne, octobre 2005-mars 2006

- ⁵³ « Analysis of the commercialisation of coffee and cocoa – Harvest 2005-2006, period October-March 2006 », avril 2006, site Internet de la BCC [http://www.bcc.ci/bcc_new/Docs/Bilan %20Janv-Mars %2006 %20CIMP %20du %2018_04.pdf](http://www.bcc.ci/bcc_new/Docs/Bilan%20Janv-Mars%2006%20CIMP%20du%2018_04.pdf)
- ⁵⁴ *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Christian Bouquet, p. 164, Armand Colin, 2005
- ⁵⁵ Site Internet de l'ICCO <http://www.icco.org/>
- ⁵⁶ Rapport du panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire, octobre 2005
- ⁵⁷ Rapport du panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire, octobre 2005
- ⁵⁸ Organisation internationale du cacao (ICCO) http://www.icco.org/pdf/An_report/anrep0203french.pdf
- ⁵⁹ New York Board of Trade <http://www.nybot.com/> le 7 novembre 2006
- ⁶⁰ Site Internet de la BCC concernant le prix : http://www.bcc.ci/bcc_new/prix.asp
- ⁶¹ http://www.bcc.ci/bcc_new/prix.asp
- ⁶² Environ 381 700 tonnes – Rapport de l'industrie (ACE), octobre 2005-septembre 2006
- ⁶³ Environ 264 700 tonnes – Rapport de l'industrie (ACE), octobre 2005-septembre 2006
- ⁶⁴ Environ 135 500 tonnes – Rapport de l'industrie (ACE), octobre 2005-septembre 2006
- ⁶⁵ Environ 102 300 tonnes – Rapport de l'industrie (ACE), octobre 2005-septembre 2006
- ⁶⁶ Environ 60 300 tonnes – Rapport de l'industrie (ACE), octobre 2005-septembre 2006
- ⁶⁷ Entretien mené par Global Witness avec un représentant officiel de l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC), juin 2006
- ⁶⁸ Rapport de l'industrie mensuel (ACE), juin 2006
- ⁶⁹ Entretien mené par Global Witness avec un représentant de l'ARCC, juin 2006
- ⁷⁰ Site Internet d'Olam <http://www.olamonline.com/> ; Rapport de l'industrie (ACE), octobre 2005-septembre 2006
- ⁷¹ Action collective relative à une mesure injonctive et à des dommages et intérêts : www.laborrights.org/projects/childlab/FinalCocoa-Complaint_Jul05.pdf ; Rapport de l'industrie (ACE), octobre 2005-septembre 2006
- ⁷² Rapport de l'industrie (ACE), octobre 2005-septembre 2006
- ⁷³ Rapport de l'industrie (ACE), octobre 2005-septembre 2006
- ⁷⁴ Rapport de l'industrie (ACE), octobre 2005-septembre 2006
- ⁷⁵ Site Internet d'Unilever <http://www.unilever.com/ourbrands/foods/Heartbrand.asp>
- ⁷⁶ Site Internet d'Unilever <http://www.unilever.com/ourbrands/foods/Heartbrand.asp>
- ⁷⁷ Entretien mené par Global Witness avec des représentants de Barry Callebaut, Paris, octobre 2006
- ⁷⁸ <http://www.societe.com/societe/valrhona-sa-435480520r.html>
- ⁷⁹ Entretien mené par Global Witness avec des fabricants de chocolat, Paris, octobre 2006
- ⁸⁰ Entretien mené par Global Witness avec des représentants de CEMOI, Paris, octobre 2006
- ⁸¹ Site Internet de Jeff de Bruges http://www.jeff-de-bruges.com/index_ie.html
- ⁸² Comme l'a vu Global Witness
- ⁸³ Décret 2000-583 du 17 août 2000
- ⁸⁴ Gestion des filières café et cacao en Côte d'Ivoire, Edouard N'Guessan, p. 186
- ⁸⁵ Arrêté interministériel 107, 9 octobre 2006
- ⁸⁶ Audit financier réalisé par l'UE, p. 11
- ⁸⁷ Rapport de l'industrie (ACE), Principale campagne, octobre 2005-mars 2006 ; courrier adressé par Barry Callebaut à Global Witness, 18 janvier 2007
- ⁸⁸ Rapport mensuel de l'industrie (ACE), juin 2006 ; site Internet de Barry Callebaut <http://www.barry-callebaut.com>
- ⁸⁹ Entretien mené par Global Witness avec des représentants de Barry Callebaut, Paris, octobre 2006
- ⁹⁰ Site Internet de Barry Callebaut <http://www.barry-callebaut.com>
- ⁹¹ <http://www.computerwire.com/companies/company/?pid=C75B5030-7B1F-4D4E-9A0C-7109F275B34D>
- ⁹² Entretien mené par Global Witness avec des représentants de la BCC, Abidjan, juin 2006
- ⁹³ Dépliant « Le Chocolat du Planteur », obtenu par Global Witness à Abidjan en juillet 2006
- ⁹⁴ Audit financier réalisé par l'UE, p. 7
- ⁹⁵ Lucien Tapé Doh, Lettre ouverte N° 6630, www.abidjan.net, 19 août 2003
- ⁹⁶ Conversation de Global Witness avec un juriste, Londres, novembre 2006
- ⁹⁷ Gestion des filières café et cacao en Côte d'Ivoire, Edouard N'Guessan, p. 186
- ⁹⁸ Gestion des filières café et cacao en Côte d'Ivoire, Edouard N'Guessan, p. 186
- ⁹⁹ Rapport de l'industrie (ACE), Principale campagne, octobre 2005-mars 2006
- ¹⁰⁰ Rapport du panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire, 5 octobre 2006
- ¹⁰¹ Lettre adressée à Global Witness par Tropival, 25 janvier 2007
- ¹⁰² Entretien mené par Global Witness avec un exportateur de cacao, Abidjan, juin 2006
- ¹⁰³ Ivory Coast, Strengthening public expenditure management and controls, Banque Mondiale, 16 décembre 2003
- ¹⁰⁴ Ivory Coast, Strengthening public expenditure management and controls, Banque Mondiale, 16 décembre 2003
- ¹⁰⁵ Site Internet de la BCC <http://www.bcc.ci/> in octobre 2006
- ¹⁰⁶ Entretien mené par Global Witness avec un économiste, Abidjan, juin 2006
- ¹⁰⁷ Canal 2 (chaîne de télévision camerounaise privée). Entretien avec Laurent Gbagbo le 21 août 2006 http://www.presidence.ci/cinews/infos_details.php?idart=251 et http://www.presidence.ci/cinews/infos_details.php?idart=252
- ¹⁰⁸ Entretien mené par Global Witness avec un représentant officiel de la Banque Mondiale, Abidjan, juin 2006
- ¹⁰⁹ Entretien mené par Global Witness avec un économiste, Abidjan, juin 2006
- ¹¹⁰ « Les planteurs offrent 10 milliards aux militaires ivoiriens », *Soir Info*, 4 octobre 2002
- ¹¹¹ Entretien mené par Global Witness avec une source interne à la filière café-cacao, Abidjan, juin 2006
- ¹¹² Lettre adressée par ADM à Global Witness, 14 mars 2007 ; lettre adressée par Barry Callebaut à Global Witness, 18 janvier 2007 ; lettre adressée par Tropival à Global Witness, 25 janvier 2007 ; lettre adressée par Cargill à Global Witness, 25 janvier 2007.
- ¹¹³ Conversation téléphonique menée par Global Witness avec une source interne à la filière du cacao, Londres, janvier 2006
- ¹¹⁴ Lucien Tapé Doh, Lettre ouverte N° 6630, www.abidjan.net, 19 août 2003
- ¹¹⁵ Discussion de Global Witness avec un économiste, Londres, octobre 2006
- ¹¹⁶ Discours prononcé le 31 décembre 2002 ; http://www.presidence.ci/discours/discours.php?id_disc=4
- ¹¹⁷ Entretien avec Henri Amouzou, « Je ne veux pas cautionner la gabegie », *Fraternité Matin*, 4-5 septembre 2004
- ¹¹⁸ Entretien avec Henri Amouzou, « Je ne veux pas cautionner la gabegie », *Fraternité Matin*, 4-5 septembre 2004
- ¹¹⁹ Audit financier réalisé par l'UE, p. 63
- ¹²⁰ Discussion de Global Witness avec un économiste, Londres, octobre 2006
- ¹²¹ Filière Café-Cacao : bilan de 4 années d'activités du FDPCC – La minorité a dilapidé l'argent de tous, *Dernière Heure*, 21 octobre 2005
- ¹²² Entretien mené par Global Witness avec Théophile Kouassi, Abidjan, juin 2006
- ¹²³ Sources : rapport de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en République de Côte d'Ivoire du 19 septembre au 15 octobre 2004 (PRST/2004/17) ; rapport annuel 2003 d'Amnesty International ; *Trapped between two wars: violence against civilians in western Côte d'Ivoire*, Human Rights Watch, août 2003. <http://www.hrw.org/reports/2003/Cotedivoire0803/Cotedivoire0803full.pdf>
- ¹²⁴ Audit financier réalisé par l'UE, p. 50
- ¹²⁵ Audit financier réalisé par l'UE, p. 50
- ¹²⁶ Audit financier réalisé par l'UE, p. 13 ; l'audit financier réalisé par l'UE s'appuie sur des informations provenant du FRC pour déclarer que le prêt était destiné à soutenir l'effort de guerre.
- ¹²⁷ Audit financier réalisé par l'UE, p. 50
- ¹²⁸ Toutes ces informations proviennent de l'audit financier réalisé par l'UE
- ¹²⁹ Audit financier réalisé par l'UE, p. 51
- ¹³⁰ Décret 59-209 du 21 octobre 1959 ; Décret 98-11 du 14 janvier 1998 ; lettre adressée par Victor Jérôme Nembéléssini-Silué à Global Witness, 26 février 2007 ; Arrêté 60 MEF-DGCPD du 4 mars 1999
- ¹³¹ Décret 2001-734 du 6 novembre 2001
- ¹³² Entretien mené par Global Witness avec un représentant de la Banque Mondiale, Abidjan, juin 2006
- ¹³³ Entretien mené par Global Witness avec un juriste, Abidjan, juin 2006
- ¹³⁴ Consultation 2003 au titre de l'article IV des statuts du FMI, Conclusions préliminaires de la mission, 18 décembre 2003

- ¹³⁵ Décret 2004-188 du 19 février 2004, article 1
- ¹³⁶ Mémoire de la Banque Mondiale, mai 2006
- ¹³⁷ Entretien mené par Global Witness avec un représentant de la Banque Mondiale, Abidjan, juin 2006
- ¹³⁸ Entretien mené par Global Witness avec un représentant officiel étranger, Abidjan, juin 2006
- ¹³⁹ Décret 2004-188 du 19 février 2004
- ¹⁴⁰ PME Magazine, Banque-Assurance 2006 (Côte d'Ivoire).
- ¹⁴¹ Audit financier réalisé par l'UE, p. 12
- ¹⁴² « Opposition ministers return ahead of cabinet meeting », Réseau d'information régional intégré des Nations Unies, 19 mars 2003
- ¹⁴³ Lettre adressée par Victor Jérôme Nembéléssini-Silué à Global Witness, 26 février 2007
- ¹⁴⁴ Entretien mené par Global Witness avec un représentant d'une institution de la filière cacao, Abidjan, juin 2006
- ¹⁴⁵ Entretien mené par Global Witness avec un représentant officiel étranger, Abidjan, juin 2006
- ¹⁴⁶ Entretien mené par Global Witness avec le représentant d'une banque, Abidjan, juin 2006
- ¹⁴⁷ Décret 2006-14 du 24 février 2006
- ¹⁴⁸ Entretien mené par Global Witness avec un représentant officiel étranger, Abidjan, juin 2006 ; entretien mené par Global Witness avec un économiste, Abidjan, juin 2006 ; entretien mené par Global Witness avec un journaliste, Abidjan, juin 2006
- ¹⁴⁹ Lettre adressée par Victor Jérôme Nembéléssini-Silué à Global Witness, 26 février 2007
- ¹⁵⁰ Lettre adressée par Victor Jérôme Nembéléssini-Silué à Global Witness, 26 février 2007 ; « Ivory Coast new agriculture minister faces rough rides », *OsterDowJones*, 5 mars 2002
- ¹⁵¹ Lettre adressée par Victor Jérôme Nembéléssini-Silué à Global Witness, 26 février 2007
- ¹⁵² Site Internet de l'UNIDO <http://www.unido-aaitpc.org/unido-aaitpc/new1/cotedivoire/invest-oppo-private-indus39.html> ; lettre adressée par Victor Jérôme Nembéléssini-Silué à Global Witness, 26 février 2007
- ¹⁵³ Lettre adressée par Victor Jérôme Nembéléssini-Silué à Global Witness, 26 février 2007
- ¹⁵⁴ Lettre adressée par Victor Jérôme Nembéléssini-Silué à Global Witness, 26 février 2007 ; « Perils of Peru », *Haaretz*, 23 septembre 2005
- ¹⁵⁵ « Suiza congela cuentas por US\$ 6,5 millones al "Señor de las coimas" », *La Republica*, 9 septembre 2005
- ¹⁵⁶ Rapport du panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire, octobre 2005
- ¹⁵⁷ Site Internet du registre des sociétés néerlandaises
- ¹⁵⁸ « Perils of Peru », *Haaretz*, 23 septembre 2005
- ¹⁵⁹ « Peruvian prosecutors appeal Fujimori's first acquittal », *EFE News Service*, 19 octobre 2005,
- ¹⁶⁰ « Perils of Peru », *Haaretz*, 23 septembre 2005
- ¹⁶¹ « Enthusiasm to sell arms leads to dubious deals », *Haaretz*, 26 novembre 2006 ; « Peru: Legal system lacks weapons to stop illegal arms trade », *IPS-Inter Press Service*, 3 février 2006 ; « Perils of Peru », *Haaretz*, 23 septembre 2005
- ¹⁶² « Perils of Peru », *Haaretz*, 23 septembre 2005
- ¹⁶³ Annonces Légales, *Fraternité Matin*, décembre 2003 ; site Internet du registre des sociétés néerlandaises
- ¹⁶⁴ Lettre adressée par Victor Jérôme Nembéléssini-Silué à Global Witness, 26 février 2007
- ¹⁶⁵ « Peled Nathan 'deshabille' Nembéléssini-Silué », *le 13 heures*, 4 septembre 2006 ; Site Internet du registre des sociétés néerlandaises
- ¹⁶⁶ « Peled Nathan 'deshabille' Nembéléssini-Silué », *le 13 heures*, 4 septembre 2006
- ¹⁶⁷ « Peled Nathan 'deshabille' Nembéléssini-Silué », *le 13 heures*, 4 septembre 2006
- ¹⁶⁸ Conversation téléphonique de Global Witness avec un journaliste, décembre 2006 ; lettre adressée par Victor Jérôme Nembéléssini-Silué à Global Witness, 26 février 2007
- ¹⁶⁹ « Peled Nathan 'deshabille' Nembéléssini-Silué », *le 13 heures*, 4 septembre 2006 ; lettre adressée par Victor Jérôme Nembéléssini-Silué à Global Witness, 26 février 2007
- ¹⁷⁰ Lettre adressée par Victor Jérôme Nembéléssini-Silué à Global Witness, 26 février 2007
- ¹⁷¹ Lettre adressée par Victor Jérôme Nembéléssini-Silué à Global Witness, 26 février 2007
- ¹⁷² Lettre adressée par Victor Jérôme Nembéléssini-Silué à Global Witness, 26 février 2007
- ¹⁷³ Entretien mené par Global Witness avec un représentant de la Banque Mondiale, Abidjan, juillet 2006
- ¹⁷⁴ *La Lettre du Continent*, 29 avril 2004
- ¹⁷⁵ Garnier est décrit comme étant le directeur des affaires africaines de Gambit dans le contrat relatif à du cacao qu'a pu consulter Global Witness ; il est décrit comme étant négociant en armes dans *La Lettre du Continent* du 29 avril 2004. Il s'est lui-même décrit comme étant conseiller militaire du président Gbagbo, lors d'une conversation téléphonique avec Global Witness en février 2007.
- ¹⁷⁶ Conversation téléphonique de Global Witness avec Christian Garnier, Londres, février 2007
- ¹⁷⁷ Conversation téléphonique de Global Witness avec Christian Garnier, Londres, mars 2007
- ¹⁷⁸ Contrats relatifs à du cacao et du café tels que Global Witness a pu les consulter en juin 2006
- ¹⁷⁹ Conversation téléphonique de Global Witness avec un journaliste de RFI, Londres, août 2006
- ¹⁸⁰ <http://www.sitaragroup.lu/sitholdlux/sitaraholdl.html> ; <http://www.sitaragroup.lu/index.html>
- ¹⁸¹ « CFTC Administrative Law Judge (Alj) finds that Jerry W. Slusser, Hans J. Brinks and two Indiana corporations violated the anti-fraud provisions of federal commodity law », 4 septembre, 1998
- ¹⁸² Conversation téléphonique de Global Witness avec Axel Schlosser, Londres, février 2007 ; conversation téléphonique de Global Witness avec Christian Garnier, Londres, février 2007
- ¹⁸³ Conversation téléphonique de Global Witness avec Axel Schlosser, Londres, février 2007
- ¹⁸⁴ Conversation téléphonique de Global Witness avec un journaliste ivoirien, Londres, août 2006 ; « cacao ivoirien : un contrat qui suscite la méfiance », *RFI*, 27 février 2003
- ¹⁸⁵ Conversation téléphonique de Global Witness avec Christian Garnier, Londres, février 2007
- ¹⁸⁶ Pour un prix moyen de 800 CFA/kg sur le marché international
- ¹⁸⁷ *La Lettre du Continent*, n° 501, 14 septembre 2006
- ¹⁸⁸ Entretien mené par Global Witness avec un transporteur, Korhogo, juin 2006
- ¹⁸⁹ Entretien mené par Global Witness avec le directeur de la Centrale, Bouaké, juin 2006
- ¹⁹⁰ Un exportateur de cacao a déclaré que les taxes n'avaient pas beaucoup changé ces deux dernières années.
- ¹⁹¹ Un exportateur de cacao et un marchand de Bouaké ont donné ce chiffre. Un autre exportateur de cacao a parlé d'un chiffre situé entre 75 et 100 CFA.
- ¹⁹² Entretien mené par Global Witness avec le directeur de la Centrale, Bouaké, juin 2006
- ¹⁹³ Rapport du panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire, 5 octobre 2006
- ¹⁹⁴ Entretien mené par Global Witness avec un exportateur de cacao, Abidjan, juin 2006
- ¹⁹⁵ Entretien mené par Global Witness avec un exportateur de cacao, Abidjan, juin/juillet 2006
- ¹⁹⁶ Entretien mené par Global Witness avec un exportateur de cacao, Abidjan, juin/juillet 2006
- ¹⁹⁷ Entretien mené par Global Witness avec le directeur de la Centrale, Bouaké, juin 2006
- ¹⁹⁸ Entretien mené par Global Witness avec le directeur de la Centrale, Bouaké, juin 2006
- ¹⁹⁹ Entretien mené par Global Witness avec le directeur de la Centrale, Bouaké, juin 2006
- ²⁰⁰ Entretien mené par Global Witness avec un négociant, Bouaké, juin 2006
- ²⁰¹ Entretien mené par Global Witness avec un représentant de l'ONU, Bouaké, juin 2006
- ²⁰² Entretien mené par Global Witness avec le directeur de la Centrale, Bouaké, juin 2006
- ²⁰³ Entretien mené par Global Witness avec un marchand, Bouaké, juin 2006
- ²⁰⁴ Entretien mené par Global Witness avec un marchand de cacao, Bouaké, juillet 2006
- ²⁰⁵ *Because they have a gun...*, Human Rights Watch, mai 2006

- ²⁰⁶ Entretien mené par Global Witness avec le directeur de la Centrale, juin 2006
- ²⁰⁷ « Commandant Wattao, chef d'état-major adjoint de la rébellion face aux menaces du FPI », *Nord-Sud*, 26 septembre 2006
- ²⁰⁸ Des enquêtes menées par Global Witness en juin 2006 dans les armureries de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou ont révélé qu'il était possible d'acheter 12 pistolets (Baikal) sans papiers bien que la législation burkinabé exige toute une série de documents tels qu'une attestation de résidence.
- ²⁰⁹ Rapport du panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire, 5 octobre 2006
- ²¹⁰ Entretien mené par Global Witness avec le directeur de la Centrale, Bouaké, juin 2006
- ²¹¹ Rapport du panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire, octobre 2005
- ²¹² En comparaison, les revenus fiscaux prévus par le gouvernement ivoirien pour 2006 sont de 1 348,4 milliards de CFA dans « Le Gouvernement dévoile le budget 2006 », *Soir Info*, 16 juin 2006
- ²¹³ Entretien mené par Global Witness avec le directeur de la Centrale, Bouaké, juin 2006
- ²¹⁴ Entretien mené par Global Witness avec le directeur de la Centrale, Bouaké, juin 2006
- ²¹⁵ Entretien mené par Global Witness avec un représentant de l'ONU, Bouaké, juin 2006 ; Rapport sur la situation des droits de l'homme en République de Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002 jusqu'au 15 octobre 2004 conformément aux dispositions de l'annexe VI de l'Accord de Linas-Marcoussis et à la Déclaration du président du Conseil de sécurité du 25 mai 2004, http://fr.wikisource.org/wiki/Rapport_de_la_Commission_d_%E2%80%99enqu%C3%AAtes_internationale_sur_les_violations_de_violations_des_droits_de_l'homme_en_C%C3%B4te_d'Ivoire
- ²¹⁶ Entretien mené par Global Witness avec un journaliste, Londres, janvier 2007
- ²¹⁷ Entretien mené par Global Witness avec un représentant de l'ONU, Bouaké, juin 2006
- ²¹⁸ « Profiles of three Ivorians facing UN sanctions », Réseau d'information régional intégré des Nations Unies, 8 février 2006 ; Conseil de sécurité de l'ONU SC/8631 ; <http://www.un.org/News/Press/docs/2006/sc8631.doc.htm>
- ²¹⁹ Entretien mené par Global Witness avec le directeur de la Centrale, Bouaké, juin 2006
- ²²⁰ Entretien mené par Global Witness avec le directeur de la Centrale, Bouaké, juin 2006
- ²²¹ Entretien mené par Global Witness avec un représentant de l'ONU, Bouaké, juin 2006
- ²²² Entretien mené par Global Witness avec le directeur de la Centrale, Bouaké, juin 2006
- ²²³ Rapport du panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire, 5 octobre 2006
- ²²⁴ Entretien mené par Global Witness avec le directeur adjoint du cabinet des FN, en charge de l'ONU, des ONG et des communautés, juin 2006
- ²²⁵ Entretien mené par Global Witness avec le directeur adjoint du cabinet des FN, en charge de l'ONU, des ONG et des communautés, juin 2006
- ²²⁶ Entretien mené par Global Witness avec le directeur adjoint du cabinet des FN, en charge de l'ONU, des ONG et des communautés, juin 2006
- ²²⁷ Entretien mené par Global Witness avec le directeur de la Centrale, Bouaké, juin 2006
- ²²⁸ Entretien mené par Global Witness avec des représentants des FN, Bouaké, juin 2006
- ²²⁹ Entretien mené par Global Witness avec le directeur adjoint du cabinet des FN, en charge de l'ONU, des ONG et des communautés, juin 2006
- ²³⁰ Entretien mené par Global Witness avec un diplomate, juin 2006
- ²³¹ Rapport du panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire, octobre 2005, p. 15
- ²³² Entretien mené par Global Witness avec le directeur adjoint du cabinet des FN, en charge de l'ONU, des ONG et des communautés, Bouaké, juin 2006
- ²³³ « Filière café-cacao – Les rackets et les tracasseries font perdre 30 milliards de FCFA à l'État », *Le Temps*, 27 septembre 2006
- ²³⁴ Entretien mené par Global Witness avec des marchands, Bouaké, juin 2006
- ²³⁵ Entretien mené par Global Witness avec un homme d'affaires, Bobo-Dioulasso, juin 2006
- ²³⁶ Entretien mené par Global Witness avec un négociant/exportateur de cacao, Lomé, juillet 2006
- ²³⁷ Entretiens menés par Global Witness avec des chauffeurs de camions ivoiriens et burkinabés, Korhogo, Bobo-Dioulasso, juin 2006
- ²³⁸ Entretien mené par Global Witness avec des membres du personnel de la société, Bobo-Dioulasso, juin 2006
- ²³⁹ <http://www.alibaba.com/member/arnaudteillon/companyprofile.html>
- ²⁴⁰ Entretien mené par Global Witness avec des membres du personnel de la société, Bobo-Dioulasso, juin 2006 ; conversation téléphonique de Global Witness avec un exportateur de cacao, octobre 2006
- ²⁴¹ Entretien mené par Global Witness avec des membres du personnel de la société, Bobo-Dioulasso, juin 2006 ; conversation téléphonique de Global Witness avec un exportateur de cacao, octobre 2006
- ²⁴² Site Internet du registre des sociétés françaises <http://www.societe.com/societe/soeximex-632029609r.html> ; lettre de la Soeximex à Global Witness, 12 janvier 2007
- ²⁴³ Conversation téléphonique de Global Witness avec un marchand de cacao, Londres, janvier 2007
- ²⁴⁴ Une dizaine de camions transportant 350-400 tonnes au total viennent chaque jour pendant la période de campagne.
- ²⁴⁵ *La Lettre du Continent*, n° 502, 28 septembre 2006
- ²⁴⁶ « Un énorme trafic de cacao éclabousse le RDR, le Burkina et une grande banque française », *Le Courrier d'Abidjan*, 5 octobre 2005
- ²⁴⁷ Entretien avec Adama Bictogo, *Le Patriote*, 22 août 2006
- ²⁴⁸ Conversation téléphonique de Global Witness avec des marchands de cacao, Londres, janvier 2007
- ²⁴⁹ Entretiens menés par Global Witness avec des membres du personnel de la société, Bobo-Dioulasso, juin 2006
- ²⁵⁰ Entretiens menés par Global Witness avec des membres du personnel de la société, Bobo-Dioulasso, juin 2006
- ²⁵¹ Entretiens menés par Global Witness avec des membres du personnel de la société, Bobo-Dioulasso, juin 2006
- ²⁵² Entretiens menés par Global Witness avec des membres du personnel de la société, Bobo-Dioulasso, juin 2006
- ²⁵³ UN Comtrade ne dispose pas non plus de chiffres relatifs aux importations et aux exportations.
- ²⁵⁴ Site Internet UN Comtrade <http://unstats.un.org/unsd/comtrade/dqBasicQueryResults.aspx?px=H2&cc=1801&r=854&p=384&rg=2&y=2004&so=8>
- ²⁵⁵ Vol du cacao, du coton, casse de la BCEAO – Koulibaly Mamadou : « J'en ai fait cas au procureur de la République », *Le Matin d'Abidjan*, 30 septembre 2006
- ²⁵⁶ Traité modifié de l'UEMOA <http://www.uemoa.int/actes/2003/TraitReviserUEMOA.pdf> ; conversation téléphonique de Global Witness avec des membres du personnel de l'UEMOA, Londres, janvier 2007
- ²⁵⁷ Entretien mené par Global Witness avec un transporteur, Korhogo, juin 2006. En comparaison, le dédouanement au Mali se monte à 300 000 CFA par camion de café.
- ²⁵⁸ Entretien mené par Global Witness avec un exportateur de cacao, Abidjan, juin 2006
- ²⁵⁹ Entretien mené par Global Witness avec un homme d'affaires, Bobo-Dioulasso, juin 2006, et des conducteurs togolais, Lomé, juin 2006
- ²⁶⁰ Entretien mené par Global Witness avec des membres du personnel de SAGA, Lomé, juillet 2006
- ²⁶¹ Entretien mené par Global Witness avec des membres du personnel de SAGA, Lomé, juillet 2006
- ²⁶² Le premier chiffre correspond à la somme des chiffres fournis en 2005 par la douane togolaise relatifs aux exportations et au transit, moins le niveau normal de production de cacao togolais (5 000 tonnes) ; le second représente la somme des chiffres communiqués en 2005 par UN Comtrade concernant les exportations, des chiffres communiqués par la douane togolaise relatifs aux exportations et au transit, moins 5 000 tonnes.
- ²⁶³ Rapport consacré au marché du cacao, remis à jour en octobre 2005. Il est difficile de comprendre si par « exportations », ED&F Man entendait les exportations et les réexportations, ou seulement les exportations.
- ²⁶⁴ Entretien mené par Global Witness un représentant officiel étranger, Lomé, juillet 2006
- ²⁶⁵ Entretien mené par Global Witness avec le propriétaire de la STNPT, Lomé, juillet 2006
- ²⁶⁶ Connaissance vue par Global Witness, Lomé, juillet 2006
- ²⁶⁷ Entretien mené par Global Witness avec le propriétaire de la STNPT, Lomé, juillet 2006
- ²⁶⁸ Entretien mené par Global Witness avec du personnel de Banamba, Lomé, juillet 2006

- ²⁶⁹ Rapport industriel mensuel, juin 2006 ; entretien mené par Global Witness avec STNPT staff, Lomé, juillet 2006
- ²⁷⁰ Entretien mené par Global Witness avec des membres du personnel de la STNPT, Lomé, juillet 2006
- ²⁷¹ *La Lettre du Continent*, 19 janvier 2006
- ²⁷² Discussion de Global Witness avec un chercheur spécialisé dans l'Afrique de l'Ouest, Londres, juillet 2006
- ²⁷³ Entretien mené par Global Witness avec un exportateur/négociant en cacao, Abidjan, juillet 2006
- ²⁷⁴ Entretien mené par Global Witness avec un exportateur de cacao, Lomé, juillet 2006
- ²⁷⁵ Entretien mené par Global Witness avec un diplomate, Lomé, juillet 2006
- ²⁷⁶ Entretien mené par Global Witness avec des membres de personnel de la GETMA, Lomé, juillet 2006
- ²⁷⁷ Entretien mené par Global Witness avec des membres de personnel de SAGA, Lomé, juillet 2006
- ²⁷⁸ Entretien mené par Global Witness avec des chauffeurs de camions, Lomé, juillet 2006
- ²⁷⁹ Entretien mené par Global Witness avec des chauffeurs de camions, Lomé, juillet 2006
- ²⁸⁰ Entretien mené par Global Witness avec un représentant des douanes, Lomé, juillet 2006
- ²⁸¹ Entretiens menés par Global Witness avec un représentant des douanes et un négociant/exportateur de cacao, Lomé, juillet 2006
- ²⁸² Rapport du panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire, octobre 2005
- ²⁸³ Entretien mené par Global Witness avec des chauffeurs de camions, juin-juillet 2006
- ²⁸⁴ Entretien mené par Global Witness avec un transporteur, Korhogo, juin 2006
- ²⁸⁵ *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Christian Bouquet
- ²⁸⁶ Décret 64-315, dans *Gestion des filières café et cacao en Côte d'Ivoire*, Edouard N'Guessan, p. 21
- ²⁸⁷ Décret 64-315, article 5, dans *Gestion des filières café et cacao en Côte d'Ivoire*, Edouard N'Guessan, p. 22
- ²⁸⁸ Rapport de la Banque Mondiale, http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSCContentServer/IW3P/IB/1994/06/15/00009265_3961005170029/Rendered/PDF/multi0page.pdf
- ²⁸⁹ Décret de 1967
- ²⁹⁰ Entretien mené par Global Witness avec un ancien représentant de la filière cacao, Abidjan, juin 2006
- ²⁹¹ Entretien mené par Global Witness avec un universitaire, Paris, mars 2006
- ²⁹² « The illusion of farmer power in Ivory Coast », *OsterDowJones*, 15 octobre 2001
- ²⁹³ *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Christian Bouquet, Armand Colin, 2005
- ²⁹⁴ *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Christian Bouquet, Armand Colin, 2005
- ²⁹⁵ Entretien mené par Global Witness avec un expert juridique, Abidjan, juin 2006 ; Décret n° 99-40 du 20 janvier 1999
- ²⁹⁶ *Gestion des filières café et cacao en Côte d'Ivoire*, Edouard N'Guessan, p. 58
- ²⁹⁷ Article consacré à la Côte d'Ivoire paru dans le *Europa World Year Book*
- ²⁹⁸ Décret 2000-583 du 17 août 2000
- ²⁹⁹ « Ivory Coast: Strengthening public expenditure management and controls », Banque Mondiale, 16 décembre 2003.
- ³⁰⁰ Conversation téléphonique de Global Witness avec un représentant de la Banque Mondiale, octobre 2006
- ³⁰¹ Le décret 2000-751 du 10 octobre 2000 stipule que l'ARCC est soumise au contrôle de la Cour des comptes.
- ³⁰² Conversation téléphonique de Global Witness avec le secrétaire du président de la Cour des Comptes, mars 2007
- ³⁰³ Rapport de l'industrie (ACE), octobre 2005-septembre 2006
- ³⁰⁴ Arrêté interministériel 107, 9 octobre 2006
- ³⁰⁵ Audit financier réalisé par l'UE, p. 5
- ³⁰⁶ Rapport du panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire, 5 octobre 2006 ; Global Witness a également rencontré le secrétaire du FDPCC.
- ³⁰⁷ Rapport du panel d'experts de l'ONU en Côte d'Ivoire, octobre 2005
- ³⁰⁸ Décret 2006-13, 24 février 2006
- ³⁰⁹ Décret 2006-13, 24 février 2006
- ³¹⁰ Mémoire, mission de la Banque Mondiale en Côte d'Ivoire, mai 2006
- ³¹¹ Audit financier réalisé par l'UE, p. 11
- ³¹² Arrêté interministériel 107, 9 octobre 2006
- ³¹³ Décret 2006-14, 24 février 2006
- ³¹⁴ Décret 2006-14, 24 février 2006
- ³¹⁵ Arrêté interministériel 174 MEF/MINAGRA/MC/MIPSP
- ³¹⁶ Site Internet de la Bourse du Café et Cacao, http://www.bcc.ci/bcc_new/prix.asp
- ³¹⁷ Rapport d'inspection des structures et des mécanismes de gestion de la filière café-cacao, campagnes 2000-2001 et 2001-2002, rapport 2002 de l'Inspection générale d'État, p. 49
- ³¹⁸ « Ivory Coast New Agriculture Minister faces rough rides », *OsterDowJones*, 3 mai 2002
- ³¹⁹ Rapport d'inspection des structures et des mécanismes de gestion de la filière café-cacao, campagnes 2000-2001 et 2001-2002, rapport 2002 de l'Inspection générale d'État, p. 50
- ³²⁰ « The big Ivorian cacao scandal », *OsterDowJones*, 31 juillet 2002
- ³²¹ Conversation téléphonique de Global Witness avec une source interne à la filière cacao, janvier 2007
- ³²² Entretien mené par Global Witness un représentant officiel étranger, Abidjan, juin 2006
- ³²³ Entretien mené par Global Witness avec un avocat, Abidjan, juin 2006
- ³²⁴ Terrorisme du RHDP à Tourmodi, Placide Zoungrana : « Allah Kouadio est le cerveau de cette rampe insurrectionnelle », *Notre Voie*, 2 décembre 2006
- ³²⁵ Entretien avec Henri Amouzou, « Je ne veux pas cautionner la gabegie », *Fraternité Matin*, 4-5 septembre 2004
- ³²⁶ Entretien avec Lucien Tapé Doh "Notre échec est lié à la crise ivoirienne", *Le Temps*, 14 février 2007
- ³²⁷ Entretien mené par Global Witness avec des spécialistes de l'agriculture et un représentant d'une institution de la filière cacao, Abidjan, juin 2006 ; « Bouhoun Bouabré rassemble Issia derrière Gbagbo », *Le Courrier d'Abidjan*, 3 octobre 2005
- ³²⁸ Décret 2001-667 du 24 octobre 2001
- ³²⁹ Arrêté interministériel, 2002
- ³³⁰ Firmin Kouakou (directeur départemental de campagne de Gbagbo à Bouaflé) : « La naturalisation en vrac des étrangers leur cause plus de tort », *Notre Voie*, 23 août 2006
- ³³¹ Entretien mené par Global Witness avec un représentant de la Banque Mondiale, Abidjan, juillet 2006
- ³³² « Ivory Coast's rocky road to stabilisation », *OsterDowJones*, 16 avril 2002
- ³³³ Arrêté interministériel 46 du 20 juin 2001
- ³³⁴ « Côte d'Ivoire : Journée du militant, la section FPI Yopougon-SIDECL en fête demain », *Notre Voie*, 27 janvier 2007 ; site Internet de Simone Gbagbo, http://www.simonegbagbo.ci/article.php3?id_article=191, « Investiture de la Fédération des Associations pour le Changement de la Côte d'Ivoire (FACCI) », 15 octobre 2006
- ³³⁵ Entretien mené par Global Witness avec un économiste, Abidjan, juin 2006
- ³³⁶ Rapport d'inspection des structures et des mécanismes de gestion de la filière café-cacao, campagnes 2000-2001 et 2001-2002, rapport 2002 de l'Inspection générale d'État, p. 65
- ³³⁷ Laurent Gbagbo sur Africa n° 1 « L'Afrique a les moyens de s'en sortir », *Notre Voie*, 13 juin 2006
- ³³⁸ Audit financier réalisé par l'UE, p. 62
- ³³⁹ La composition du conseil d'administration a été renouvelée en décembre 2003.
- ³⁴⁰ Audit financier réalisé par l'UE p. 62 ; rapport 2002 de l'Inspection générale d'État
- ³⁴¹ Audit financier réalisé par l'UE, p. 68
- ³⁴² Entretien mené par Global Witness avec un ancien représentant officiel de la filière cacao, Abidjan, juin 2006
- ³⁴³ « Tout sur les salaires des directeurs généraux », *L'Intelligent d'Abidjan*, 6 novembre 2006
- ³⁴⁴ Rapport d'inspection des structures et des mécanismes de gestion de la filière café-cacao, campagnes 2000-2001 et 2001-2002, rapport 2002 de l'Inspection générale d'État, p. 55
- ³⁴⁵ Rapport d'inspection des structures et des mécanismes de gestion de la filière café-cacao, campagnes 2000-2001 et 2001-2002, rapport 2002 de l'Inspection générale d'État, p. 55
- ³⁴⁶ Entretien mené par Global Witness avec un représentant de la filière cacao, Abidjan, juin 2006

- ³⁴⁷ « La guerre des 4x4 », *Fraternité Matin*, 10 mai 2004
- ³⁴⁸ Entretien mené par Global Witness avec un journaliste ivoirien, Abidjan, juin 2006
- ³⁴⁹ Audit financier réalisé par l'UE, p. 62
- ³⁵⁰ Audit financier réalisé par l'UE, p. 60
- ³⁵¹ ACE (Audit Control & Expertise), « Rapport sur le contrôle des poids de cacao à l'exportation. Campagne principale, octobre 2005-mars 2006 ». Les calculs sont basés sur le montant déclaré des prélèvements versés (avant l'ajustement permettant de tenir compte de la différence entre poids théorique et poids réel), sur le poids théorique du cacao exporté depuis les ports d'Abidjan et de San-Pédro.
- ³⁵² Arrêté interministériel n° 420, 21 octobre 2005 ; arrêté interministériel n° 36, 6 février 2004
- ³⁵³ Entretien mené par Global Witness avec une source diplomatique à Abidjan, août 2006
- ³⁵⁴ ARCC, Note à l'attention des exportateurs et transformateurs de café et cacao, 17 octobre 2005
- ³⁵⁵ « Les heureux chargeurs », *La Lettre du Continent*, 14 octobre 2004 ; Interview de Lucien Tapé Doh, *Le Courrier d'Abidjan*, 23 février 2007
- ³⁵⁶ « Les heureux chargeurs », *La Lettre du Continent*, 14 octobre 2004 ; « The Big Ivorian Cocoa Scandal », *OsterDowJones*, 31 juillet 2002
- ³⁵⁷ « Ivory Coast's new agriculture minister faces rough ride », *OsterDowJones*, 5 mars 2002
- ³⁵⁸ « Gestion des 3 milliards de subvention », *Le Matin d'Abidjan*, 27 septembre 2006
- ³⁵⁹ *Nord-Sud*, 4 août 2006
- ³⁶⁰ Entretien mené par Global Witness avec un représentant du ministère ivoirien de l'Agriculture, juin 2006
- ³⁶¹ « Concerns Over Ivorian Cocoa Levies », *OsterDowJones*, 8 mai 2002 ; « Gestion des 10 milliards aux producteurs – Des syndicats et coopératives optent pour le FGCCC », *Nord-Sud*, 23 novembre 2006 ; Conversation téléphonique de Global Witness avec un journaliste ivoirien, septembre 2006
- ³⁶² Mémoire, mission de la Banque Mondiale en Côte d'Ivoire, mai 2006
- ³⁶³ Entretien mené par Global Witness avec le secrétaire exécutif du FDPCC, Abidjan, juin 2006
- ³⁶⁴ « Café-cacao : scandale des subventions octroyées aux producteurs – Comment les 3 milliards Fcfa ont été détournés », *Nord-Sud*, 13 septembre 2006
- ³⁶⁵ « Café-cacao : scandale des subventions octroyées aux producteurs – Comment les 3 milliards Fcfa ont été détournés », *Nord-Sud*, 13 septembre 2006
- ³⁶⁶ *Le Front*, 5 août 2006
- ³⁶⁷ « Gestion des 3 milliards de subvention », *Le Matin d'Abidjan*, 27 septembre 2006
- ³⁶⁸ « Café-cacao : les fermiers très en colère contre l'État – 'Dès lundi, nous paralysons le pays' », *Le Nouveau Réveil*, 13 octobre 2006
- ³⁶⁹ « Café-cacao : les fermiers très en colère contre l'État – 'Dès lundi, nous paralysons le pays' », *Le Nouveau Réveil*, 13 octobre 2006
- ³⁷⁰ « Grève annoncée dans la filière café-cacao – Le mot d'ordre suspendu », *Le Temps*, 2 octobre 2006
- ³⁷¹ « Gestion des 10 milliards pour la campagne café-cacao : Les précisions de Sifca-coop », *Notre Voie*, 14 décembre 2006
- ³⁷² Laurent Gbagbo cité dans « Message à la nation », *Fraternité Matin*, 1er octobre 2004
- ³⁷³ « L'inspecteur d'État tabassé par cinq inconnus », *Le Patriote*, 5 août 2002
- ³⁷⁴ « The big Ivorian cocoa scandal », *OsterDowJones*, 31 juillet 2002
- ³⁷⁵ « The big Ivorian cocoa scandal », *OsterDowJones*, 31 juillet 2002
- ³⁷⁶ *Notre Voie*, 2 août 2002
- ³⁷⁷ « L'inspecteur d'État tabassé par cinq inconnus », *Le Patriote*, 5 août 2002
- ³⁷⁸ Entretien mené par Global Witness avec un fonctionnaire, juillet 2006
- ³⁷⁹ Entretien mené par Global Witness avec un fonctionnaire, juillet 2006
- ³⁸⁰ Entretiens menés par Global Witness avec un journaliste, Abidjan, juin 2006 ; « Ce que les tueurs reprochaient à Kieffer », *Le Libéral*, 17 juin 2004
- ³⁸¹ « Ce que les tueurs reprochaient à Kieffer », *Le Libéral*, 17 juin 2004
- ³⁸² <http://www.guyandrekieffer.org/evenement/index.php>
- ³⁸³ Entretien avec Bernard Kieffer : « Nous avons affaire à un crime d'État », *Etudiantcongolais.com*, 16 avril 2006 à l'adresse <http://www.guyandrekieffer.org/news/index.php>
- ³⁸⁴ Site Internet de la présidence ivoirienne <http://www.presidence.ci/presidence/conseillers.php> ; « Ce que les tueurs reprochaient à Kieffer », *Le Libéral*, 17 juin 2004 ; « Missing reporter stir trouble on three continents », *The Observer* (Royaume-Uni), 6 juin 2004. Ces noms ont également été confirmés par des sources ayant accès au dossier judiciaire français.
- ³⁸⁵ Entretien avec Bernard Kieffer : « Nous avons affaire à un crime d'État », *Etudiantcongolais.com*, 16 avril 2006 à l'adresse <http://www.guyandrekieffer.org/news/index.php>
- ³⁸⁶ « N'oublions pas Guy-André », Bernard Kieffer, *Métro*, 14 avril 2006 à l'adresse <http://www.guyandrekieffer.org/news/index.php>
- ³⁸⁷ Entretien mené par Global Witness avec un auditeur de l'UE, Paris, mars 2006
- ³⁸⁸ Entretien mené par Global Witness avec un auditeur de l'UE, Paris, mars 2006
- ³⁸⁹ Conversation téléphonique de Global Witness avec une source ayant accès au dossier judiciaire français
- ³⁹⁰ Entretien mené par Global Witness avec un universitaire, Paris, mars 2006
- ³⁹¹ Entretien mené par Global Witness avec un représentant de l'ONU, juillet 2006
- ³⁹² Entretien mené par Global Witness avec un représentant haut placé de la filière cacao, Abidjan, juillet 2006
- ³⁹³ Entretien mené par Global Witness avec un représentant haut placé de la filière cacao, Abidjan, juillet 2006
- ³⁹⁴ Entretien mené par Global Witness avec un représentant haut placé de la filière cacao, Abidjan, juillet 2006
- ³⁹⁵ Conversation téléphonique menée par Global Witness, Burkina Faso, juillet 2006
- ³⁹⁶ Entretien mené par Global Witness avec un ancien représentant de la CAISTAB, Abidjan, juillet 2006
- ³⁹⁷ Décret 2000-751 du 10 octobre 2000
- ³⁹⁸ Aucun décret n'institue la création de la BCC. Le décret 2001-465 du 25 juillet 2001 stipule les missions et le cadre d'intervention de la BCC. Il a ensuite été modifié en vertu du décret n° 2001-667 du 24 octobre 2001. Le statut de la BCC a été adopté par l'assemblée constitutive de la BCC du 2 août 2001 et modifié par l'assemblée générale le 10 septembre 2002.
- ³⁹⁹ Le décret 2001-668 ne crée pas le FRC mais établit ses missions.
- ⁴⁰⁰ Décret 2001-512 du 28 août 2001
- ⁴⁰¹ Décret 2001-512 du 28 août 2001
- ⁴⁰² Avec 10 % de participation de l'État ; 24 % des exportateurs ; 42 % des coopératives de cacao et de café, et 24 % d'autres sources
- ⁴⁰³ Entretien mené par Global Witness avec un représentant de la BCC, et site Internet de la BCC http://www.bcc.ci/bcc_new/missions.asp
- ⁴⁰⁴ Entretien mené par Global Witness avec un représentant du FDPCC, Abidjan, juillet 2006
- ⁴⁰⁵ Audit juridique réalisé par l'UE
- ⁴⁰⁶ Article 35 du statut de la BCC
- ⁴⁰⁷ Décret 2006-13 du 24 février 2006
- ⁴⁰⁸ Terrorisme du RHDP à Toumodi, Placide Zoungana : « Allah Kouadio est le cerveau de cette rampe insurrectionnelle », *Notre Voie*, 2 décembre 2006
- ⁴⁰⁹ *Bitter Chocolate*, Carol Off, Random House, p. 249
- ⁴¹⁰ Site Internet de Sifca coop <http://www.sifcacoop.ci/contact.htm>
- ⁴¹¹ Confirmé par Global Witness lors d'un appel téléphonique à la BCC, décembre 2006
- ⁴¹² Site Internet de la BCEAO [http://www.bceao.int/internet/bcweb.nsf/files/annuairebef2004.pdf/\\$FILE/annuairebef2004.pdf](http://www.bceao.int/internet/bcweb.nsf/files/annuairebef2004.pdf/$FILE/annuairebef2004.pdf) ; conversation téléphonique de Global Witness avec des membres du personnel de Sidepa, Londres, janvier 2007
- ⁴¹³ Firmin Kouakou (directeur départemental de campagne de Gbagbo à Bouaflé) : « La naturalisation en vrac des étrangers leur cause plus de tort », *Notre Voie*, 23 août 2006
- ⁴¹⁴ « Côte d'Ivoire : Journée du militant, la section FPI Yopougon-SIDECL en fête demain », *Notre Voie*, 27 janvier 2007 ; site Internet de Simone Gbagbo, http://www.simonegbagbo.ci/article.php?id_article=191, « Investiture de la Fédération des Associations pour le Changement de la Côte d'Ivoire (FACCI) », 15 octobre 2006
- ⁴¹⁵ « La rébellion ivoirienne des Forces nouvelles (FN) a réfuté les accusations de l'ONG Global Witness », *AFP*, 9 janvier 2006 ; entretiens menés par Global Witness avec un représentant officiel de la BNDT et un journaliste, Abidjan, juin 2006 ; conversations téléphoniques de Global Witness avec un négociant en cacao et un économiste, Londres, janvier 2006

Global Witness est une organisation non gouvernementale qui enquête sur le rôle des ressources naturelles dans le financement du conflit et de la corruption à travers le monde.

Les références à « Global Witness » ci-dessus et dans le texte du présent rapport concernent Global Witness Limited, une société à responsabilité limitée par garanties et enregistrée en Angleterre et au pays de Galles.

Le présent rapport est compilé, publié et distribué par Global Witness Publishing Inc. à partir des résultats des enquêtes menées par Global Witness Limited. Il sert à informer les gouvernements, les organisations intergouvernementales, la société civile et les médias.

Photos de couverture:

Plaque de chocolat © Jacob Silberberg

*Démobilisation, désarmement et réintégration (DDR)
dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, 3 août 2006
© ONUCI-PIO/Ky Chung*

Global Witness Publishing Inc.
8th floor, 1120 19th Street NW
Washington DC 20036
email mail@globalwitness.org

www.globalwitness.org



global witness

ISBN: 0-9796847-0-6
© Global Witness Publishing Inc. 2007
Concept par JF Design